Février 2021
Vol. CXI, nº 2

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE – volume CXI, numéro 2 – Février 2021

Défaire ce qui défait

978-2-89070-041-3

L'Action NATIONALE

volume CXI numéro 2
FÉVRIER 2021
envoi de publication
N° de la convention 0040012293

Philippe Bellefleur
Hors-champs, acrylique, 16 po. X 20 po., 2019

Démarche de l'artiste

L'univers multidimensionnel dans toute sa diversité ne cesse d'étonner et d'inspirer Philippe Bellefleur. Son observation s'apparente à une contemplation méditative. L'artiste explore depuis plusieurs années la complexité de la nature, dans ses micros et macros structures. Il tente de rendre visible une affluence d'informations fragmentaires comme des segments actifs, des relations vivantes.

À la complexité du monde physique environnant correspond la complexité du tissu social : la diversité culturelle. C'est dans son atelier que l'artiste réunit les pièces du casse-tête. Ainsi, il tente de réaliser l'harmonie des différences. Sa démarche actuelle est l'aboutissement de plusieurs années de recherche sur la matière, en lithographie, acrylique, collage etc. Il possède à son actif de nombreuses expositions dans plusieurs pays, dont le Japon, la France et le Canada. Il intègre actuellement dans l'élaboration de son œuvre divers outils technologiques afin de recomposer sa perception de l'environnement.

Projets et expositions

Philippe Bellefleur planifie présentement une exposition importante qui fera une rétrospective de l'ensemble de sa carrière. La date et le lieu de l'exposition seront dévoilés sous peu.

Vous pouvez consulter ses œuvres sur son site

www.philippebellefleurpeintre.com

ou sur ses différents points de vente

www.saatchiart.com/philippebellefleur

www.etsy.com/ca-fr/shop/PhilippeBellefleur

et à la galerie virtuelle Le4673.ca à l'adresse

www.le4673.ca/artistes/artiste/218/philippe-bellefleur

En ce moment, Philippe Bellefleur est en réclusion au Québec, loin de la Floride où il puise sa lumière et sa chaleur. Au Québec, il est heureux de réconcilier le nord et le sud, l'hiver et l'été !

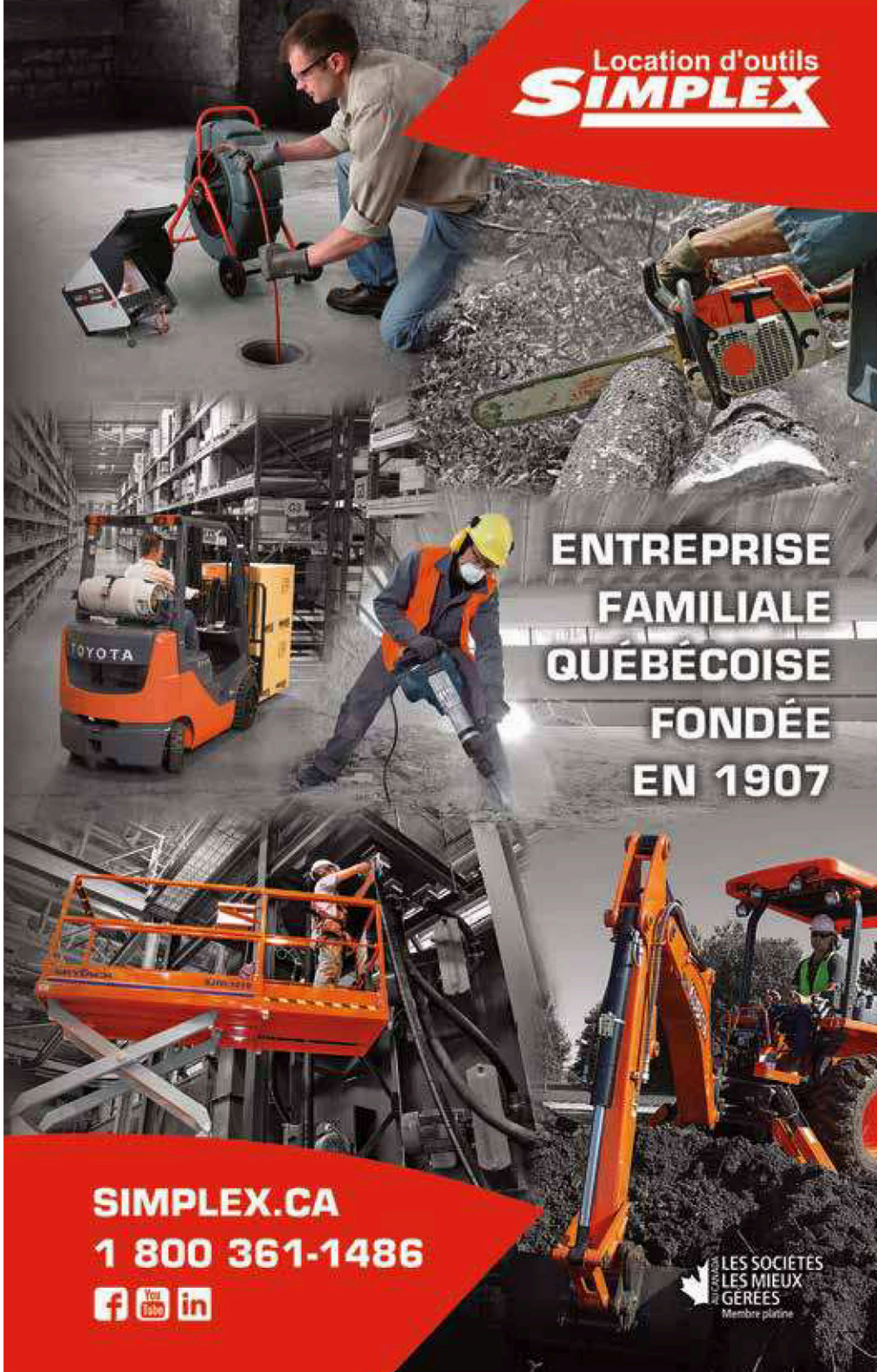

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
Numéro sans frais : 1 866 845-8533

revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca
Directeur : Robert Laplante
Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur ; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne ; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste ; François-Olivier Dorais, professeur (UQAC) ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Hubert Rioux, Ph. D. ÉNAP-Montréal ; Michel Rioux, journaliste ; Pierre Serré, chercheur.

Membres du jury du prix Richard-Arès : Lucille Beaudry (science politique, UQAM) ; Robert Comeau (histoire, UQAM) ; Simon Langlois (sociologie, Université Laval).

Membres du jury du prix André-Laurendeau : Jean Chartier, Pierre-Paul Sénéchal, Lucia Ferretti.

Animation du séminaire de lecture : Mathieu Bock-Côté

Février 2021
ISBN 978-2-89070-041-3

revues culturelles québécoises

ARTS VISUELS CIEL VARIABLE - ESPACE - ESSE
INTER - LE SABORD - PLANCHES - PHOTO SOLUTION
VIE DES ARTS - ZONE OCCUPÉE CINÉMA 24 IMAGES
CINÉ-BULLES - CINÉMAS - SÉQUENCES CRÉATION
LITTÉRAIRE ENTREVOUS - ESTUAIRE - EXIT
LES ÉCRITS - MŒBIUS - XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE CULTURE ET SOCIÉTÉ À BÂBORD ! - CAMINANDO - L'ACTION NATIONALE
LIBERTÉ - L'INCONVÉNIENT - NOUVEAU PROJET - NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME - RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES - RELATIONS
HISTOIRE ET PATRIMOINE CAP-AUX-DIAMANTS - CONTINUITÉ - HISTOIRE QUÉBEC - MAGAZINE GASPÉSIE LITTÉRATURE
LES CAHIERS DE LECTURE - LETTRES QUÉBÉCOISES - LURELU - NUIT BLANCHE - SPIRALE THÉÂTRE ET MUSIQUE CIRCUIT
JEU REVUE DE THÉÂTRE - LES CAHIERS DE LA SQRM THÉORIES ET ANALYSES ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN
ÉTUDES LITTÉRAIRES - TANGENCE - VOIX ET IMAGES

SODEP.QC.CA

sodep revues culturelles québécoises

Sommaire

Éditorial

Il faut mettre Dawson en tutelle 4
- Robert Laplante

Articles

La loi 101 sur le bout de la langue 13
- Sébastien Bouthillier

Un peuple et son mal-être 24
- Claude Simard, Alexandre Poulin et Jérôme Blanchet-Gravel

Qu'est-ce que la Révolution tranquille ? 33
- Stéphane Savard

Le défi 50-30 ou l'effacement du Québec 51
- Pascal Leduc

L'Accord Canada–Royaume-Uni et l'indépendance du Québec 60
- Simon-Pierre Savard-Tremblay

Le Fonds indépendantiste du Québec 71
- Pierre-Olivier Langevin

Temps difficiles pour le postsecondaire en Ontario français 80
- François-Olivier Dorais et Serge Miville

Lectures

Note critique

Hommage à Jacques Ferron (1921-1985)
« Retour à Val d'Or » de Jacques Ferron : une autre lecture du Canada français
par Jacques Cardinal 100

Recensions

MARIE-FRANCE BAZZO 117
Nous méritons mieux

FRÉDÉRIC LACROIX 122
Pourquoi la loi 101 est un échec

Livres reçus

Éditorial

Robert Laplante

Il faut mettre Dawson en tutelle

Il y a des limites à prendre les citoyens pour des valises. Cela fait des mois et des mois que ça dure. Les responsables du plus gros cégep du Québec disent n'importe quoi. Les contradictions ne se comptent plus. Les déclarations à la limite du mensonge officiel s'étalent à pleines pages et dégoulinent de bons sentiments pour mieux brouiller les repères factuels dès lors qu'il s'agit de s'adresser à un public francophone. En anglais, la rhétorique rhodésienne garde ses droits et ne s'en prive guère. Le double langage est une véritable vertu civique dans certains des cercles de l'establishment qui, depuis que le Canada est le Canada, traitent au Québec comme dans les bourgades de demeurés. Heureusement que le bassin des indigènes de service est inépuisable, cela permet de penser que la province regorge de «token» pour l'aider à ressembler à un pros Parti libéral du Canada.

Ça suffit!

Déjà que l'ancien directeur, aujourd'hui bénéficiaire d'une retraite bien méritée, nous avait fait la grâce d'une volte-face d'une élégance à donner l'envie de prendre des cours de ballet au YMCA. En juin l'année dernière le valeureux serviteur public jurait la main sur le cœur que Dawson ne visait pas l'expansion[1]. Il ne pouvait s'agir, au mieux, que d'une mau-

1 Daphnée Dion-Viens, « Projet d'agrandissement: le Collège Dawson rectifie le tir » *Journal de Montréal*, 12 juin 2020

vaise compréhension des subtilités d'une formule de financement trop complexe pour les esprits simples et, au pire, d'un procès d'intention mené par des zélotes frileux qui refusent de voir que le réseau collégial montréalais se porte bien. Les sous-entendus servent toujours bien dans le genre de manœuvre auxquelles se livrent les professionnels de la condescendance.

Dawson ne veut pas grandir, il veut mieux servir le Québec. C'est simple et facile à comprendre, non ? Il faut bien aménager des aires de répit pour les enfants de la loi 101 qui peuvent enfin rejoindre l'anglosphère. Ce sont ces « victimes » et les jeunes francophones qui rêvent de reprendre les échelons de la mobilité sociale pour colonisés qui ont besoin d'une antichambre confortable pour se gagner une place à McGill. Après tout, ils forment la majorité de la clientèle. La minorité anglaise a besoin d'un paravent rhétorique, elle n'a plus la démographie pour soutenir ses institutions, il faut bien que la province finance le déni et que les idéologues se gaussent des discours de l'ouverture et de la mondialisation. La promotion du français comme langue commune passe par la novlangue. Il faudra apprendre à lire Orwell dans le texte. Et suivre les mouvements de carrière de la piétaille.

Il aura fallu, en effet, qu'une nouvelle recrue monte au créneau pour que la chose crève l'évidence. La nouvelle directrice a bien fait paraître Radio-Canada[2] dont le reportage (28 janvier) nous a permis d'apprendre que le projet d'agrandissement ne se situerait pas dans les cinquante millions comme on avait tenté de nous le faire croire dans la rhétorique suave de l'ancien directeur. Ce n'est plus le jupon qui dépasse, c'est le tutu qui vire au rose ! Le projet coûtera plus de cent millions de dollars. Des lunettes roses avec ça ?

---

2 Hugo Lavallée et Alex Boissonneault, « 7800 étudiants et 100 M$ pour le Collège Dawson agrandi », Radio-Canada, 28 janvier 2021.

Cent millions pour améliorer le confort des étudiants sans hausser le nombre des inscriptions ? L'arithmétique de la fumisterie est bien complexe. Les reportages et, surtout, les travaux de Frédéric Lacroix, nous ont cependant appris que Dawson étouffe en ses murs parce qu'il dépasse depuis longtemps déjà les devis de financement qui « l'autorisent » à accueillir au moins 800 étudiants de plus que la norme que quelque qu'un quelque part à Québec refuse d'appliquer.

> Dawson dépasse son devis de plus de 10 % depuis 2011 (12 % en 2011, 13 % en 2012, etc.). Or la règle du MEES spécifie que le dépassement peut-être de « 10 % sous certaines conditions ». Dawson enfreint donc cette règle du MEES depuis une décennie. Sans semble-t-il que le MEES n'intervienne. À la noblesse, ses privilèges[3] ?.

Il est franchement trop gentil le Frédéric. D'aucuns parleraient plutôt de manœuvres de bas étage. Qui donc a déjà dit que la tolérance, il y a des maisons pour ça ?

Il faut mettre Dawson en tutelle pour faire la lumière. Il faut établir sans faux-fuyant quelles sont les intentions véritables de ce business du privilège de l'anglosphère. Les pirouettes de la direction ne sont pas des incartades bénignes, des subterfuges de relations publiques hypocrites. Le conseil d'administration de la vénérable institution ne laisse faire que parce que ses valeureux cadres « respectent » leur mandat. Ces administrateurs (un compact ?) façonnent le projet véritable. Ils louvoient avec des fonds publics et ne donnent du projet que des versions trompeuses. Ils devraient être tenus d'en expliquer le sens et la portée sur la place publique. Ces serviteurs de l'intérêt public laissent la désinformation brouiller l'usage des impôts des citoyens. L'encouragent-ils ?

---

3 Entrevue de Frédéric Lacroix avec Mathieu Bock-Côté, *Journal de Montréal*, 30 janvier 2021

Et si oui avec la collaboration de qui chez les élus ? Dans la haute fonction publique ? Dans les instances de représentation et de lobbying ?

Il faut aller au fond des choses et mettre les projecteurs sur les officines du ministère. À l'évidence la complaisance coupable y fait des ravages. Qui diable peut bien justifier de tels écarts alors que le réseau, particulièrement en région, se démène dans une situation budgétaire qui frôle l'indigence ? Quel tacite justificatif s'impose-t-il ? Est-ce que la restriction mentale et l'euphémisme sont devenus des normes du code de conduite du manuel des pratiques de respect de la Loi de l'administration publique ? Comment peut-on tolérer que la ministre McCann elle-même sente le besoin de calmer les ardeurs de la fringante nouvelle directrice aussitôt sa trop franche sortie publique réalisée ? Que veut-elle laisser comprendre du processus décisionnel dans son propre gouvernement ? Quelqu'un va-t-il exiger que la documentation afférente soit rendue publique, déposée et discutée ? Quelqu'un réalise-t-il ce que représentent 100 millions de dollars dans les mains de metteurs en scène de « show de boucane » ?

The Gazette, pour sa part, sait bien ce que son lectorat attend de ce pactole et de la manne que le gouvernement Legault fera tomber sur McGill en lui donnant le Royal Victoria. Un cadeau de plus d'un milliard ! Y a-t-il une ministre à Québec ? Y a-t-il quelqu'un qui a versé de la potion magique pour le thé de quatre heures au cabinet du premier ministre ?

Il faut mettre Dawson en tutelle pour comprendre les raisons du silence assourdissant des « décideux » des cégeps de Montréal qui se laissent dépouiller et cautionnent par faiblesse ou démission l'anglicisation du réseau. Que signifie de nos jours « se laisser manger la laine sur le dos » ? L'élite gestionnaire du réseau de l'enseignement supérieur

rivalise de couardise. Les Jean-Baptiste branchés ont-ils peur de voir leurs voyages en Toscane retardés pour cause de perturbations de relations publiques ou de commission parlementaire ? Il y a des limites. La coupe est pleine. La culture de parvenus et le confort des lâchetés bureaucratiques, ça suffit.

Il faut mettre Dawson en tutelle avant que la colère ne devienne le seul registre. C'est obscène de financer l'assimilation et la folklorisation à même les fonds publics. Les bonnes âmes qui cherchent les distorsions systémiques partout feraient bien de regarder du côté de la culture d'apartheid qui laisse prospérer dans la province le développement séparé. Province, pays des vaincus, nous dit l'étymologie.

Il n'y a pas de pires supplices que ceux-là qu'on s'inflige. Monsieur Legault ferait mieux de se soucier de ce qu'il entend laisser comme héritage. Une métropole cédée pour quelques deniers de complaisance ? Un monument à la bêtise au pied du Mont-Royal ? Un simple mémo de ratification de l'ordre des choses, une note de résignation ? Une médaille de l'Ordre du Canada à son effigie ? ❑

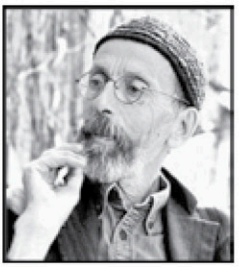

Louis-Pierre Bougie

Décès du maître du burin et de la gravure

C'est avec douleur et consternation que nous avons appris le décès de ce grand artiste que demeurera pour toujours Louis-Pierre Bougie. Nous sommes très fiers et avons toujours été honorés de pouvoir contribuer à faire connaître son œuvre. Au fil des années, à plusieurs reprises il nous a généreusement confié la reproduction de ses gravures que nous avons eu le bonheur de publier en page couverture de *L'Action nationale*.

Sa contribution à la culture québécoise restera inscrite dans le mémorable, comme le disait Gaston Miron avec lequel il a aussi collaboré. Il aura élargi les horizons de la gravure et porté très haut non seulement le raffinement des techniques, mais encore et surtout la recherche de la plus exigeante quête esthétique. Tout le Québec lui en est reconnaissant.

À sa famille, à ses proches et à tous ceux et celles qui ont été touchés par son art et qui continueront de mieux vivre en fréquentant ses œuvres, nous offrons nos plus sincères condoléances. Au nom de *L'Action nationale* et de tous ses artisans, nous partageons la douleur de la perte, mais nous sommes réconfortés par le souvenir de l'avoir côtoyé. Ses œuvres nous aideront à mieux habiter notre monde.

Robert Laplante
Directeur

Si vous souhaitez soutenir un organisme cher à Louis-Pierre Bougie, nous vous invitons à faire un don à l'Atelier Circulaire, un centre d'artistes dédié aux arts imprimés dont il a été le cofondateur et qu'il a toujours porté dans son cœur.

https://ateliercirculaire.org/faireundon/

On investit ici.

Dans le développement des territoires

Pour favoriser la revitalisation des territoires urbains, pour soutenir les communautés.

Dans l'agroalimentaire durable

Pour améliorer l'accès à une alimentation saine issue d'une approche responsable.

Dans la lutte contre les changements climatiques

Pour faciliter la transition énergétique et préserver notre capital naturel.

FONDACTION
Donner du sens à l'argent.

fondaction.com

La Caisse d'économie solidaire est **la coopérative financière des entreprises collectives** et **des citoyens engagés** pour une économie sociale et durable.

CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

1 877 647-1527
caissesolidaire.coop

SSJB
Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

L'assurance d'une culture québécoise forte et vivante

Fière de soutenir

la réalisation de la revue de
L'Action NATIONALE

LANGUE FRANÇAISE
HISTOIRE et PATRIMOINE
FÊTE NATIONALE
ARTS et CULTURE
FIERTÉ et IDENTITÉ QUÉBÉCOISES

1 800 943-2519 | www.ssjbcq.quebec

le *Rassemblement* pour un *Pays Souverain*

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec

LANGUE FRANÇAISE

PATRIMOINE NATIONAL

SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie

WWW.SSJBMAURICIE.QUEBEC

complément+ LIBRAIRIE POIRIER

Articles

Sébastien Bouthillier*

La loi 101 sur le bout de la langue

En matière de langue française au Québec, la Cour suprême du Canada dégage de l'espace pour que l'Assemblée nationale légifère. Cependant, les politiciens québécois retardent tant l'actualisation de la *Charte de la langue française* que leurs homologues d'Ottawa sont susceptibles de voter une nouvelle *Loi sur les langues officielles* avant eux. Ces lois semblent épouser le même objet, mais leur approche diverge. À travers la superposition inhérente au régime fédéral, subsiste la permanence d'une problématique, car « la question du Québec, c'est la question politique de la langue[1] ».

La *Charte de la langue française* consacre l'approche territoriale. Le droit linguistique s'applique à tous, peu importe leur langue. En découle que le français est la langue commune au Québec, d'usage quand on s'exprime en public ou qu'on s'adresse à un public, indépendamment de l'usage d'autres langues dans d'autres situations[2]. En parallèle, le

1 Joseph-Yvan Thériault, « Langue et politique au Québec : entre mémoire et distanciation », *Hérodote*, 3007/3, no 126, p. 115-127 (p. 116).

2 Éric Poirier, « Fondements théoriques de la Charte de la langue française : perspectives québécoise et canadienne », p. 1-30 (p.10) dans Guillaume Rousseau et Éric Poirier (dir.), *Le droit linguistique au Québec*, Lexis Nexis, Montréal, 2017. José Woehrling, « Les concepts juridiques mis en œuvre en matière de politique linguistique », *Téléscope*, 16-3, 2010, p. 22-38, (p. 24).

* Juriste.

droit linguistique fédéral s'appuie sur la personne et constitue un droit d'exception qui confère à l'individu le droit d'utiliser la langue de son choix[3]. Cette approche implique le bilinguisme ou le multilinguisme pour satisfaire à toute demande éventuelle pour l'un ou l'autre langue.

En 1977, Camille Laurin prétend que les droits collectifs promulgués par la *Charte de la langue française* seront interprétés en complémentarité et avec la même considération que les droits individuels de la *Charte des droits et libertés de la personne,* votée deux ans plus tôt.

Dès 1979 pourtant, la Cour suprême invalide l'exclusion de l'anglais de la législation et des tribunaux, si bien que le français langue officielle n'est que symbolique depuis lors[4]. En 1988, elle invalide aussi l'unilinguisme français dans l'affichage commercial. Mais plutôt que de rétablir le libre choix intégral, le tribunal opine que la prédominance du français, proportionné à l'objectif de le promouvoir, s'avère compatible avec les chartes des droits[5]. Depuis la décennie suivante, la Cour suprême incline vers un courant reconnaissant la spécificité du Québec.

Des opinions judiciaires favorables

La Cour penche vers Québec, mais les politiciens et les médias l'ignorent. Émane du plus haut tribunal de la fédération un courant jurisprudentiel favorable à une interprétation différenciée des droits linguistiques constitutionnels au Québec. Malgré l'échec de l'accord du lac Meech, qui

3 François Côté et Guillaume Rousseau, *Restaurer le français langue officielle,* Institut de recherche sur le Québec, Montréal, 2019, p. 7.

4 *Québec (Procureur général)* c. *Blaikie,* [1979] 2 R.C.S. 1016.

5 *Ford* c. *Québec (Procureur général),* [1988] 2 RCS 712.

comportait la clause interprétative de la société distincte[6], ce courant ouvre une brèche similaire que le Québec doit saisir pour le français. Recensées dans quatre arrêts depuis 1998, des opinions de la Cour le forment comme si la clause était en vigueur.

Dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec,* les magistrats suprêmes déclarent à l'unanimité que le partage des compétences législatives prescrit par la constitution autorise le Québec à encourager l'essor de sa culture et du français. Elle rappelle au passage que le Canada est une fédération, la nature du régime politique du pays : « Le principe du fédéralisme facilite la poursuite d'objectifs collectifs par des minorités culturelles ou linguistiques qui constituent la majorité dans une province donnée. C'est le cas au Québec, où la majorité de la population est francophone et qui possède une culture distincte[7]. »

En 2005, la Cour maintient les règles interprétatives ordinaires pour atténuer l'interprétation libérale, courante pour les droits linguistiques, et ne se réfère pas aux valeurs de la

---

6 Accord constitutionnel de 1987, le 3 juin 1987. « 2.(1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec : a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada ; b) la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte. (2) Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a). (3) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé à l'alinéa (1)b). (4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue. »

7 *Renvoi relatif à la sécession du Québec,* [1998] 2 R.C.S. 217., par. 59.

Charte canadienne des droits et libertés[8]. La même année, dans une déclaration d'invalidité constitutionnelle à l'encontre d'une disposition de la loi 101 sur l'admissibilité à l'école anglaise, le tribunal adopte une interprétation favorable au législateur :

> L'application de l'art. 23 [de la *Charte canadienne*] est contextuelle. Elle doit tenir compte des disparités très réelles qui existent entre la situation de la communauté linguistique minoritaire au Québec et celle des communautés linguistiques minoritaires des territoires et des autres provinces. Le gouvernement provincial appelé à légiférer en matière d'éducation doit disposer de la latitude suffisante pour assurer la protection de la langue française tout en respectant les objectifs de l'art. 23[9].

Enfin, dans le *Renvoi relatif à la Loi sur la Cour suprême,* elle a évoqué « les traditions juridiques et les valeurs sociales distinctes du Québec[10] ». Le tribunal se disposerait à concrétiser l'asymétrie, principe qui brise l'interprétation uniforme du droit entre les juridictions de la fédération. Dans ce renvoi, la Cour suprême n'annonce pourtant pas une déférence judiciaire qui commanderait d'abandonner à la Cour d'appel du Québec le dernier mot, mais se prépare à une interprétation des droits fondamentaux contextualisée aux spécificités du Québec en réitérant son rôle ultime, tribunal général d'appel pour le *Dominion*.

---

8 *Charlebois* c. *Saint John (Ville)*, [2005] 3 R.C.S. 563, 2005 CSC 74, par. 23.

9 *Solski (tuteur)* c. *Québec (Procureur général)*, [2005] CSC 14. L'art. 23 donne à la minorité linguistique le droit de s'instruire dans sa langue au primaire et au secondaire. Au Québec, il s'agit des anglophones. Ailleurs au Canada, il s'agit des francophones.

10 *Renvoi relatif à la Loi sur la Cour suprême, art. 5 et 6*, [2014] 1 R.C.S. 433, par. 49.

Glissement législatif du territoire à la personne

La constitution, le tribunal et le législateur sont les vecteurs de la traduction juridique de la question politique de la langue. Tandis que les francophones ont mené la lutte pour la reconnaissance de leurs droits linguistiques dans la société civile et l'enceinte parlementaire au Québec, les anglophones se sont adressés au pouvoir judiciaire.

À compter de la Révolution tranquille, les francophones manifestent contre les mesures favorisant le bilinguisme institutionnel québécois. « On réalise l'impossibilité de maintenir la vitalité du français sans intervention coercitive de l'État et la nécessité d'intégrer à la communauté francophone les nouveaux arrivants[11]. » En 2021 pourtant, à part l'obligation pour les francophones et les allophones de fréquenter l'école primaire et secondaire en français (sauf s'il s'agit d'une école privée non subventionnée), la liberté de choix pour tous entre le français et l'anglais semble redevenue normale, à côté de l'obligation de rendre le français disponible.

En effet, si le PQ élabore la loi de 1977 dans l'approche territoriale[12], elle contient déjà des exceptions conférant aux municipalités, commissions scolaires et hôpitaux le droit d'afficher dans une autre langue, en plus du français. Écoles et hôpitaux peuvent même adjoindre une autre langue au français dans leurs communications internes[13]. Ces mesures assimilent les allophones aux anglophones. Les exceptions à la territo-

11 Guillaume Rousseau, « Brève synthèse historique du droit linguistique au Québec : une législation pour une langue commune et un respect de la diversité », p. 31-76 (p. 44) dans Guillaume Rousseau et Éric Poirier (dir), précités.

12 *Charte de la langue française*, L.Q. 1977, c. 5.

13 Guillaume Rousseau, « Brève synthèse... », précité, p. 57.

rialité se multiplieront lors des modifications ultérieures, le législateur préférant les mesures incitatives à la contrainte. Obtempérant à l'invalidation de 1979, il adopte alors une version anglaise de la loi 101 qui proclame une contradiction performative: «French *is the official language of Québec*[14].» L'approche personnelle lui inspire les amendements subséquents, autorisant dès 1983 plus de bilinguisme et, pour certains établissements anglophones, l'unilinguisme[15].

De son côté, le PLQ a proposé de modifications à la loi 101 seulement après des jugements pour l'y conformer. Deux particularités ressortent: quand Robert Bourassa prend l'initiative de modifier la loi sans jugement, c'est pour étendre l'anglais au réseau de la santé[16]; et sept jours après l'invalidation judiciaire de l'affichage commercial unilingue français, il applique la clause dérogatoire pour prolonger de cinq ans l'unilinguisme, mais uniquement à l'extérieur des commerces[17]. À l'échéance, il entérine les jugements, autorisant l'affichage commercial bilingue avec prédominance du français[18].

---

14 *Loi concernant des jugements rendus par la Cour suprême du Canada sur la langue des lois et d'autres actes de nature législative,* RLRQ c. J -1.1. art. 1.

15 *Loi modifiant la Charte de la langue française,* L.Q. 1983, c. 56.

16 *Loi modifiant de nouveau la Loi sur la santé et les services sociaux,* L.Q. 1986, c. 106. *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant d'autres dispositions législatives,* L.Q. 1991, c. 42.

17 *Loi modifiant la Charte de la langue française,* L.Q. 1988, c. 54. Des anglophones contestent cette loi devant le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, qui déclare que «les citoyens canadiens anglophones ne peuvent être considérés comme une minorité linguistique» (par. 11,2); qu'il n'est pas légitime de supprimer la possibilité de s'exprimer dans une langue de son choix en dehors de la vie publique (par. 11,3), mais possible de le faire à certaines conditions (par. 11.4) et que les commerçants anglophones «n'ont fait l'objet d'aucune discrimination fondée sur leur langue (par. 11.5)». Comité des droits de l'Homme, nos 359/1989 (Ballantyne/Davidson c. Canada) et 385/1989 (McIntyre c. Canada).

18 *Loi modifiant la Charte de la langue française,* L.Q. 1993, c. 40.

Certes, le PQ a actualisé la *Charte de la langue française* aux nouvelles technologies[19]. Mais les autres modifications qu'il a mises en œuvre neutralisent l'effectivité du principe originel : que le français devienne la langue commune au Québec. Les organismes publics communiquent encore plus en anglais aux non-francophones plutôt qu'aux seuls anglophones[20].

Quelques recommandations de la commission Larose[21] ont été entérinées en 2002, notamment l'abolition des écoles passerelles (invalidée par la Cour suprême ensuite). Bien qu'inscrite dans la loi, l'obligation pour les organismes publics de communiquer en français avec les personnes morales et de servir en français leur clientèle n'a jamais été mise en vigueur. Et l'exigence pour les cégeps et les universités de se doter d'une politique linguistique, sans obligations de résultat quant à la langue d'enseignement et de la recherche, omet de désigner le statut linguistique des établissements[22]. Le gouvernement péquiste ignore la recommandation de donner à la loi *101* un statut constitutionnel, celui dont jouit la charte québécoise des droits[23].

Le PQ s'est figé devant les revers judiciaires, encourageant l'anglicisation de l'administration publique et celle du réseau d'éducation postsecondaire vis-à-vis un PLQ satisfait

---

19 *Loi modifiant la Charte de la langue française,* L.Q. 1997, c. 24.

20 *Loi modifiant la Charte de la langue française,* L.Q. 2000, c. 57.

21 *Le français, une langue pour tout le monde,* Commission des États généraux sur la situation et l'avenir du français au Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 2000.

22 *Loi modifiant la Charte de la langue française,* L.Q. 2002, c. 28.

23 *Le français, une langue pour tout le monde,* précité. Recommandation n° 12, page 229.

de préserver les libertés individuelles. L'école passerelle doit être fréquentée trois ans pour mériter le droit d'étudier en anglais dans le réseau public, mais peut être fréquentée indéfiniment si l'élève ne passe pas au réseau public[24]. Philippe Couillard s'estimait impuissant à franciser les raisons sociales et les marques de commerce après un jugement impliquant Best Buy[25].

À toutes les époques, hormis le PQ en 1977 et le PLQ en 1988, les partis politiques paraissent timorés à l'égard de la protection du français. Ils préfèrent que la langue commune gagne des adeptes face à l'anglais en laissant l'option aux individus comme le fait le gouvernement canadien. L'approche personnelle leur convient mieux que l'approche territoriale. La Cour suprême aurait-elle mieux compris que le législateur québécois que l'universalisme des libertés individuelles et l'application décontextualisée du droit des minorités aux anglophones et aux allophones québécois peuvent « jouer, si on ne fait pas les distinctions qu'impose le contexte québécois, contre les fondements de la *Charte de la langue française*[26] » ?

Or, pour la première fois dans l'histoire du bilinguisme fédéral, le gouvernement canadien a reconnu dans le dernier discours du trône que la protection du fran-

---

24 *Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement*, L.Q. 2010, c. 23.

25 *Règlement modifiant le Règlement sur la langue du commerce et des affaires*, D. 887-2016, (2016) G.O. II, 5800. *Règlement modifiant le Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française*, D. 886-2016, (2016) G.O. II, 5799.

26 Éric Poirier, précité, p. 18.

çais requiert des mesures spécifiques au Québec[27]. Si Justin Trudeau renonçait à la symétrie législative entre majorité et minorité linguistique au Québec par rapport au reste du pays, il s'éloignerait de la vision du *Dominion* forgée par son père et renoncerait peut-être à l'approche personnelle, tout en s'insérant dans le courant ouvert par la Cour suprême. Cela désamorcerait la culpabilisation que le PLQ exerce au nom des droits individuels des anglophones et des allophones à l'endroit des Québécois qui réclament des mesures contraignantes pour protéger le français.

Ambivalence envers le français

Au-delà de la refonte entière de la *Charte de la langue française* dont les mesures concrétiseront le français comme langue commune et langue officielle de l'État que cela augure pour le législateur québécois, les Québécois demeurent ambivalents par rapport au français. La question politique de la langue s'ancre dans leur ambivalence entre langue de mémoire et langue de civilisation.

La conscience historique que les Québécois ont d'eux-mêmes se fonde sur le français langue mémorielle. Elle contient l'imaginaire et les symboles de référence. Une historiographie et une littérature spécifiques au peuple québécois se sont développées aussi grâce à elle. Le français est en ce cas un héritage à transmettre, une tradition à préserver, une culture à exprimer.

---

27 *Discours du trône – Un Canada fort et plus résilient*, Ottawa, 23 septembre 2020: «Le gouvernement du Canada doit également reconnaître que la situation du français est particulière. Il y a près de 8 millions de francophones au Canada dans un océan de plus de 360 millions d'habitants principalement anglophones. Le gouvernement a donc la responsabilité de protéger et de promouvoir le français non seulement à l'extérieur du Québec, mais également au Québec. En ce sens, 51 ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement s'engage notamment à renforcer cette loi en tenant compte de la réalité particulière du français.»

En même temps, ils conçoivent la langue comme facteur civilisationnel, c'est-à-dire qu'ils accèdent à la modernité, à l'universel, à la contemporanéité avec les autres nations du monde en adoptant le français. C'est la langue des institutions de l'État, la langue d'un projet de société, de la science et de la raison, bref la langue dans laquelle s'articule un principe d'organisation et d'explication du monde. Le français en ce cas est la langue officielle et la langue d'usage dans l'enseignement, le travail, les commerces et les affaires. Les aspects mémoriels et civilisationnels de la langue se complètent plus qu'ils ne s'opposent, la culture alimentant le projet de société.

Tout de même, certains allèguent que l'anglais supplante le français comme langue de civilisation, même si cette dernière demeure une langue de mémoire au Québec. La mondialisation, l'américanité et la démographie expliquent cette ambivalence aujourd'hui, que des éléments paradoxaux de l'histoire politique expliquent aussi. Ainsi, la langue des habitants de la Nouvelle-France était la même que celle des autorités coloniales. Déjà, les Québécois se singularisent « comme unique société marquée par l'aventure coloniale française où la langue ne porte pas le stigmate d'une langue de colonisation[28]. »

Après la Conquête, la Grande-Bretagne admet pour la première fois en son empire un peuple occidental qui a une religion et une langue étrangère aux siennes. « Ce peuple qui vient à peine de naître et de prendre conscience de lui-même est donc confronté très tôt à la tragique possibilité de sa disparition[29]. » Le français résonnait autour du monde

28 Joseph-Yvon Thériaut, précité, p. 118.

29 Éric Bédard, *L'histoire du Québec pour les nuls*, First Éditions, Paris, 2015, p. 85.

comme langue de civilisation aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècle, malgré que l'hégémonie mondiale eut basculé en faveur de l'Empire britannique au terme de la Guerre de Sept Ans, en 1763, et que le monde s'imprégnait du modèle anglo-saxon et de sa langue. C'est en revanche comme langue de culture que les Canadiens français affermissent leur identité à travers la langue à cette époque.

Lors de la Révolution tranquille, pendant que l'anglais confirme son statut mondial civilisationnel et que celui du français s'amenuise, les Québécois optent plutôt pour le français comme langue de civilisation. Le rôle assumé par le gouvernement québécois dans la création de l'Organisation internationale de la francophonie en témoigne. Au commencement de la deuxième décennie du XXI^e^ siècle, on peut se demander comment le droit linguistique reflètera désormais l'ambivalence des Québécois par rapport au français. Les usages et l'officialité de la langue, les approches territoriale ou personnelle et leurs mesures de contrainte ou de promotion, le lien entre mémoire et civilisation : une nouvelle loi 101 sur le bout de la langue pour dire quoi ? ❑

Articles

Claude Simard, Alexandre Poulin et
Jérôme Blanchet-Gravel*

Quelques réflexions pour comprendre

Un peuple et son mal-être

La pandémie de COVID-19 a étalé au grand jour le sort peu enviable réservé à nos vieillards les plus vulnérables. La grande majorité des décès au Québec se concentre dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)[1], bien qu'il ait été facile de prévoir que ces cloîtres pour malades âgés deviendraient vite de sévères foyers d'infection. Le Québec héberge ses vieux dans des résidences séparées beaucoup plus que les autres provinces canadiennes : il compte trois fois plus de foyers pour vieillards que le reste du Canada (18 % contre 6 %)[2]. Notre malaise gériatrique ne concerne pas seulement

1 Cf. les données de l'Institut national de santé publique (https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees).

2 Cf. Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), Rapport sur les résidences pour personnes âgées, Québec, 2019. Certains, dont Francis Vailles (« Les faux responsables de l'hécatombe », *La Presse*, 23 mai 2020), attribuent cette différence au fait que les Québécois âgés peuvent profiter d'un crédit d'impôt provincial pour s'installer en résidence privée. Cette raison économique n'explique pas à elle seule la tendance de bon nombre de Québécois âgés à quitter leur maison au profit de l'hébergement spécialisé. Des facteurs culturels doivent agir également. Il existe au Québec un marché immobilier lucratif s'adressant spécifiquement aux vieillards qui prend de plus en plus d'expansion. Ainsi que le laisse entendre la publicité qui encourage ce type de cantonnement gériatrique, bien des aînés semblent particulièrement sensibles aux arguments du confort et de la sécurité que procurerait le tribalisme d'âge contrairement à la mixité générationnelle.

* Respectivement, professeur retraité de l'Université Laval, auteur d'*Un désir d'achèvement. Réflexions d'un héritier politique* (Boréal, 2020) et auteur de *La face cachée du multiculturalisme* (Cerf, 2018).

la ghettoïsation des vieux. Il se manifeste également par l'affaiblissement du sens familial. Des milliers de vieillards vivent dans une affligeante solitude. Près du tiers des résidents de CHSLD ne sont visités mensuellement qu'entre 0 et 3 heures[3]. Pour décrire la déplorable situation de la vieillesse dans le Québec d'aujourd'hui, l'ex-ministre Claude Castonguay, le père de l'assurance maladie, n'a pas hésité dernièrement à parler d'un « gâchis honteux[4] ».

À l'autre bout de la vie humaine, l'enfance semble tout autant négligée. Malgré le lourd appareil de protection organisé par l'État, des récits d'horreur mettant en scène des enfants maltraités alimentent régulièrement l'actualité comme celui récent de la mort de la fillette martyre de Granby[5], drame qui a provoqué la création par le gouvernement d'une commission d'enquête, à savoir la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Mais la sécurité de l'enfant n'est pas la seule dimension en cause. L'éducation semble aussi problématique. Là encore, le Québec accuse des statistiques troublantes : augmentant d'une année à l'autre, le taux de prévalence du trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) pour nos jeunes de 1 à 24 ans s'établit en 2019 à 11,3 %[6], tandis que le taux mondial se situe autour de 5 %. Pis encore, ce taux grimpe à 23 % pour les adolescents québécois âgés de 12 à 17 ans. Souvent, ce trouble est traité par des psychosti-

---

3 D'après une recherche sur les soins gériatriques menée par Phillippe Voyer de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval, qui a été rapportée par Isabelle Hachey dans son article « Sans-cœur, les Québécois ? », *La Presse*, 29 mai 2020.

4 Claude Castonguay, « Un gâchis honteux », *La Presse*, 12 mai 2020.

5 Isabelle Ducas, « Fillette morte à Granby : un tragique destin », *La Presse*, 3 mai 2019.

6 Institut national de santé publique du Québec, *Surveillance du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) au Québec*, 2019.

mulants comme le Ritalin ou le Concerta. Pour une psychopathologie dont la nature même est encore mal connue, on ne s'embarrasse pas ici de médicamenter des jeunes jugés trop turbulents au goût de leurs parents ou de leurs enseignants, comme si les adultes n'acceptaient plus dans notre culture de composer avec l'énergie souvent débordante de la jeunesse. On n'hésite guère à droguer des jeunes pour qu'ils restent dociles de la même manière qu'on drogue des vieillards dans les CHSLD afin qu'ils ne dérangent pas trop.

En fait, c'est à tous les âges qu'une partie importante de la population québécoise souffre d'une forme ou d'une autre de mal-être. Un Québécois sur cinq se classe à un niveau élevé de détresse psychologique[7], alors que dans l'Ouest canadien le taux est moitié moins élevé, soit environ 12 %. Même s'il a diminué au cours des dernières années, le nombre de suicides au Québec reste alarmant, particulièrement chez les personnes de 15 à 34 ans et de 50 à 64 ans[8]. Les ventes d'antidépresseurs vont croissant et atteignent chez nous des records[9]. La surmédicalisation au Québec est un phénomène proche d'une pharmacodépendance collective. On peut y voir un état avancé de déresponsabilisation et d'atonie. Au lieu de faire preuve de vitalité et de résilience devant les difficultés de la vie, bien des gens préfèrent attribuer leurs soucis à des causes physiologiques jugées incontrôlables de manière à se justifier de recourir à des pis-aller pharmaceutiques. Tout se passe comme si ces personnes fragiles préféraient s'engour-

---

7 Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Statistiques de santé et du bien-être selon le sexe, tout le Québec*, 2013-2014.

8 Institut national de santé publique, *Le suicide au Québec : 1981 à 2016. Mise à jour 2019*, 2019.

9 Claudine Richard, « Les Québécois consomment plus d'antidépresseurs que la moyenne canadienne », *Ici Radio-Canada*, 13 mai 2018 ; La rédaction, « Les Québécois accros aux antidépresseurs », *TVA Nouvelles*, 13 juin 2012.

dir plutôt que d'affronter les épreuves telles que la solitude, la douleur, le divorce, le deuil, l'échec professionnel... Elles refusent en quelque sorte que la vie soit faite de « quelques joies, très vite effacées par d'inoubliables chagrins », selon la formule lucide de Marcel Pagnol.

On se consolera en objectant que ces statistiques ne s'appliquent qu'à une minorité de Québécois et qu'elles ne reflètent donc pas l'état de l'ensemble de la société. Il n'empêche que toutes ces données concernent une portion si large de la population qu'on ne peut pas nier qu'elles traduisent des faiblesses chroniques de notre collectivité sur le plan à la fois de sa mentalité et de ses mœurs. Qu'est-ce qui expliquerait qu'une société parmi les plus prospères et les plus sécuritaires du monde affiche ainsi des sommets de désaffection familiale et de déséquilibre psychologique ?

Nous soumettons à la discussion six hypothèses. Les trois premières impliquent des éléments qui forment le climat général de l'Occident dans lequel baigne le Québec. Les trois dernières renvoient à des traits plus spécifiques de la société québécoise qui ont marqué son évolution. D'entrée de jeu, nous voulons souligner que nous récusons l'opinion commune selon laquelle le cœur du problème serait organisationnel et qu'il pourrait trouver sa solution seulement dans des réformes ministérielles ou dans l'allocation de ressources plus grandes à la santé ou à l'éducation. Nous pensons au contraire qu'il est de nature culturelle et qu'il découle avant tout de notre système de valeurs et de pensée.

Notre première hypothèse renvoie au rythme trépidant de la vie moderne qui est souvent incriminé. Les adultes qui constituent la population active n'auraient plus assez de temps à consacrer à leurs enfants ni à leurs vieux parents parce qu'ils seraient écartelés entre leurs obligations fami-

liales et les exigences stressantes de leurs activités professionnelles. La poursuite effrénée du confort par le travail entraînerait la supplantation du matérialisme sur les relations humaines et l'oubli de l'altruisme. Cette explication est sans doute plausible, mais elle reste partielle. Notre société aurait effectivement avantage à mieux aménager le monde du travail de manière à permettre aux familles de tisser des liens plus étroits et plus significatifs. Et nous gagnerions certes à redécouvrir les vertus bienfaisantes de la lenteur[10]. Toutefois, bien d'autres sociétés comme celles du reste du Canada connaissent un style de vie tout aussi frénétique sans pourtant souffrir d'un niveau de malaise psychosocial aussi marqué que celui qu'on observe au Québec.

Une deuxième hypothèse à considérer est la montée de l'individualisme. Dans les sociétés occidentales contemporaines, les intérêts et les droits privés de l'individu ont autant sinon plus de poids que le bien commun. Cette perte de l'esprit collectif a pu distendre les liens affectifs entre les gens, notamment au sein des familles. Comme le moi et la satisfaction de ses désirs sont devenus primordiaux, la préoccupation de l'autre a naturellement été reléguée au second plan. La tendance à vivre surtout pour soi a pu engendrer une forme d'égocentrisme psychologiquement et socialement néfaste. Mais encore une fois, ce climat individualiste n'est pas propre au Québec et ne peut donc expliquer entièrement notre haut degré de désarroi.

Une troisième cause probable, qui n'est pas non plus particulière à la société québécoise, concerne l'instantanéisme qui caractérise la vie contemporaine. On observe de plus en plus une tendance à s'intéresser uniquement au moment présent sans se soucier ni du passé ni de l'avenir.

---

10 Carl Honoré, Éloge de la lenteur, Paris, Marabout, 2007.

On s'efforce même de vivre l'instant de la manière la plus intense possible. La mentalité instantanéiste promeut en effet l'émotion et beaucoup moins la réflexion puisque la pensée ne peut se développer que dans la durée. L'historien français Jérôme Baschet a parlé d'un «âge présentiste» pour définir notre époque[11]. Un domaine qui illustre bien ce phénomène de la distraction éphémère est celui des médias qui papillonnent de jour en jour d'une nouvelle à l'autre en les présentant de façon sensationnelle sans s'y attarder et sans en suivre l'évolution à moyen et à court terme. L'instantanéisme ne peut conduire qu'à une perte de sens, à une dégradation des relations humaines, à un appauvrissement spirituel. Pour comprendre l'enfance, la vieillesse, la mort, la vie en général, il importe de prendre le temps d'approfondir ces grandes questions existentielles.

Notre quatrième hypothèse concerne une période de l'histoire du Québec qui pourrait faire comprendre encore mieux pourquoi une bonne partie de sa population se distingue par sa détresse psychosociale. Avec la modernisation qu'elle a engendrée, la Révolution tranquille des années 1960 a représenté une rupture socioculturelle sans précédent. Le passé a été perçu comme arriéré, comme une époque de «grande noirceur» selon l'expression péjorative encore largement diffusée. Pour assurer le progrès, il fallait faire table rase autant sur le plan politique qu'économique, social, culturel, éducatif et moral. Les plus jeunes ont cherché à se distancier rapidement des modes de vie et des valeurs de leurs aînés, ce qui a provoqué un fossé intergénérationnel. La mémoire populaire a été ainsi effacée de façon abrupte. Entre autres, l'autorité parentale a été remplacée par un pédocentrisme naïf qui a renoncé à discipliner les

11 Jérôme Baschet, *Défaire la tyrannie du présent. Temporalités émergentes et futurs inédits*, Paris, La Découverte, 2018.

enfants et qui est sans doute en bonne partie responsable de la flambée des troubles d'apprentissage et de comportement dans nos écoles. Figure du passé, la vieillesse a été déconsidérée au point que les vieillards ont été exclus de la société et, pour une bonne part, ont été isolés dans des résidences spécialisées. Il n'est pas exagéré d'affirmer que le Québec a vécu une sorte de déracinement anthropologique rarement vu dans l'histoire humaine ayant causé une perte de repères qui l'a profondément perturbé.

La Révolution tranquille est liée également à notre cinquième hypothèse. Au cours de cette période, l'Église, longtemps omnipotente dans les divers secteurs de la vie sociale tels que l'éducation et la santé, a cédé la place à l'État qui est devenu la figure tutélaire pour l'ensemble des Québécois. La société canadienne-française qui était celle du Québec traditionnel s'était structurée selon des solidarités humaines de base indépendamment de l'État, qui était alors presque inexistant. La société québécoise moderne a fait fi des références canadiennes-françaises au profit d'une rationalité bureaucratique; elle s'est structurée par en haut, en édifiant une organisation technocratique relevant davantage de l'abstraction que de la réalité sociale. La Révolution tranquille, notre oxymore fondateur[12], a dissout les anciens rapports sociaux et a remplacé l'interdépendance des ouailles par une dépendance vis-à-vis de l'État. En termes durkheimiens, on peut dire qu'elle a fait passer la société d'ici d'une solidarité organique à une solidarité mécanique. Ce profond changement de paradigme social a amputé les citoyens de leur histoire. Coupés de leurs racines pour être ensuite soumis à l'État et à ses ramifications, les Québécois se sont retrouvés en mal de responsabilité, voire dans une situation de déresponsabilisation.

12 Pour une critique de la Révolution tranquille, voir entre autres Léon Dion, *La Révolution déroutée (1960-1976)*, Montréal, Boréal, 1998, et Christian Saint-Germain, *Le mal du Québec. Désir de disparaître et passion de l'ignorance*, Montréal, Liber, 2016.

Notre sixième hypothèse met en cause l'identité même du sujet québécois. L'histoire du Québec français a été profondément marquée par la Conquête de 1760 et la colonisation britannique qui en a découlé. Culturellement et linguistiquement distinct, mais toujours politiquement dépendant, envahi par un complexe de colonisé[13], inscrit dans un continent où sa langue est constamment menacée, perplexe face à son destin à la suite de deux échecs politiques quant à l'autodétermination de sa nation, le sujet québécois a développé une identité à la fois incomplète et inquiète. Il est empreint d'une sorte d'hétéronomie, c'est-à-dire qu'il n'est pas encore parvenu à s'assumer pleinement et de façon autonome en tant que représentant d'une nation du monde[14]. Cette hétéronomie pourrait susciter chez certains plus vulnérables une tendance à l'atonie ou au déséquilibre psychosocial, selon le principe que l'individu a besoin d'évoluer dans un cadre sociopolitique solide pour se forger une identité dynamisante.

La critique de la société québécoise est souvent interprétée comme une tentative hostile de dénigrement. L'identification des dysfonctionnements d'une société est pourtant essentielle à son amélioration. Dans cet article, nous avons tenté d'esquisser les causes principales à l'origine des troubles psychosociaux qui affectent notre peuple. On pourrait bien sûr en citer d'autres comme le déni de la mort[15] répandu un peu partout en Occident qui s'accompagne du rejet de l'ultime étape de la vie et de son corollaire qu'est l'âgisme.

---

13 Sur les effets du colonialisme, voir Albert Memmi, *Portrait du Colonisé* précédé de *Portrait du Colonisateur*, Paris, Buchet/Chastel, 1957.

14 Sur cette question, voir Alexandre Poulin, *Un désir d'achèvement. Réflexions d'un héritier politique*, Montréal, Boréal, 2020.

15 Sur le déni de la mort dans les sociétés modernes, voir Claude Simard, « Déni de la mort, exclusion de la vieillesse », *Le Verbe*, 21 avril 2020.

Bien que simplement indicative, l'analyse que nous soumettons ici permet d'imaginer quelques pistes de solution : 1) assurer une meilleure conciliation entre le travail et la famille non seulement pour l'éducation des enfants, mais aussi pour l'aide à apporter aux parents plus âgés ; 2) renforcer la conscience sociale des citoyens en vue de mieux équilibrer les droits et les devoirs individuels d'une part et les droits et les devoirs collectifs d'autre part ; 3) s'efforcer de vivre dans la durée en rompant avec l'artificialité de l'instantanéisme contemporain de manière à se réserver des temps de réflexion essentiels à une conception de la vie plus pénétrante ; 4) renouer avec des coutumes qui ont fait leurs preuves tels que la mixité générationnelle et l'encadrement des enfants par les parents ; 5) amener les citoyens à être moins dépendants de l'État-providence, à penser à leurs devoirs plutôt qu'à leurs seuls droits et à faire preuve de plus d'initiative et de sens des responsabilités dans la recherche de solutions aux problèmes sociaux ; 6) consolider l'identité linguistique, culturelle, politique et économique du Québec par l'affirmation de sa souveraineté, afin de pouvoir s'appuyer sur une société confiante, autonome, décomplexée, prospère et épanouissante.

Une société peut remédier à ses défauts si ses citoyens en décident ainsi et posent ensemble des gestes en conséquence. Le Québec porte aussi en lui les germes de son succès. ❑

Articles

Stéphane Savard*

60 ans plus tard

Qu'est-ce que la Révolution tranquille?**

60 ans plus tard, la Révolution tranquille fait toujours l'objet de discussions et de débats. Qu'est-ce que la Révolution tranquille ? Quand commence-t-elle et, surtout, quand se termine-t-elle ? Quels en sont les principaux acteurs et ses caractéristiques fondamentales ? Les processus qui lui sont associés sont-ils singuliers à l'expérience québécoise ? Objet de mémoire pendant de nombreuses années, dont la simple évocation a servi à alimenter les conflits politiques et sociaux, force est de constater que la Révolution tranquille est toutefois devenue un objet d'histoire – sans que ses ramifications mémorielles ne disparaissent pour autant. Les récents travaux sur l'histoire des décennies 1960 et 1970 au Québec offrent un socle nouveau sur lequel il est désormais possible de semer les germes d'une interprétation renouvelée de la Révolution tranquille. L'objectif de ce texte est ainsi de proposer un cadre interprétatif permettant de mieux comprendre la

* Département d'histoire et CRIDAQ. UQAM

** Ce texte reprend et poursuit les éléments de réflexion développés dans une note de recherche et un article scientifique déjà publiés, ainsi que dans un livre à venir. Pour les textes, voir Stéphane Savard, « Histoire politique de la Révolution tranquille : quelques jalons pour une approche renouvelée », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 25, no 3 (2017), p. 145-161 ; Stéphane Savard, « Rethinking the Quiet Revolution: The Renewal of Political History through the Expansion of the "Political Field" », *Canadian Historical Review*, vol. 100, no 4 (2019), p. 572-587. Au sujet du livre, voir Martin Pâquet et Stéphane Savard, *Brève histoire de la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal [à paraître]. L'auteur tient à remercier le CRSH pour son soutien financier.

Révolution tranquille et ses caractéristiques fondamentales. Pour ce faire, nous proposons d'élargir les horizons de la Révolution tranquille en allongeant son cadre temporel, en incluant de nouveaux acteurs sociaux et en ancrant ses perspectives idéologiques et culturelles dans le contexte international des *Sixties*.

Une Révolution qui ne fait pas consensus

Depuis les années 1970, la Révolution tranquille est définie dans la mémoire publique et dans la communauté scientifique par une série de changements qui modifient profondément la société québécoise. Or, la portée de ces changements ne fait pas consensus. Pour certains chercheurs, dont les historiens Fernand Ouellet et Michael Behiels et, dans une moindre mesure, le politologue Léon Dion, la Révolution tranquille ne symbolise rien de moins que l'entrée du Québec dans la modernité[1]. Selon cette interprétation, la rupture est totale avec la période antérieure, dite de « Grande Noirceur », où les Canadiens français vivaient dans une société ayant accumulé de nombreux « retards », surtout en matière de gestion étatique, de mœurs démocratiques et de développement socioéconomique. Pour d'autres, dont les historiens Paul-André Linteau, Jacques Rouillard et Lucia Ferretti[2], la

1 Michael Behiels, « Duplessis, le duplessisme et la prétendue reconstitution du passé », dans Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet (dir.), *Duplessis. Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, p. 257-264 ; Léon Dion, *La Révolution déroutée*, 1960-1976, Montréal, Boréal, 1998 ; Fernand Ouellet, « La Révolution tranquille, tournant révolutionnaire ? », dans Thomas S. Axworthy et Pierre Elliott Trudeau (dir.), *Les années Trudeau. La recherche d'une société juste*, Montréal, Le Jour, 1990, p. 333-362.

2 Lucia Ferretti, « La Révolution tranquille », *L'Action nationale*, vol. 89, no 10, 1999, p. 59-91 ; Paul-André Linteau, « Un débat historiographique : l'entrée du Québec dans la modernité et la signification de la Révolution tranquille », dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille. 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 21-41 ; Jacques Rouillard, « La Révolution tranquille : rupture ou tournant ? », *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 32, no 4, 1998, p. 23-51.

Révolution tranquille se définit plutôt comme une période d'accélération des réformes politiques, économiques, sociales et culturelles dont plusieurs s'inscrivent en continuité avec des phénomènes antérieurs. La modernité scientifique (le développement de la pensée scientifique et de la technologie), socioéconomique (l'industrialisation, l'urbanisation et la scolarisation) et étatique (la mise sur pied de nouveaux programmes de régulation sociale) plonge ses racines dans cette période comprise entre le milieu du XIX[e] siècle et le début du XX[e] siècle. Or, le « rythme intense et concentré » des réformes dans les années 1960, pour reprendre les termes de Linteau, caractérise une rupture par rapport à la période antérieure[3]. Un dernier groupe de chercheurs, à l'instar des économistes Gilles Paquet, Jean-Luc Migué et Vincent Geloso, perçoivent la Révolution tranquille comme un moment de déclin. Déclin social d'abord, avec la perte de liens de sociabilité engendrée par la montée de l'État-providence technocrate qui aurait mis à mal la « riche trame d'institutions traditionnelles[4] ». Déclin économique ensuite, alors que l'étatisme québécois aurait freiné la croissance économique exceptionnelle des années 1940 et 1950 où un « rattrapage » était supposément en cours[5].

---

3 Paul-André Linteau, loc. cit.

4 Gilles Paquet, *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber, 1999, 161 p.

5 Jean-Luc Migué : *Étatisme et déclin du Québec : bilan de la Révolution tranquille*, Montréal, Éditions Varia, 1999, 232 p. et Vincent Geloso, *Du grand rattrapage au déclin tranquille : une histoire économique et sociale du Québec de 1900 à nos jours*, Montréal, Éditions Accent Grave, 2013, 213 p. Il est à noter que l'économiste Pierre Fortin a fortement critiqué ces thèses. Voir notamment Pierre Fortin, « La Révolution tranquille et l'économie : où étions-nous, que visions-nous, qu'avons-nous accompli ? », dans Guy Berthiaume et Claude Corbo (dir.), *La Révolution tranquille en héritage*, Montréal, Boréal, 2011, p. 87-133 ; Pierre Fortin, « Compte rendu de Vincent Geloso, Du Grand Rattrapage au Déclin Tranquille.... », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, no 2, 2014, p. 331-333.

La Révolution tranquille renvoie également à une période. Une fois de plus, les intervenants qui s'y réfèrent ne s'entendent pas sur le cadre temporel la balisant. Différentes institutions, organismes et acteurs de la société civile véhiculent une mémoire publique de la Révolution tranquille qui associe cette dernière à la décennie 1960[6]. Du côté du monde de l'éducation, certaines ressources produites par les enseignants se concentrent sur les années 1960-1966 associées au gouvernement libéral de Jean Lesage[7], alors que d'autres considèrent une période plus large qui débute en 1960 pour se terminer à la fin des années 1970[8]. Le flou est aussi grand du côté des chercheurs. Certains historiens comme Lucia Ferretti et Jacques Rouillard considèrent que la Révolution tranquille se limite aux années 1959-1968[9], voire même à la période plus restreinte entre 1960 et 1966[10]. Se limiter à la décennie 1960 permet à ces

6 Pour célébrer les 50 ans de la Révolution tranquille, le Gouvernement du Québec par l'entremise du ministère de la Culture et des Communications publie en 2010 une brochure rappelant les principaux événements de cette dernière, tous associés aux années 1960. Voir https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/50ans-revolution-tranquille-depliant.pdf. Même constat du côté du site internet *Le début d'un temps nouveau. La Révolution tranquille au Québec* publié sous l'initiative du Musée québécois d'histoire populaire et du Musée virtuel canadien en 2012 : http://www.larevolutiontranquille.ca. La grande série radiophonique « La Révolution tranquille, 50 ans après » produite par Radio-Canada en 2010 considère que la mort de Daniel Johnson met un terme à la Révolution tranquille : https://ici.radio-canada.ca/premiere/grandes-series/239/larevolutiontranquille50ansapres.

7 Voir le site internet AlloProf : http://www.alloprof.qc.ca/BV/pages/h1190.aspx

8 Voir le site internet Sociétés et territoires du RÉCIT – UNIVERS SOCIAL : https://primaire.recitus.qc.ca/evenements/evenement/revolution-tranquille

9 Lucia Ferretti, loc. cit. ; Jacques Rouillard, loc. cit.

10 Jacques Rouillard, « La Révolution tranquille : rupture ou tournant ? », *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 32, no 4, 1998, p. 23-51. Même constat pour le site encyclopédique *Bilan du siècle* dont le directeur est le politologue Jean-Herman Guay : http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pagesThematiques.jsp?theme=16

institutions et ces chercheurs de centrer leur analyse sur le moment des grandes réformes étatiques. Pour d'autres, à l'instar du politologue Léon Dion ou des historiens Paul-André Linteau, Peter Gossage et Jack I. Little, elle se poursuit au-delà des années 1960 grâce à un second souffle, moins puissant que le premier, qui la fait s'étirer jusqu'en 1976 avec l'élection du Parti québécois[11] ou jusqu'en 1980 avec le référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec[12]. Ce faisant, ils mettent en lumière le rôle clé joué par la question nationale dans la définition de la Révolution tranquille. Quant à l'historien Ramsay Cook, il considère que c'est plutôt la crise économique du début des années 1980 qui met un terme à la Révolution tranquille[13], contribuant ainsi à la mise à mal de l'État-providence.

Qu'ils soient partisans d'une Révolution tranquille courte ou longue, la plupart des chercheurs ont braqué leur regard sur des acteurs bien particuliers: les membres des élites politiques et intellectuelles qui ont entamé les réformes à la barre de l'État québécois en construction. Depuis les années 1980, de nombreuses études se sont penchées sur les principales idéologies et réformes proposées par un petit groupe d'acteurs appelés «les leaders du Québec contemporain», ces «grands bâtisseurs» que sont les premiers ministres et les ministres les plus connus des cabinets Lesage, Johnson,

---

11 Léon Dion, *op. cit.*

12 Paul-André Linteau et *al.*, *Histoire du Québec contemporain. Tome 2: Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989; Peter Gossage et J.I. Little, Une histoire du Québec. Entre tradition et modernité, Montréal, Hurtubise, 2015, chapitre 11 «Le début d'un temps nouveau», p. 299-343.

13 Ramsay Cook, «Has the Quiet Revolution Finally Ended?», *Queen's Quarterly*, vol. 90, no 2, 1983, p. 333-342.ff

Bourassa et Lévesque[14]. D'autres ont porté leur regard sur les partis politiques, leur évolution, leurs stratégies de communication et leurs principales idéologies[15]. Certaines études en histoire intellectuelle se sont aussi attardées aux idées mises de l'avant par un nombre plutôt restreint de penseurs québécois et les différentes revues qu'ils ont fondées ou qui les publiaient, allant de la droite à la gauche en passant par *L'Action nationale, Maintenant, Cité libre, Parti pris* ou encore *Mainmise*[16].

---

14 Parmi les plus importants, soulignons les publications suivantes : Yves Bélanger et Michel Lévesque (dir.), *René Lévesque : l'homme, la nation, la démocratie*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1992, 495 p. ; Robert Comeau, avec la coll. de Gilles Bourque (dir.), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation : les débuts de la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1989, 367 p. ; Robert Comeau, Michel Lévesque et Yves Bélanger (dir.), *Daniel Johnson : rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, PUQ, 1991, 451 p. ; Guy Lachapelle et Robert Comeau, avec la coll. de Valéry Colas (dir.), *Robert Bourassa : un bâtisseur tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, 409 p. ; Jean-Charles Panneton, *Georges-Émile Lapalme, précurseur de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB Éditeur, 2000, 190 p. ; Alexandre Stefanescu (dir.), *René Lévesque : mythes et réalités*, Montréal, VLB Éditeur, 2008, 249 p. ; Dale C. Thomson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Montréal, Éditions du Trécarré, 1984, 615 p.

15 Voir entre autres Robert Comeau, Ivan Carel et Michel Martin (dir.), « Le RIN, parti indépendantiste, 1963-1968 », Dossier thématique, *Bulletin d'histoire politique*, vo. 22, no 3, printemps-été 2014, p. 11-101 ; Graham Fraser, *Le Parti québécois*, Montréal, Éditions libre expression, 1984 ; Alain Lavigne, *Lesage, le chef télégénique. Le marketing politique « de l'équipe du tonnerre »*, Québec, Septentrion, 2014 ; idem, *Bourassa et Lévesque. Marketing de raison contre marketing de passion*, Québec, Septentrion, 2018, 192 p. ; Vincent Lemieux, *Personnel et partis politiques au Québec : aspects historiques*, Montréal, Boréal Express, 1982, 350 p. ; idem, *Le Parti libéral du Québec : alliances, rivalités et neutralités*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008 ; Michel Lévesque, *Histoire du Parti libéral du Québec : la nébuleuse politique, 1867-1960*, Québec, Septentrion, 2013 ; Réjean Pelletier, *Partis politiques et société québécoise : de Duplessis à Bourassa, 1944-1970*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1989, 395 p.

16 Voir Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution : Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1985, 366p. ; Jean-Philippe Carlos, « "Exprimer la conscience d'un peuple" : le réseau des revues intellectuelles de droite et la question de l'indépendance nationale du Québec

L'ensemble de ces études produites depuis les années 1980 considèrent donc la Révolution tranquille comme le produit de la pensée et des actions d'une élite politique et intellectuelle. Cette conception de la Révolution par et pour le haut offre une analyse plutôt restreinte faisant généralement fi des nombreux protagonistes québécois qui prennent la parole dans les années 1960 et 1970. En ce sens, certaines études récentes se sont intéressées aux conflits émanant de la société civile au sujet des transformations de l'État québécois et de son ordre symbolique, que ce soit par le biais d'une institution étatique aussi centrale qu'Hydro-Québec[17], de la définition d'une politique d'immigration[18], ou encore des débats constitutionnels[19] et linguistiques[20].

(1957-1968) », *Mens*, vol. 15, no 2, 2015, p. 7-47 ; Michael Gauvreau, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, Montréal, Fides, 2008, 457 p. ; Xavier Gélinas, *La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille*, Québec, PUL, 2007, 486 p. ; E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, *Sortir de la « Grande Noirceur ». L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*, Québec, Septentrion, 2002, 207 p. ; Jacques Pelletier, *Parti pris : une anthologie*, Montréal, Lux, 2013 ; Martin Roy, *Une réforme dans la fidélité : la revue Maintenant (1962-1974) et la « mise à jour » du catholicisme québécois*, Québec, PUL, 2012 ; Jean-Philippe Warren et Andrée Fortin, *Pratiques et discours de la contreculture au Québec*, Québec, Septentrion, 2016, 266 p.

17 Stéphane Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013 ; Stéphane Savard, « L'énergie nucléaire au Québec : débats politiques et conflits de représentations, 1963-1996 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 69, no 3, hiver 2016, p. 5-33.

18 Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité. Étranger, Immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, 317 p.

19 Voir notamment Frédéric Bastien, *La bataille de Londres. Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montréal, Boréal, 2013 ; Kenneth McRoberts, *Québec : Social Change and Political Crisis*, 3e édition, Toronto, McClelland and Stewart,1988, 530p. ; Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal, 2018.

20 Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec*, Montréal, Boréal, 2010.

Une définition

Qu'est-ce donc que la Révolution tranquille? Pour comprendre cette période charnière d'un point de vue synthétique, nous proposons le politique – et non pas la politique[21] – comme angle d'approche global. Dans un livre à paraître sous peu, Martin Pâquet et l'auteur de ce texte définissent la Révolution tranquille comme

> [...] un moment dans l'histoire du Québec où il existe un consensus social autour de l'État. Pour les contemporains de cette période, l'État [...] devient un vecteur de mobilisation collective à la fois comme agent et comme représentation. De la fin des années 1950 jusqu'au début des années 1980, même si leurs projets et leurs revendications sont multiples voire parfois contradictoires, la grande majorité des acteurs sociopolitiques du Québec adhèrent à la promotion d'un projet de société organisé autour de l'État comme moteur du développement de la communauté politique. Pour eux et elles, l'épanouissement individuel des citoyens passe par le renforcement de l'État, un État envisagé tel qu'un instrument d'émancipation collective. La représentation de l'État comme garant du bien commun devient alors hégémonique: elle se présente ainsi comme une caractéristique fondamentale de la Révolution tranquille[22].

Cette caractéristique fondamentale agit comme un prisme canalisant toutes les autres spécificités de la Révolution tranquille: le déclassement de certaines élites *définitrices* et la montée en force de responsables politiques plus jeunes et mieux formés, de technocrates, d'intellectuels universitaires et de leaders d'opinion des médias de masse; la consolidation d'un sentiment d'affirmation nationale qui se décline

---

21 À ce sujet, voir notamment Réal Bélanger, «Pour un retour à l'histoire politique», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, no 2, 1997, p. 223-241.

22 Martin Pâquet et Stéphane Savard, *Brève histoire de la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal [à paraître].

en deux options, soit le nationalisme fédéraliste cherchant à revoir les paramètres de la constitution canadienne ou le nationalisme indépendantiste tourné vers la création d'un nouveau pays; les nombreuses réformes étatiques entreprises dans un esprit de rattrapage, de laïcisation et d'émancipation collective; la création d'un État-providence moderne avec ses divers programmes sociaux.

De nouveaux protagonistes

La Révolution tranquille ainsi définie, ses acteurs ne peuvent plus être limités aux «grands bâtisseurs». De récentes études qui analysent les diverses manifestations de la prise de parole dans les années 1960 et 1970 laissent entrevoir que plus de protagonistes conçoivent, selon diverses modalités et variantes, l'État québécois comme un vecteur de mobilisation collective. Influencés par l'historiographie canadienne ayant porté son regard sur la période d'après-guerre[23] et les *Sixties*[24], de plus en plus d'historiennes et d'historiens ont étudié les acteurs syndicaux, féministes,

23 Magda Fahrni et Robert Rutherdale (dir.), *Creating Postwar Canada. Community, Diversity and Dissent, 1945-1975*, Vancouver, UBC Press, 2008; José Igartua, *The Other Quiet Revolution. National Identies in English Canada, 1945-1971*, Vancouver, UBC Press, 2006; Doug Owram, *Born at the Right Time. A History of the Baby Boom Generation*, Toronto, University of Toronto Press, 1996.

24 Dimitry Anastakis (dir.), *The Sixties. Passion, Politics, and Style*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008; Lara Campbell, Dominique Clément et Gregory S. Kealey (dir.), *Debating Dissent: Canada and the Sixties*, Toronto, UTP, 2012; Colin M. Coates (dir.), *Canadian Countercultures and the Environment*, Calgary, University of Calgary Press, 2016; Karen Dubinsky et *al.* (dir.), *New World Coming. The Sixties and the Shaping of Global Consciousness*, Toronto, Between the Lines, 2009; Marie Hammond-Callaghan et Matthew Hayday (dir.), *Mobilizations, Protests and Engagements. Canadian Perspectives on Social Movements*, Halifax et Winnipeg, Fernwood Publishing, 2008; Paul Litt, *Trudeaumania*, Vancouver, UBC Press, 2016; Brian D. Palmer, *Canada's 1960's: The Ironies of Identity in a Rebellious Era*, Toronto, University of Toronto Press, 2009.

nationalistes, étudiants ou issus des minorités visibles. Ils se sont notamment intéressés à leur prise de parole dans l'espace public afin de revendiquer des réformes étatiques dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la langue, des rapports homme-femme, des droits civiques, des enjeux constitutionnels, etc[25]. De manière plus théorique, d'autres chercheurs ont souligné l'importance de prendre en considération les groupes de pression dans le processus de prise de décision étatique[26].

Élargir les perspectives de la Révolution tranquille implique alors de revenir à la conception du « champ politique[27] ». En s'appuyant sur les réflexions de Léon Dion et Jean-

25 David Austin, *Nègres noirs, nègres blancs. Race, sexe et politique dans les années 1960 à Montréal*, Montréal, Lux, 2015 ; Denyse Baillargeon, *Repenser la nation. L'histoire du suffrage féminin au Québec*, Montréal, Remue-ménage, 2019 ; Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *La pensée fédéraliste contemporaine au Québec : perspectives historiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2020 ; Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec*, Montréal, Boréal, 2010 ; Sean Mills, *Contester l'empire : pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise, 2011 ; Sean Mills, *Une place au soleil : Haïti, les Haïtiens et le Québec*, Montréal, Mémoire d'Encrier, 2016 ; Martin Petitclerc et Martin Robert, *Grève et paix. Une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, Lux Éditeur, 2018 ; Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004 ; Jean-Philippe Warren, *Une douce anarchie : les années 68 au Québec*, Montréal, Boréal, 2008 ; Jean-Philippe Warren et Andrée Fortin, *op. cit.*

26 Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin (dir.), *Groupes d'intérêt et mouvements sociaux*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2017 ; Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, 19e et 20e siècles*, Québec, Septentrion, 2014.

27 Au sujet du concept de « champ » et de celui de « champ politique », voir Pierre Bourdieu, « La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 36-37 (février-mars 1981), p. 3-24 ; idem, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000.

Philippe Warren[28], il est ainsi possible de concevoir un champ politique « élargi » composé de trois cercles concentriques. Le premier, celui qui forme le cœur du champ, se définit par l'État et les responsables politiques[29]. Le deuxième cercle, plus large que le premier, est défini par les partis politiques et les médias[30]. Enfin, le troisième cercle, beaucoup plus large que les deux premiers, mais également plus perméable, aux frontières plus floues, est défini par les personnes et mouvements sociaux qui, de manière continue ou à un moment précis de l'histoire, entrent en interaction avec les autres acteurs politiques (ceux du premier ou deuxième cercles) et produisent ainsi un quelconque effet dans le champ politique.

La prise en compte des porte-paroles et militants des mouvements sociaux et groupes de pression met en lumière deux autres caractéristiques de la Révolution tranquille jusque-là passée sous le radar. La première concerne le changement profond de culture politique dû à l'émergence de nouveaux protagonistes qui s'opposent ou appuient les responsables politiques à l'exercice du pouvoir dans leur tentative de définir le bien commun. À ce sujet, les idéaux de démocratie participative bouleversent une culture poli-

---

28 Léon Dion, *op. cit.*, p. 87-88 ; Jean-Philippe Warren, « Éditorial. Penser l'histoire politique au Québec avec Pierre Bourdieu : précisions conceptuelles et défis pratiques », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, no 2 (hiver 2014), p. 7-21.

29 Composé des responsables gouvernementaux, des autres députés, des experts en communication et en science politique qui conseillent les élus, ainsi que des hauts fonctionnaires à la tête des ministères, des institutions publiques et parapubliques et des sociétés d'État.

30 Il s'agit des nombreux militants des partis politiques qui influencent grandement les plateformes électorales. Il s'agit aussi des acteurs des médias traditionnels, dont les journalistes producteurs d'opinions, qui ont un très grand rôle à jouer dans la transmission ou la critique des « messages » que cherchent à véhiculer l'État, les ministères, le gouvernement, les responsables politiques et les partis politiques.

tique de l'informel[31] et un système consociationnel fondé sur l'accommodement. Repris par les responsables politiques qui cherchent à canaliser cette prise de parole citoyenne afin de légitimer leur pouvoir, les idéaux de démocratie participative sont rapidement balisés dans des réformes parlementaires et administratives qui diluent leur portée habilitatrice revendiquée depuis le manifeste des militants du Student for a Democratic Society (SDS) aux États-Unis en 1963[32]. La deuxième est l'influence des Sixties sur l'expérience québécoise, avec la circulation internationale des idées de décolonisation et des valeurs associées à la Nouvelle Gauche qui concentre son militantisme sur la lutte aux inégalités socioéconomiques.

Ainsi donc, en rendant visibles les nombreux porte-paroles et militants actifs qui interviennent dans le champ politique élargi pour faire pression sur les élus, l'histoire de la Révolution tranquille s'enrichit de nouveaux enjeux de société qui ont marqué les années 1960 et 1970 : la lutte aux inégalités dans les rapports sociaux de genre ; la reconnaissance des droits ancestraux et des cultures autochtones, de même que la revendication d'un pouvoir politique autochtone ; le respect de l'environnement et des écosystèmes, particulièrement ceux du Nord québécois ; les enjeux linguistiques et d'immigration ; la revendication d'un pouvoir étudiant et d'un droit de cogestion ; la promotion des droits civiques et socioéconomiques ; etc. Ces protagonistes qui ont un effet certain dans le champ politique élargie, considèrent que l'État québécois doit se porter garant de ces nouvelles valeurs directement

31 Marcel Martel et Martin Pâquet, *op. cit.*

32 Frédéric Robert, « "Port Huront Statement" du Students for a Democratic Society: entre utopisme démocratique et programme politique novateur », dans Frédéric Robert (dir.), *Révoltes et utopies : la contre-culture américaine dans les années 1960*, Rennes, PUR, 2011, p. 83-99.

associées au bien commun et au projet d'émancipation collective. La composition de ces acteurs permet d'ailleurs de tenir compte des «oubliés» de l'histoire: plusieurs sont des femmes qui, grâce à leur militantisme et aux différents moyens de pression qu'elles exercent, prennent la parole et participent au processus d'habilitation[33]. On peut en dire autant, mais à plus petite échelle, de certains membres des Premières Nations[34] et des communautés ethniques[35].

Les trois temps de la Révolution tranquille

Revenons enfin sur la dimension temporelle de la Révolution tranquille. Quand commence-t-elle? Quand se termine-t-elle? Comment se déroule-t-elle?

La mort de Maurice Duplessis ouvre la voie à tous ceux et celles qui, minoritaires jusqu'alors, souhaitent faire de l'État québécois un vecteur de mobilisation collective et le prometteur d'un bien commun fortement élargi. Le pro-

---

33 À ce sujet, voir notamment Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012; *Idem*, *Repenser la nation...*, *op. cit.*; Marie-Hélène Brunet, «Une histoire sans les femmes est une histoire désengagée», *HistoireEngagée.ca*, 22 novembre 2013; Andrée Lévesque, «Réflexion sur l'histoire des femmes dans l'histoire du Québec», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, no 2, 1997, p. 271-284; *Idem*, «La Révolution tranquille: une histoire réinterprétée et genrée», *Possibles*, vol. 35, no 1, 2011, p. 12-18.

34 Brian Gettler, «Les autochtones et l'histoire du Québec. Au-delà du négationnisme et du récit "nationaliste-conservateur"», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 46, no 1, 2016, p. 7-18.

35 À ce sujet, voir notamment les travaux de deux jeunes chercheur.e.s qui rendent visibles les positions des leaders de certains groupes ethniques à l'époque de la Révolution tranquille: Simon-Pierre Lacasse, *Les Juifs de la Révolution tranquille: regards d'une minorité religieuse sur le Québec de 1945 à 1976*, Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 2020; Amanda Ricci, «Un féminisme inclusif? La Fédération des femmes du Québec et les femmes immigrantes ou racisées, 1966-1992», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 25, no 3, 2017, p. 102-123.

gramme politique du PLQ, inspiré du document *Pour une politique. Le programme de la Révolution tranquille* rédigé par Georges-Émile Lapalme en 1959 acquiert alors une pertinence nouvelle. Entre 1959 et 1971[36], premier temps de la Révolution tranquille, les réformes politiques, économiques, sociales et culturelles sont lancées pour la plupart dans un mouvement du haut vers le bas, c'est-à-dire des élites *définitrices* vers les citoyens dont la majorité décide d'embrasser les changements proposés. Tournées vers les idéologies de rattrapage et d'émancipation collective, ces réformes contribuent au développement d'un fort sentiment d'appartenance et permettent la redéfinition des références identitaires au Canada français, puis au Québec francophone. Précisons un fait. Le relatif consensus autour de la création d'un État québécois interventionniste et providentialiste au sein des membres des élites *définitrices* et des différents acteurs de la société civile n'émerge pas de manière subite avec l'élection du 22 juin 1960. En effet, les réticences de l'Union nationale de Daniel Johnson à l'égard du projet de nationalisation de l'électricité en 1962 et surtout de la réforme du système d'éducation en 1963-1964 témoignent de l'existence de points de frictions au sein de certains groupes[37]. Si l'UN remporte les élections de 1966 en partie en raison de ces oppositions, le nouveau gouvernement Johnson fait toutefois fi de ses critiques et poursuit les grandes réformes sociales, politiques, économiques et culturelles entamées par ses devanciers.

Le phénomène des «années 1968» bouleverse les valeurs sociales ambiantes au sein des différentes sociétés occidentales. La montée des mouvements sociaux et groupes de

36 De la mort de M. Duplessis au lancement du projet de la Baie James.

37 Comme l'ont notamment étudiée Léon Dion et Michael Gauvreau dans leur analyse de la réforme de l'éducation. Voir Léon Dion, *Le Bill 60 et la société québécoise*, Montréal, HMH, 1967; Michael Gauvreau, *op. cit.*

pression qui contestent l'ordre social établi et véhiculent de nouvelles valeurs apporte une coloration particulière à l'expérience québécoise. Entre 1967 et 1975[38], deuxième temps de la Révolution tranquille, le militantisme de nouveaux protagonistes québécois, dont un nombre grandissant de femmes et de membres des groupes ethnoculturels, apporte un souffle nouveau aux réformes entreprises dans les années 1960. Dans un mouvement qui part désormais du bas vers le haut, des membres de la société civile vers les responsables étatiques, la prise de parole de ces nouveaux protagonistes interpelle l'État. En exigeant que les responsables politiques et les technocrates s'intéressent à de nouveaux enjeux de société, ils s'investissent ainsi dans le champ politique pour définir et élargir le bien commun défendu par l'État en fonction de leurs propres valeurs et intérêts. Sous leur impulsion, les responsables politiques se penchent notamment sur une politique d'aménagement linguistique et de gestion de l'immigration, sur la lutte aux inégalités dans les rapports sociaux de genre, sur la conception d'un territoire partagé plus respectueuse des communautés locales, sur un partenariat avec les peuples autochtones ou encore sur la protection de l'environnement et des terres agricoles. Certes, les nouveaux protagonistes n'ont pas le pouvoir de tout changer, mais leur influence demeure importante.

La victoire du Parti québécois en novembre 1976, suivie de la formation du premier gouvernement de René Lévesque, représente la synthèse entre les aspirations des membres des élites *définitrices* et celles des nouveaux protagonistes issue du phénomène de la prise de parole citoyenne. Il faut dire que la députation péquiste reflète l'effectif du premier parti de masse au Québec, qui coalise plusieurs groupes

38 De l'Expo 67 et de la crise linguistique de Saint-Léonard à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

hétéroclites parmi les membres des élites *définitrices* et les citoyens au sein de la Société civile : membres de la fonction publique, porte-paroles de groupes de pression, militants de mouvements sociaux, artistes, etc. Entre 1974 et 1983[39], troisième et dernier temps de la Révolution tranquille, le Parti québécois (PQ) et le gouvernement Lévesque font la synthèse des processus de la première et de la deuxième phases de la Révolution tranquille. Plusieurs militants considèrent le PQ comme un allié dans la mise en place de politiques sociales, culturelles et économiques qui poursuivent l'expansion de l'État-providence québécois. Ils apprécient également la sensibilité du gouvernement Lévesque à l'égard de la concertation, de la recherche du consensus et, jusqu'à un certain point, des idéaux – très balisés – de démocratie participative. De la Charte de la langue française au référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec, en passant par la création du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), la mise sur pied de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ou encore l'élaboration d'une première véritable politique énergétique qui impose notamment un moratoire sur l'énergie nucléaire, ces interventions du gouvernement Lévesque sont ancrées dans l'histoire du militantisme des mouvements sociaux et groupes de pression depuis la fin des années 1960.

Le moment de la synthèse est toutefois éphémère. Alors que la récession économique de 1981-1983 éclate, l'action du gouvernement Lévesque brise paradoxalement l'expansion de l'État-providence québécois et met un terme au consen-

39 Des contestations de la loi 22 sur la langue officielle au contexte explosif des années 1982-1983. La crise économique et budgétaire du début des années 1980 met un frein à l'expansion de l'État-providence. De leur côté, certaines mesures législatives entérinées par le gouvernement Lévesque à la fin de l'année 1982 et au début de l'année 1983 interdisent le droit de grève et réduisent les salaires des travailleurs de la fonction publique et parapublique.

sus entourant le bien-fondé des politiques sociales. En freinant l'augmentation des dépenses de l'État pour résoudre les déficits budgétaires dont les origines remontent à la crise énergétique des années 1973-1974 et à la période de stagflation qui s'en suit, le gouvernement Lévesque écarte alors les principes keynésiens qui ont pourtant servi de fondement à cette synthèse des intérêts. Comme les historiens Martin Petitclerc et Martin Robert le rappellent, « par une série de décisions autoritaires », le gouvernement péquiste « en vient à renier son "préjugé favorable aux travailleurs[40]" ». Les principes néolibéraux alors en vogue aux États-Unis de Ronald Reagan et en Grande-Bretagne de Margareth Thatcher, influencent donc les actions du gouvernement Lévesque et participent à la fin d'une époque. Ils encouragent également le PLQ à revoir les principes qui l'animent. Dirigé de nouveau par Robert Bourassa à partir d'octobre 1983, le PLQ adopte en partie le credo néolibéral, en plaidant pour la dérèglementation et la privatisation de certaines sociétés d'État après son élection en 1985.

***

La Révolution tranquille n'est pas le produit des seules actions de quelques grands personnages. Les récentes études renforcent la vision de ceux qui plaident en faveur d'une longue Révolution tranquille. La Révolution tranquille doit être considérée comme la période entre 1959 et 1983 où il existe un consensus sociopolitique autour de l'État garant du bien commun. Cette approche permet de comprendre des processus autrement laissés dans l'ombre. Elle participe également à l'élargissement du nombre des protagonistes qui ont cherché à faire de l'État québécois le porte-étendard d'un bien commun élargi sous l'influence

40 Martin Petitclerc et Martin Robert, *op. cit.*

de nouvelles valeurs. La prise de parole et les transformations de la culture politique font partie de l'histoire de la Révolution tranquille, une histoire inspirante « pour la suite du Québec[41] ». ❑

41 Termes utilisés par Simon Rainville dans *Pour la suite du Québec*, Québec, PUL, 2019, 220 p.

Articles

Pascal Leduc*

Le défi 50-30 ou l'effacement du Québec

On ne le dira jamais assez, le capitalisme s'adapte à tout. Pourfendu par les groupes de la gauche antiraciste et le tapageur mouvement de la *cancel culture*, celui-ci n'en conserve non seulement aucune rancune, mais va même jusqu'à trépigner d'enthousiasme devant ce nouveau marché avec lequel on trouve immédiatement le moyen de communiquer, d'approvisionner en produits et services de toutes sortes. Entre alors en scène le marketing pénitentiel, une stratégie marchande permettant de vendre plus de produits tout en s'excusant pour ses biais actuels et passés, réels ou simplement sentis. Des exemples ?

L'Oréal qui élimine les mentions de blancheur sur ses cosmétiques (aussi rapidement que la langue française à son bureau de Montréal, ajouteraient certains), les publicités télévisées de la Banque Royale où l'on impose la diversité au risque d'éliminer toute représentativité réelle avec son marché, Disney qui s'autoflagelle pour avoir fait rêver avec Peter Pan et Aladin... Plus près de chez nous, la chaîne Sephora du Canada découvre et dénonce la présence de biais racistes dans le commerce au détail selon un article récent de la CBC. Brandissant une étude entièrement américaine, que

* L'auteur dirige sa propre firme-conseil en gestion stratégique et commerciale. Il a occupé des rôles de direction dans des entreprises manufacturières et fait partie de conseils d'administration et de comités d'association de manufacturiers canadiens.

les experts/militants consultés jugent parfaitement applicable au Canada, on soulève le problème du profilage racial des consommateurs, la présence insuffisante d'employés BIPOC (*black, indigenous* or *people of colour*) et les biais des employés travaillant en succursale. Que d'exemples à accumuler attestant de l'incroyable capacité de métamorphose et d'adaptation du régime économique et marchand, sous des airs d'angélisme et de course au trophée d'autorité morale supérieure au sein du monde des affaires !

Dans les faits, les entreprises et leurs représentants de la droite libérale disent simplement : « Injuriez-nous, nous ne vous en tiendrons pas rigueur, mais continuez de nous balancer votre fric ». Sans surprise, et flairant l'énorme manne, les grandes firmes sont ainsi prêtes à répondre à ce nouveau marché par des mutations bien plus profondes à l'interne en ouvrant toutes grandes leurs portes à un reformatage des esprits via des chartes de la diversité et de l'inclusion et l'importation de thèses antiracistes devenant de facto vérité d'évangile dans l'entreprise.

Par conséquent, on voit le mouvement pour plaire à ce nouveau marché prendre des formes tentaculaires, qu'on dirait virales si le mot n'était pas devenu si tragiquement banal. D'ailleurs, sautant sur l'occasion de promouvoir le mythe canadien « postnational » et de réécrire l'histoire pour ses fins idéologiques, le gouvernement Trudeau et son ministre de l'Industrie (alors Navdeep Bains) ont lancé un nouveau défi 50-30 pour formaliser la diversité telle qu'ils l'idéalisent. Ce programme vise la présence de 50 % de femmes et 30 % de minorités diverses à la haute direction et dans les conseils d'administration des entreprises et organismes au Canada. Sans se gêner, le fédéral confirme le lancement de ce défi avec l'aide de groupes de pression triés sur le volet et selon des critères idéologiques bien précis. On nous informe d'ailleurs

d'entrée de jeu sur le site du programme que: «Les responsables du programme et les participants reconnaissent que les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont les peuples fondateurs du Canada[1].»

Le dépliant officiel qui suivra offre une définition moins exclusive des peuples fondateurs, mais on aura compris que les groupes militants vivant de subventions fédérales auront déjà pris note de cette condition sine qua non à toute forme de subvention et de mise en valeur de leur cause. N'étant ni élus ni redevables à la majorité d'origine européenne qui paye leurs précieuses subventions, ils appuieront ainsi sans état d'âme cette coquette révision de notre histoire qui congédie, voire criminalise, les peuples fondateurs d'origines française et britannique, ces derniers pouvant probablement se permettre cette bienveillante et élégante repentance appuyés sur leur présence majoritaire écrasante en Amérique du Nord.

Sur ces nouvelles bases, on dit donc viser «l'atteinte d'une proportion considérable (30 %) des autres groupes sous-représentés au sein des conseils d'administration et des équipes de la haute direction, notamment les personnes racialisées, les personnes handicapées (y compris celles qui ont une incapacité invisible ou épisodique) et les membres de la communauté LGBTQ[2].» Citant des études américaines et britanniques s'appuyant sur des profils démographiques et un passé colonial qui nous sont étrangers, on en vient à une conclusion qui devra s'appliquer au Canada: «la diversité en milieu de travail est un atout.»

---

1 https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/07706.html

2 https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/vwapj/Prospectus_Defi_50-30-Novembre_2020-V5.pdf/$file/Prospectus_Defi_50-30-Novembre_2020-V5.pdf

Le ministre sortant Bains, nous donnant ce programme en héritage, termine son communiqué par ces mots : « Le Défi 50-30 : Votre avantage, la diversité ! » avec un élan prophétique prédisant : « Les mesures que nous prenons aujourd'hui définiront l'avenir de vos industries, et nous aideront à édifier des milieux encore plus diversifiés que par le passé ». Il dit s'appuyer fortement sur ses alliés, les groupes de pression et organismes militants partenaires, pour solliciter leurs réseaux et ainsi sensibiliser les entreprises et organismes. En sollicitant des dirigeants de nos entreprises, ils devront convaincre ceux-ci de voir le monde avec des définitions d'identités étrangères ou secondaires pour la grande majorité des Québécois.

Combien de gens au Québec se définissent selon leur sexe ou d'abord LGBTQ, racialisés ou handicapés avant de se dire Québécois ou Canadiens français pour certains ? Non seulement n'a-t-on aucune considération pour la minorité francophone comme peuple fondateur et vecteur de diversité au Canada, mais on ignore simplement son existence déjà précaire dans ce programme décrit fièrement comme étant « from coast to coast ».

De plus, en parcourant la liste des groupes de pression participants et inscrits sur le site gouvernemental comme prosélytes du défi 50-30, on ne pourra pas se consoler en imaginant leur sensibilité au sujet de la différence québécoise francophone. Près de 50 % de ces groupes de non-élus n'offrent aucune information en français. Et n'oublions pas que ceux qui voudraient les joindre doivent d'abord célébrer la réécriture des fondements de notre Histoire comme critère de participation. Comme l'ont fait La Gouvernance au Féminin, le Réseau interuniversitaire québécois pour l'équité, la diversité et l'inclusion, le prévisible Concertation Montréal et l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

J'ai fortement hésité avant d'inscrire ce dernier groupe sur cette courte liste, sachant qu'il pourrait contribuer à propager le mythe tenace et la généralisation hâtive qui pensent les diplômés des ressources humaines dans la famille des sciences administratives un peu comme on perçoit Averell chez les Dalton. Mais l'importance de leurs actions auprès des employés dans l'entreprise est telle que cette prise de position ne peut être reléguée aux oubliettes. Bref, on voit difficilement comment on pourrait compter sur l'appui volontaire de ces derniers pour représenter la différence québécoise et sa contribution à la diversité canadienne en tant que plus grand groupe minoritaire et comme peuple fondateur légitime et officiel. On avalise implicitement ainsi le balaiement de toute reconnaissance de la spécificité québécoise et de sa précarité, des acquis de base pourtant pour le Canada français dans la fondation de la fédération canadienne de 1867.

Ensuite, on remarque que, dans la liste exhaustive d'identités déclinées et sources de diversité identifiées dans cette initiative, aucune mention n'est faite de la diversité des idées, qui devrait pourtant être bien au cœur de la force de cette diversité en entreprise. À cet effet, il serait pourtant tout à fait légitime par exemple de remettre en question un conseil d'administration rempli d'hommes avec un profil similaire, car celui-ci ne serait pas représentatif de la société, des employés de la clientèle de l'entreprise et ne stimulerait probablement pas la créativité dans l'entreprise, à son propre détriment. Au sujet de la représentativité, on interchange d'ailleurs souvent ce concept avec celui de diversité à qui mieux mieux, peut-être pour brouiller les intentions réelles ou simplement par réflexe défensif, parce que la représentativité est par définition trop connectée avec le réel, avec un potentiel dangereux de revirement pour les fanatiques de la table rase. À cet égard, on peut lire une publication partagée par un directeur de la Banque de développement du Canada sur LinkedIn nous

enseignant en manchette que «le lieu de travail du futur (proche) sera diversifié, inclusif et de plus en plus représentatif de la société actuelle» tout en nous prévenant plus tard que la prédominance d'une culture d'entreprise (ou la capacité d'intégration dans l'équipe) est maintenant d'ordre criminel, puisqu'il s'agit «d'une déclaration discriminatoire, car elle implique que l'entreprise souhaite être entourée de personnes qui nous ressemblent ou qui pensent comme nous» et qu'essentiellement, la diversité, c'est «l'ensemble des différences démographiques humaines». L'entreprise québécoise, comme laboratoire du rêve onusien?

Plus loin, pour décourager tout questionnement qui surviendrait si on regardait à gauche et à droite, cette publication nous présente comme des faits inéluctables la situation démographique prévue dans quelques décennies... L'Europe sera essentiellement musulmane et l'Amérique blanche sera résolument minoritaire. Alors agissons immédiatement et précipitons la réalisation des prévisions annonçant le sens de l'histoire, dit essentiellement l'autrice du texte relayé par ce directeur de la BDC[3].

Pour en finir avec l'application du terme de représentativité dans sa forme mathématiquement stricte, je peine à imaginer le gouvernement Legault décidant de lancer une initiative semblable pour promouvoir l'accès des Québécois francophones à de tels postes de conseil d'administration ou de direction. Il serait pourtant légitime, utilisant la méthode simple du ministère de l'Industrie, que 80 % des membres de de la direction et de CA basés au Québec soient des Québécois francophones, avec un ratio 50/50 hommes et femmes. On entendrait fort proba-

3 https://www.teamlewis.com/fr/magazine/comment-la-diversite-et-linclusion-vont-elles-faconner-lavenir-du-travail

blement les cris unis du gouvernement Trudeau, de la BDC et des groupes militants marionnettes jusqu'en Islande. Et ce serait pourtant pertinent et structurant, particulièrement au sein des entreprises et organismes fédéraux basés chez nous, ceux que le gouvernement Trudeau refuse toujours de soumettre à la Charte de la langue française, pour le bien des employés comme des citoyens ne pouvant être servis en français par le gouvernement fédéral et des entreprises sous sa charte au Canada. Évidemment, nulle mention de ceci dans le défi 50-30 disant vouloir « améliorer l'équité au sein des entreprises. »

Toujours sur la question du français malmené en entreprise, on peut présumer que les relations ne sont pas très étroites entre le ministre sortant et champion du défi 50-30, Navdeep Bains, et la ministre Mélanie Joly, championne du dossier dans le gouvernement Trudeau. Après plusieurs sorties courageuses pour affirmer son inquiétude face au déclin du français au Québec, une première pour un ministre libéral au fédéral, on se serait attendu à plus de hauteur de vue sur cette question dans toutes les initiatives fédérales majeures. Il est vrai que le ministre ayant piloté le projet vit à Mississauga et que les inquiétudes des Québécois sont probablement le cadet de ses soucis, en assumant qu'il soit même au courant. D'autres diraient qu'on peut difficilement le blâmer, considérant sa famille politique. Même s'il avait la courtoisie de sonder des députés de son caucus du Québec, on lui aurait probablement dit de dormir tranquille. Néanmoins, il y a ici matière à réflexion pour ceux qui prétendent que le Bloc québécois n'est utile qu'en période préréférendaire. On voit ce que le régime laissé à lui-même peut faire avec notre histoire et nos impôts. Souhaitons que le parti d'Yves-François Blanchet dénonce ces initiatives dont l'angélisme n'a d'égal que son radicalisme sous-jacent.

Pour le moment, donnons le crédit au gouvernement Trudeau et aux auteurs du défi 50-30, car il est probable que cet effort de communautarisme systémique emballé dans un contenant angélique ne rencontrera aucune opposition au Canada. On s'insurgera effectivement très peu que cette initiative manipule l'histoire réelle, et qu'on instrumentalise encore les Premières Nations pour des visées idéologiques alors qu'on continue de maintenir l'omerta sur la question de la discrimination institutionnelle séculaire du gouvernement fédéral à leur dépens avec sa Loi sur les Indiens de 1876.

D'ailleurs, puisqu'on ajoute la cupidité marchande à l'absence concrète de cours d'histoire dans la plupart des provinces canadiennes, on peut s'attendre à ce que le public visé, le milieu des affaires, embrasse sans rechigner le défi 50-30 et accepte que l'on plaque sur l'histoire du Canada des concepts et élans de repentance pensés dans un univers parallèle. Pour en témoigner, il fallait voir la dirigeante de la filiale canadienne d'une grande entreprise manufacturière célébrer le lancement de ce projet et ses visées sur les réseaux sociaux avec le concours de sa bienveillante collègue américaine qui félicite ces Canadiens de vivre des « moments si excitants ». Déjà, les subalternes « aiment » ces *postings*. Par ignorance, par conviction ou par soumission ?

Finalement, parce que le réel finit parfois par se moquer de ceux qui tentent de l'effacer, il sera intéressant de voir la réaction du nouveau ministre François-Philippe Champagne devant ce programme lancé tout récemment par son prédécesseur. Est-ce que le ministre québécois qui s'est précipité à genou pour déplorer un acte de brutalité policière au sud de nos frontières se lèvera pour réhabiliter sa patrie comme peuple fondateur dont la langue est en danger au Québec

et au Canada, pour dénoncer son absence dans cette initiative de son ministère et pour promouvoir la présence de Québécois francophones dans les CA au Canada ? Ou préférera-t-il se faire bon Canadien français de service ? ❑

Pour communiquer avec les responsables du programme : Defi50-30Info@canada.ca

Simon-Pierre Savard-Tremblay*

L'Accord Canada–Royaume-Uni et l'indépendance du Québec**

L'Accord de continuité commerciale entre le Canada et le Royaume-Uni (ACCCRU) vise à assurer que le Canada et le Royaume-Uni ne perdent pas leur fluidité commerciale. Rappelons que le Canada et l'Union européenne sont liés par une entente de libre-échange, l'Accord économique et commercial global, ou AECG, et que la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne a ainsi mis fin aux dispositions qui liaient Londres et Ottawa.

Je déclinerai mes propos en trois parties. Je traiterai tout d'abord du problème flagrant de la transparence dans les procédures de négociation. Je parlerai ensuite de l'Accord en soi. Enfin, je terminerai cette intervention en parlant de la signification profonde du Brexit à l'échelle de l'histoire et du précédent qu'il crée relativement au Québec.

La transparence, quelle transparence ?

Parlons d'abord de la transparence. Les membres du Comité permanent du commerce international ont discuté de l'accord transitoire avec des parties prenantes directement impliquées,

---

* Député Saint-Hyacinthe—Bagot. Porte-parole du Bloc québécois en commerce international.

** Le texte s'inspire d'une allocution prononcée à la Chambre des communes du Canada le 28 janvier 2021 dans le cadre du débat entourant l'adoption en deuxième lecture de *L'Accord de continuité commerciale entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.*

et ce, sans avoir vu la moindre trace du texte. Cela a donné lieu à un véritable théâtre de l'absurde. On nous demandait d'étudier un accord sans en connaître le contenu. Nous recevions des témoins qui nous offraient des commentaires et des recommandations au sujet de l'entente, mais nous n'avions aucune vraie information sur le contenu de l'accord. On nous laissait uniquement entendre que l'échéance arriverait très rapidement, car il fallait adopter l'accord avant le 31 décembre.

Nous pourrions aussi bien dire qu'on nous demandait de signer un chèque en blanc, alors que c'est celui-là même qui a sacrifié la gestion de l'offre à trois reprises et qui, lors des dernières négociations de libre-échange, a abandonné les secteurs fondamentaux du Québec, comme l'aluminium et le bois d'œuvre. Pour ces raisons, nous ne sommes pas spontanément portés à lui accorder une confiance aveugle.

Le Comité a même dû remettre son rapport sur l'accord transitoire le jour où nous avons reçu le texte et avant même que nous puissions le lire. Le Bloc québécois a été très clair sur le fait que nous n'allions pas accepter d'estampiller un accord sans l'avoir lu ni sans avoir eu le temps de l'étudier et de l'analyser, c'est-à-dire sans avoir pu faire notre travail de parlementaires.

Les élus de la Chambre des communes, chargés de défendre les intérêts et les valeurs de leurs concitoyens et de leurs concitoyennes, doivent donc se contenter d'approuver des accords à la fin d'un processus où ils et elles n'auront finalement été que des figurants, et ce, malgré les efforts du Bloc québécois, qui avait déposé plusieurs projets de loi à ce sujet entre 2000 et 2004.

L'entente entre le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique, en 2020, dans le cadre de laquelle la vice-première

ministre s'est engagée à transmettre davantage d'informations aux élus, est un pas dans la bonne direction. Toutefois, comme nous le démontre l'exemple du récent accord, cela est nettement insuffisant.

Il faut qu'il y ait des mécanismes pour impliquer les parlementaires et les provinces, lors des prochaines rondes de pourparlers. Il est primordial que le gouvernement tienne les parlementaires informés à chacune des étapes de la procédure. Une telle exigence réduira le risque que les parlementaires aient à se prononcer sur des accords en ne disposant pas de tous les renseignements nécessaires pour faire un choix éclairé. Cela apportera de la transparence au processus de négociation.

Comme le réclame le Bloc québécois, le Parlement doit se doter de procédures visant à augmenter le niveau de contrôle démocratique à exercer sur les accords. Le ou la ministre responsable de la ratification d'un accord devrait être obligé de le déposer devant le Parlement, avec un mémoire explicatif, et ce, dans un délai suffisant. L'approbation des parlementaires doit précéder toute ratification.

Dans le cadre des négociations avec l'Europe menant à la ratification de l'AECG entre le Canada et l'Union européenne en 2017, le Québec a pu envoyer son représentant. Toutefois, cette participation aux discussions résultait d'une demande de l'Union européenne, et non de la volonté du Canada. Le procédé n'a jamais été reproduit depuis, mais il faudrait qu'il le soit.

Il nous apparaît essentiel que le Québec et les provinces soient également invités à la table des négociations, puisqu'ils ont formellement la capacité de faire obstacle à l'application d'un accord dans leurs propres champs de compétence.

Les compétences du Québec vont au-delà de ses frontières, comme l'a lui-même reconnu le Conseil privé de Londres dans une décision rendue il y a plusieurs décennies et ayant mené à l'établissement, à Québec, de la doctrine Gérin-Lajoie.

Cela n'est pas parfait, bien entendu.

Lors des négociations de l'AECG, le représentant du Québec affirmait que le rôle de la délégation québécoise consistait à offrir « un billet doux » à la délégation canadienne et que son action s'apparentait à la diplomatie de corridors. Autrement dit, son rôle comptait, mais pas à la table, là où les décisions se prenaient.

Au bout du compte, il n'y a que l'indépendance du Québec qui va nous permettre de réellement faire valoir nos positions à l'échelle internationale, puisque le négociateur canadien va toujours avoir tendance à protéger les différents secteurs économiques canadiens au détriment de ceux du Québec.

L'ACCCRU : contenu et dispositions

Parlons maintenant de l'accord. Rappelons une chose : le commerce international a grandement contribué à la modernisation économique du Québec. On a ainsi fait un choix stratégique qui a permis aux PME d'avoir accès à de nouveaux marchés, dont bien sûr en premier lieu celui des États-Unis, ce qui nous a permis de nous affranchir de notre dépendance envers le seul cadre commercial et économique canadien.

Le Bloc québécois y adhère, il soutient sans équivoque la nécessité de l'ouverture commerciale. Cependant, nous ne confondons pas la politique avec la religion. Si un accord de libre-échange présente certains périls pour le Québec, nous n'allons pas nous empêcher de pointer du doigt ses aspects

les plus négatifs et de nous y opposer. Nous croyons en la nécessité de ne jamais traiter comme des marchandises l'environnement, la santé publique, l'agriculture, la culture, les Premières Nations, les travailleuses et les travailleurs ou les services sociaux. Rien non plus ne justifie une perte de souveraineté au profit des seules multinationales.

Qu'en est-il de l'Accord de continuité commerciale Canada–Royaume-Uni, l'ACCCRU ? Je commence par une petite mise en contexte. Le Canada et le Royaume-Uni sont déjà liés par une multitude d'ententes et de traités, dans le cadre de l'Union européenne ou non. Le Royaume-Uni est le partenaire économique européen le plus important du Canada, mais l'on peut relativiser le portrait. Les investissements et les exportations et importations de biens et services entre le Canada et le Royaume-Uni représentent au bout du compte un pourcentage assez limité des économies des deux pays. Le Royaume-Uni demeure néanmoins un partenaire intéressant.

L'Ontario est la principale province touchée, parce qu'elle exporte de l'or brut. Plus de 80 % des exportations ontariennes vers le Royaume-Uni proviennent de ce secteur. Le Royaume-Uni importe surtout des voitures et des produits pharmaceutiques ontariens, mais leur importance dans l'économie britannique est assez limitée.

Le Royaume-Uni est le deuxième partenaire commercial du Québec en importance. Par contre, l'import-export de marchandises avec le Royaume-Uni est en déclin depuis 20 ans. Les exportations du Québec vers le Royaume-Uni ne représentent plus que 1 % du total des exportations québécoises, alors que les importations québécoises en provenance du Royaume-Uni constituent 3,5 % du total des importations québécoises. Le Québec accuse donc un déficit commercial par rapport au Royaume-Uni.

S'il est un secteur qui est important, c'est bien celui de l'aérospatiale, principal secteur d'échanges commerciaux stables entre le Québec et le Royaume-Uni. Notre secteur aéronautique est à la fois client et fournisseur du Royaume-Uni et le maintien d'un canal commercial est donc souhaitable pour cette industrie stratégique qui est en difficulté. Il existe d'ailleurs de nombreux partenariats de recherche et l'industrie accueille favorablement le principe d'une entente. Bien sûr, il faudrait une politique digne de ce nom pour le secteur de l'aérospatiale et nous continuons à nous battre pour cela à la Chambre. L'intérêt de notre secteur aéronautique est en soi une bonne raison pour nous d'appuyer cet accord-ci à ce stade-ci.

Notre secteur des services financiers personnels et nos firmes d'ingénierie pourraient également y trouver leur compte puisque les investissements en infrastructure risquent de connaître une hausse fulgurante dans un Royaume-Uni post-Brexit.

D'autres raisons font que nous accueillons favorablement cette entente, notamment le fait que le mécanisme de règlement des différends investisseur-État ne s'appliquera pas immédiatement. Ce mécanisme permet à une multinationale étrangère de poursuivre devant un tribunal d'arbitrage un État où elle a investi si une politique ou une loi de ce pays porte atteinte à sa capacité de dégager des profits. Toute mesure environnementale ou allant dans le sens d'une plus grande justice sociale ou d'une meilleure défense des travailleuses et des travailleurs pourrait être ciblée. Il s'agit d'un renversement de la démocratie par des multinationales désormais érigées en puissances souveraines. Nous sommes contre cela, nous.

Dans l'ACCCRU, l'entrée en vigueur de ce mécanisme ne se ferait pas avant au moins trois ans après l'adoption de l'accord, et ce, à condition que le mécanisme soit en vigueur

dans l'AECG, ce qui revient à dire que cela n'arrivera pas. Dans la mesure où le Canada et le Royaume-Uni doivent entamer dans l'année courante les négociations menant à un accord permanent, on peut dire qu'il n'entrera probablement pas en vigueur.

Cependant, encore faut-il qu'il ne fasse pas partie de ce que le Canada défendra lors des négociations de l'accord permanent. Le Bloc s'y oppose, et il s'y opposera fermement. D'ailleurs, j'ai proposé une motion visant à étudier ce mécanisme au Comité permanent du commerce international, et elle a été adoptée. Nous devrions donc procéder à l'étude relativement prochainement. Je souhaite ardemment que nous ne reproduisions jamais ce mécanisme que l'Accord Canada–États-Unis–Mexique a évacué l'an dernier. Dans le cas présent, le Canada et le Royaume-Uni sont des démocraties occidentales avec des systèmes juridiques bien développés. Il n'y a donc aucune raison pour que les différends entre un investisseur étranger et un pays hôte ne se règlent pas à l'intérieur du système légal existant.

Il y a aussi la fameuse question de la gestion de l'offre. Nous sommes favorables à la protection pure et simple et bétonnée de la gestion de l'offre, donc de l'exclusion préliminaire de l'agriculture de la table des négociations, sauf pour les secteurs qui y trouveront leur compte et qui demanderont d'y être inclus spécifiquement. L'Accord économique et commercial global, l'AECG, a été nuisible à notre modèle agricole ; il a causé des pertes réelles à nos agricultrices et à nos agriculteurs. Nous n'aurions pas accepté que des parts accrues de notre marché soient cédées dans l'ACCCRU, soit l'Accord de continuité commerciale entre le Canada et le Royaume-Uni.

Fort heureusement, l'ACCCRU n'en inclut pas. Aucun accès additionnel n'a été concédé au Royaume-Uni pour le fromage

ou pour d'autres produits sous gestion de l'offre. Cependant, certains témoignages entendus lors des audiences du Comité permanent du commerce international nous laissent entendre que les producteurs fromagers britanniques poussent pour davantage d'exportations au Canada. Il est ainsi probable que le problème soit reporté à l'an prochain, que de nouvelles brèches de notre modèle agricole soient à l'ordre du jour lors des négociations de l'accord permanent, et que Londres les placera au centre de ses exigences. Cela tombe bien, car le Bloc a déposé un projet de loi interdisant toute future brèche dans la gestion de l'offre. Nous espérons que la Chambre l'adoptera, car il faut passer de la parole aux actes.

Parlons maintenant du contenu local. Depuis le début de la pandémie, c'est-à-dire depuis plusieurs mois, on entend beaucoup parler de l'achat local et de ses vertus indéniables, et cela est tant mieux. Il faut pratiquer un nationalisme économique sain, ce qui fait plus partie de l'ADN du Québec que de celui du Canada.

Dans le cadre de l'AECG, le Québec a concédé une bonne part d'exigence de contenu canadien dans l'achat de véhicules de transport en commun. Jadis, une entente entre le gouvernement du Québec et la Société de transport de Montréal exigeait qu'il y ait 60 % de contenu canadien dans les métros et les autobus de la ville. L'AECG stipule maintenant plutôt une exigence ne dépassant pas 25 % de contenu local pour le Québec et l'Ontario, uniquement en vertu d'une clause de droits acquis. De plus, le Québec peut aussi exiger que l'assemblage final ait lieu au Canada. Les autres provinces ne sont pas incluses dans cette clause parce qu'elles n'ont pas de législation provinciale en la matière. Ce 25 % de contenu local, en vertu de droits acquis, c'est un recul, mais le recul aurait pu être beaucoup plus important si le Québec n'avait pas été à la table des discussions sur l'AECG.

Cette disposition est reconduite dans l'ACCCRU, tout simplement parce qu'il s'agit d'un copier-coller de l'AECG. On peut aisément se douter que ce ne sera pas une priorité du Canada lors des futures rondes concernant l'accord permanent. Cela nous indique encore une fois l'importance fondamentale d'inviter le Québec à la table des négociations.

Le Brexit et nous

Au-delà de l'accord, le procédé en lui-même est porteur de leçons par rapport au Québec et son projet d'indépendance. Les cas du Royaume-Uni et du Québec sont bien entendu fort différents. Chacun est libre d'encenser ou de condamner le Brexit, chaque citoyen britannique est libre de voter comme il veut. Il n'en demeure pas moins que le Brexit représente une première dans l'histoire. Il s'agit d'un État qui a quitté une union douanière à laquelle il appartenait et qui ne fait donc plus partie de certains accords commerciaux. En cela, la situation est comparable au Québec. Les adversaires du projet, qui ont toujours joué sur les peurs économiques, affirmaient que le Québec serait à sec sur le plan des finances publiques et qu'il ferait mieux de donner son argent à Ottawa ou de le dépenser sur la monarchie.

Quant au commerce, on nous disait que le Québec ne serait pas automatiquement membre des accords signés par le Canada, se retrouvant alors devant une page blanche et devant repartir à zéro quant à ses partenaires commerciaux. Ces partenaires commerciaux n'auraient pourtant aucun intérêt à rompre avec le Québec.

Cependant, quelles garanties existent en matière de traités ? Il y a un certain temps, le constitutionnaliste Daniel Turp, qui a déjà siégé à la Chambre des communes ainsi qu'à

l'Assemblée nationale du Québec, avait fait valoir que les pays appliqueraient une présomption de continuité si le nouveau pays manifestait son intention de demeurer lié par un traité donné. Cependant, la démonstration de M. Turp ne visait que les ententes multilatérales. La question demeurait entière par rapport aux traités commerciaux.

Le seul précédent en matière de traité commercial remonte à 1973, quand le Bangladesh a quitté le Pakistan pour devenir indépendant. Le Pakistan étant lié par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, mieux connu sous l'acronyme anglais GATT, le Bangladesh y a adhéré automatiquement du jour au lendemain. Cependant, le GATT était un traité multilatéral dont le libellé n'avait pas besoin d'être renégocié pour permettre l'arrivée d'un nouvel adhérent. Qu'en serait-il d'un traité bilatéral ? Les Britanniques répondent aujourd'hui à cette interrogation.

En résumé, le Canada est déjà signataire d'un accord avec l'Union européenne, l'AECG. Pour éviter que le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne ne crée un vide dans les relations entre Londres et Ottawa, un accord provisoire est très rapidement conclu entre les deux pays, qui reprend le contenu de l'AECG et qui demeurera en vigueur à court terme jusqu'à ce que les deux partenaires renégocient une entente permanente. La stabilité est donc assurée jusque-là.

Le Brexit montre au Québec la voie à suivre lorsqu'une nation commerçante conquiert ou récupère sa souveraineté. Un Québec fraîchement indépendant imiterait bien sûr cette façon de faire et conclurait rapidement des ententes provisoires pour assurer à nos entreprises un accès aux marchés en attendant de renégocier des accords permanents avec nos partenaires.

Loin d'être pris au dépourvu, le Royaume-Uni aurait déjà conclu des traités commerciaux avec 60 des 70 pays avec lesquels l'Union européenne en avait. On peut donc dire qu'il ne se retrouve pas tout nu, si l'on me passe l'expression. Par ailleurs, il existe maintenant une entente avec le Japon, avec lequel l'Union européenne n'avait pas d'accord.

Parce qu'ils sont provisoires, les accords transitoires n'exemptent pas les pays nouvellement indépendants de retourner à la table des négociations, de préférence plus tôt que tard. Y a-t-il un problème fondamental à renégocier ce qu'un autre a déjà négocié pour nous ? C'est ce que le Royaume-Uni va faire cette année avec le Canada. Si nous le faisions aussi, cela nous éviterait d'affaiblir des secteurs chers au Québec comme son agriculture, son aluminium ou bien son bois d'œuvre. En effet, il y a beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients à ne défendre que ses intérêts à la table des négociations.

Les Britanniques et les Canadiens font donc aujourd'hui, bien inconsciemment, sauter un argument fréquemment répété contre l'indépendance du Québec. Sur le plan de la souveraineté commerciale, si le Brexit est un avant-goût du « Québexit » ou, disons-le en français, de la « Quésortie », pourquoi pas ? ❑

Articles

Pierre-Olivier Langevin*

Le Fonds indépendantiste du Québec (FIDQ) : une réserve financière pour soutenir les entrepreneurs de l'indépendance

Accumuler une réserve d'un million de dollars et financer des dizaines d'initiatives citoyennes et non partisanes visant la promotion de l'indépendance du Québec chaque année : voilà l'objectif que trois jeunes indépendantistes veulent réaliser d'ici une décennie.

Le Fonds indépendantiste du Québec, ou « FIDQ », a été fondé le 1er décembre 2019. Pour la petite histoire, il s'agit d'une division de l'Association des joyeux amis du Québec, un organisme à but non lucratif fondé en 1997 par François Leblanc, Jacques Binette et Marc De Repentigny ayant pour mission d'organiser des activités mettant en valeur la fierté d'appartenir au Québec, ainsi que de fournir aide technique et financement à tout groupe ou individu souhaitant organiser des évènements patriotiques. À l'époque, les « joyeux amis » bénévoles organisaient notamment la Fête nationale dans l'est de Montréal. En décembre 2019, les fondateurs nous ont transféré les pouvoirs administratifs de l'organisation. Toujours bénévolement, c'est avec fierté que nous poursuivons aujourd'hui la mission de l'organisme, de façon renouvelée.

Plutôt que de centrer notre action sur l'organisation de la Fête nationale, nous avons mis sur pied ce que nous souhai-

* Trésorier du Fonds indépendantiste du Québec.

tons voir devenir un équivalent d'Investissement Québec, mais pour financer exclusivement des projets de promotion de l'indépendance du Québec, sans être associé à quelque parti politique que ce soit.

Les critères de sélection des projets sont simples : les initiatives doivent être non partisanes, c'est-à-dire qu'elles doivent être issues de la société civile ou d'organismes indépendants des partis politiques ; les projets doivent, de préférence, se faire dans un but non lucratif – en des cas où il y aurait des profits, le Fonds doit obtenir une participation aux bénéfices en échange de son financement, lesquels seront réinvestis dans la mission du Fonds. Enfin, les demandeurs doivent illustrer comment le projet sort des sentiers battus, parce que le capital du FIDQ doit être utilisé principalement pour convaincre des personnes indécises, et non pour prêcher auprès de publics convaincus.

Qui sont les administrateurs du Fonds ?

Viviane Martinova-Croteau, présidente du FIDQ, est impliquée en politique depuis près d'une dizaine d'années. Elle a été directrice générale d'Option nationale, puis membre du comité de coordination national de Québec solidaire après la fusion des deux partis. Elle s'est portée deux fois candidate aux élections québécoises dans des châteaux forts libéraux de l'ouest de Montréal où elle se vouait à promouvoir l'indépendance dans des secteurs qui y sont d'office peu favorables. Elle a joué un rôle clé dans la mise sur pied du *Livre qui fait dire oui*, un ouvrage de vulgarisation du projet d'indépendance destiné aux personnes indécises.

Vanessa Dion, qui agit à titre de vice-présidente, détient un baccalauréat en science politique à l'UQAM. Également impliquée à Option nationale, elle a été candidate aux élec-

tions provinciales lors de la partielle de Gouin en 2017, y obtenant le deuxième meilleur résultat dans l'histoire du parti. Elle a également été responsable des communications au sein de l'aile jeunesse du Bloc Québécois, en plus d'avoir eu des rôles d'organisatrice sur le terrain pour ce parti lors des campagnes électorales de 2015 et de 2019. Elle est reconnue dans le mouvement indépendantiste comme une excellente mobilisatrice.

Pierre-Olivier Langevin, trésorier, supervise la politique de placements du FIDQ. Il cumule plus de 15 années d'expérience en investissement. Il détient la charte CFA et est associé au sein d'une firme de gestion privée québécoise qui cumule près de 900 millions de dollars d'actifs sous gestion. Douze ans après sa fondation, la firme avec laquelle il est associé a offert un rendement annualisé de 16,5 % à ses clients dont la répartition d'actifs est à 100 % en actions d'entreprises. Un tel taux de rendement signifie que le capital y a été multiplié par plus de 6 fois sur cet horizon de 12 ans. Il a été bénévole au comité de placements de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 2019, où il a notamment aidé l'organisation à réviser sa répartition d'actifs afin d'en optimiser le rapport rendement-risque.

À la suite de nos diverses expériences dans les milieux politiques, nous avons acquis la conviction que la société civile doit assumer un rôle beaucoup plus entreprenant dans la promotion de l'indépendance. De par leur nature, les partis politiques doivent mettre de l'avant des idées les plus populaires en campagne électorale, quitte à délaisser celles qui, tout aussi capitales soient-elles, sont moins à la mode. C'est donc aux organisations citoyennes que revient en bonne partie la tâche de repopulariser la cause de l'indépendance du Québec afin de motiver les partis à la porter plus hardiment.

La mission du Fonds

« Financer des projets de citoyens ou d'organismes de la société civile qui visent à informer la population au sujet de l'indépendance du Québec et à en faire la promotion », telle est la mission officielle du Fonds indépendantiste du Québec.

Le Fonds a été créé pour doter les entrepreneurs et entrepreneures de l'indépendance de moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre leurs idées. Il permet à des organisations de la société civile et à de simples citoyens de faire la promotion de l'indépendance à leur façon, sans bureaucratie, sans agenda électoral et surtout, sans avoir à monter leur propre plan de financement. Collecter des fonds est une tâche fastidieuse, qui tue dans l'œuf nombre de belles initiatives. Quand de jeunes militantes et de jeunes militants obtiennent un appui du Fonds, ils peuvent se concentrer à monter des activités indépendantistes créatives et bien organisées, plutôt que d'avoir à développer une expertise en sollicitation financière. Nous croyons qu'il s'agit là d'une meilleure répartition des tâches dans le mouvement indépendantiste.

Récemment, l'un des donateurs récurrents du Fonds expliquait qu'en 2012, lorsque, jeune universitaire, il avait milité pour la grève étudiante, il aurait vraiment apprécié obtenir davantage de soutien moral et financier de la part de ses ainés. Lorsqu'il a su que le Fonds avait soutenu financièrement l'organisation de la manifestation indépendantiste du Mouvement des jeunes souverainistes (MJS) pour la défense de la langue française, ce geste l'a convaincu, à son tour, de souscrire à un don mensuel récurrent afin de fournir cet appui dont il aurait lui-même aimé bénéficier plus jeune.

L'action du FIDQ peut être résumée à trois verbes : amasser, investir et financer.

D'abord, amasser. Le financement populaire revêt un aspect critique pour la pérennité du Fonds, du moins pour les quelques prochaines années. À mesure que le capital de l'organisation se bâtit et qu'il bénéficie de la magie des intérêts composés, l'objectif est que le FIDQ devienne totalement autosuffisant, c'est-à-dire que les revenus de placements seront assez importants pour financer la forte majorité des demandes de projets soumises chaque année. Malheureusement, à l'heure actuelle, il est impossible de financer toutes les demandes formulées à l'organisme. Dans le contexte, nous devons centrer notre action sur le financement des quelques projets qui ont le plus de chances de jouer un rôle à convaincre des personnes indécises.

L'objectif est d'amasser 1 million de dollars en dix ans. Ce n'est pas une mince affaire! Mais comme le disait Oscar Wilde: il faut viser la lune, parce que si on la rate, on atterrit quand même parmi les étoiles.

Les dons sont particulièrement importants dans les premières années, car ce sont ces dollars qui pourront le mieux fructifier par de judicieux placements. C'est la raison pour laquelle une petite partie des ressources du Fonds est actuellement déployée vers des campagnes de financement.

Si un tel fonds avait été mis sur pied dès la fin de l'année 1995, celui-ci aurait déjà, depuis longtemps, le million de dollars visé, même en partant de postulats modestes. Hélas, bien qu'il soit impossible de revenir dans le temps, il est possible de corriger dès maintenant les oublis du passé et de mettre en branle la «machine de guerre» que nous voulons.

Le deuxième verbe, investir, signifie que la majorité du capital que nous amassons sert présentement à bâtir une réserve

financière importante pour financer un grand nombre de projets dans le futur.

Au moment d'écrire ces lignes, et après à peine un peu plus d'une année d'existence, le portefeuille de placements compte déjà plus de 36 000 $ d'actifs avec un endettement de moins de 10 000 $. Le recours à un endettement modeste devrait permettre, à terme, d'améliorer le rendement généré par le Fonds.

Les critères de sélection des titres qui composent le portefeuille sont simples. Le capital du Fonds est investi dans des entreprises cotées en bourse dotées d'avantages concurrentiels durables, générant une performance économique élevée, gouvernées de façon exemplaire et dont l'évaluation sur les marchés permet d'espérer un rendement annuel de 10 % à 12 %. De plus, nous avons choisi de proscrire tout investissement dans les hydrocarbures, question de bien aligner la politique de placements avec les intérêts environnementaux et économiques à long terme de l'État québécois, un chef de file en production d'énergie renouvelable.

Le Fonds a d'ailleurs terminé l'année 2020 avec un rendement de 20,5 %. Ce rendement se compare avantageusement à celui de 5,6 % généré par la bourse canadienne et celui de 15,9 % généré par la bourse américaine, une fois converti en devises canadiennes.

Les contributions mensuelles de plusieurs donateurs et donatrices ont permis au Fonds d'acquérir des actions durant les pires moments de la pandémie, alors que de nombreux investisseurs devaient se retirer du marché. Pouvoir compter sur une telle base de dons récurrents est une bénédiction, car elle permet de tirer parti des soubresauts des marchés plutôt que de les subir.

Il est important de préciser que la dénomination « Fonds » ne signifie pas que le Fonds indépendantiste du Québec offre des produits d'investissement au public. En simple, le public général ne peut pas effectuer une contribuer au REÉR ou au CÉLI dans le Fonds indépendantiste. Le Fonds est une réserve financière de dons accumulés qui est investie pour financer un nombre grandissant de projets indépendantistes.

Le troisième verbe, financer, est l'objectif ultime du Fonds.

En 2020, le FIDQ a financé plusieurs projets. Le tout a débuté par un prêt à 7 jours sur Terre pour la production de capsules vidéo portant sur l'indépendance du Québec selon une perspective journalistique. S'est ensuivi le financement de plusieurs projets mis sur pied par les nombreux leaders du MJS : distribution du Livre qui fait dire oui, assemblage de macarons du « Oui », création d'un concours portant sur la fierté québécoise et la diversité culturelle lors de la Fête nationale du Québec et manifestation indépendantiste pour le français. Les dons reçus ont également permis d'offrir des bourses d'encouragement à certains organisateurs d'évènements indépendantistes. Enfin, en décembre dernier, nous avons approuvé l'octroi d'une aide financière aux créatrices de Te Souviens-tu ?, qui racontent l'histoire du Québec en quelques illustrations sur Facebook et Instagram, pour leur permettre d'accroître leur audience. Sans le soutien financier des donatrices et des donateurs, la plupart de ces initiatives n'auraient pas vu le jour.

Or, si plusieurs projets ont été financés, plus encore sont maintenant à l'étude ou bien en route.

À quoi peuvent s'attendre les personnes qui donnent au FIDQ ?

Tel que mentionné plus tôt, pour les 3 à 5 prochaines années, une majorité du capital que le Fonds obtient en dons est redirigée vers le portefeuille de placements. L'autre partie sert à financer dès maintenant des projets de promotion de la cause indépendantiste.

Chaque année, nous publions une lettre annuelle partageant le détail des projets financés ainsi que les bons coups et les échecs de l'année terminée. Dans cette même communication, l'organisme rend publics les états financiers de l'Association des joyeux amis du Québec, la maison-mère du Fonds. Ceci permet à tout donateur d'avoir l'heure juste quant à l'utilisation de ses contributions.

Comment contribuer au FIDQ ? Il y a plusieurs façons de le faire. La plus simple est par l'entremise d'un don extraordinaire significatif ou d'un don mensuel récurrent au http://fidq.quebec/contribuer.

Malgré la pandémie qui nuit à toutes les organisations qui bénéficient de la générosité du public, la machine du FIDQ roule déjà à une bonne vitesse. Au cours de l'année 2020, alors qu'à peu près personne ne connaissait le Fonds au départ, le FIDQ a cumulé plus de 17 000 $ de dons. Récemment, le Fonds a atteint le seuil symbolique de 500 $ de revenus mensuels récurrents grâce à l'apport de plusieurs dizaines de sympathisantes et sympathisants.

Comme le FIDQ demeure une jeune organisation, toute initiative permettant de la faire connaitre auprès de la grande famille des indépendantistes est salutaire. Faire connaitre le Fonds dans votre entourage, s'inscrire à notre infolettre,

aimer notre page Facebook et partager nos publications sont d'excellents moyens non financiers de prêter main forte.

Enfin, si vous désirez vous-même mettre sur pied un projet de promotion de l'indépendance ou si connaissez des gens dans votre entourage qui pourraient avoir besoin d'un soutien financier de la part du Fonds, n'hésitez pas à nous contacter : http://fidq.quebec/soumettre-un-projet.

Site internet : http://fidq.quebec
Page Facebook : www.facebook.com/fondsqc

Viviane Martinova-Croteau, présidente, vimcroteau@fidq.quebec
Vanessa Dion, vice-présidente, vanessadion@fidq.quebec
Pierre-Olivier Langevin, CFA, trésorier, polangevin@fidq.quebec

Articles

François-Olivier Dorais et
Serge Miville*

Temps difficiles pour le postsecondaire en Ontario français

La première semaine du mois de février 2021 a été marquée par deux nouvelles particulièrement difficiles pour le milieu universitaire francophone de l'Ontario. Tout d'abord, alors que l'on apprenait que la nouvelle Université de l'Ontario français (UOF) souffre d'une carence d'inscriptions pour sa rentrée de septembre, son recteur, André Roy, a annoncé sa démission, six mois après son entrée en fonction. Ensuite, au même moment, l'Université Laurentienne, une institution d'enseignement bilingue du nord de l'Ontario, a annoncé vouloir se mettre à l'abri de ses créanciers en réponse aux « défis financiers sans précédent » qui la guettent. Ces deux nouvelles s'ajoutent d'ailleurs à une situation déjà fragile à l'Université d'Ottawa, où l'on apprenait récemment qu'une réforme des bourses d'admission pour les programmes de maîtrise et de doctorat visant à stimuler le recrutement à l'international risquait fortement, à terme, d'être préjudiciable aux Franco-Ontariens. C'est donc dire que les trois « vaisseaux amiraux » de l'éducation postsecondaire en français en Ontario sont simultanément touchés, et de plein fouet. Comment expliquez-vous cette conjonction des mauvaises nouvelles ? Est-ce la conséquence de la pandémie et de ses contrecoups économiques ? Ou autre chose ?

---

* Entretien de François-Olivier Dorais, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, avec Serge Miville, professeur agrégé d'histoire, Université Laurentienne et titulaire de la Chaire de recherche en histoire de l'Ontario français.

Les crises actuelles, tout en étant distinctes, ont néanmoins plusieurs éléments en commun. Disons-le d'emblée: la pandémie est loin d'en être la cause principale. D'abord, il faut comprendre le contexte financier des dernières décennies: les universités en Ontario obtiennent seulement un peu plus du tiers de leur financement de la province, à la différence du Québec, où ce pourcentage est plus élevé (du moins, pour le réseau de l'Université du Québec). Pour boucler leurs budgets, elles n'ont d'autre choix que de mobiliser d'énormes ressources pour recruter des étudiants internationaux, puisque ceux-ci sont plus rentables que les étudiants nationaux. À ce jeu, certaines institutions réussissent mieux que d'autres.

L'enjeu est similaire à l'UOF. C'était beaucoup lui demander de se tailler une place à Toronto en si peu de temps. Il existe déjà huit autres universités – dont la prestigieuse Université de Toronto – qui sont bien enracinées dans la grande région métropolitaine de Toronto. Dans les trois cas, on peut noter l'importante tension qui les traverse entre leur mission fondamentale envers l'Ontario français et les règles du marché qui, en raison du statut du français en Amérique du Nord, leur sont lourdement défavorables. Pourtant, ces institutions ont une fonction inestimable pour l'Ontario français.

C'est donc dire que toutes ces crises pointeraient, en quelque sorte, vers un problème qui relève surtout du mode de financement des universités en Ontario ?

Ce serait réducteur. Certes, toutes les universités ont des pressions financières, mais les universités bilingues et de langue française en Ontario ont des défis uniques. Si on ne s'en remettait qu'à une analyse de marché, on dirait que les francophones de l'Ontario – les plus bilingues du pays – ont l'embarras du choix. Seulement la moitié des ayants droit (en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne) vont à

l'école secondaire franco-ontarienne. Une partie seulement des diplômés se rendent dans les universités où on offre des programmes en français.

Il y a un double jeu ici. Le premier relève de la concurrence féroce entre les universités qui s'orientent comme des «centres d'excellence» dans leur domaine (Waterloo en génie, par exemple). Cela fait en sorte que nos universités doivent se concurrencer entre elles, d'une part, et contre des universités à grande réputation internationale, d'autre part. Ces dernières sont mieux placées pour offrir des programmes orientés vers le marché.

L'autre jeu est celui des «références nationales», pour reprendre un terme de Fernand Dumont. Il s'agit d'une énorme tension entre l'autonomisation du fait français et son intégration à la majorité canadienne. Confrontés à l'absence d'un contre-récit puissant qui permettrait de générer une forte appartenance au fait français, les jeunes Franco-Ontariens se font aspirer en partie dans l'univers référentiel anglo-saxon. Celui-ci est vu comme moderne, universel et inclusif, contrairement au fait français qui est vu comme marginal, ethnique et petit. On a du travail à faire pour revaloriser le fait français comme un fait civilisationnel, universel et légitime.

Disons-le autrement: ces jeunes s'estiment plus Canadiens que les Canadiens. Comment les blâmer? Leur «canadianité» leur permet de prospérer alors qu'on a multiplié – au Canada anglais comme au Québec – les récits misérabilistes sur la francophonie hors Québec. Curieusement, avec tout ce que l'on sait sur les cégeps anglophones aujourd'hui, peuplés à 50 % d'étudiants francophones, on remarque que cet enjeu très franco-ontarien semble rattraper les Québécois. C'est un enjeu existentiel que l'on a en partage depuis des siècles.

C'est dire qu'il y aurait comme une « double injonction contradictoire » chez les étudiants franco-ontariens, pour reprendre les termes de Stéphanie Garneau et Janelle Comtois[1]. D'un côté, ils aspirent, comme tous les jeunes, à une formation universitaire de qualité afin de pouvoir se trouver un emploi satisfaisant et, de l'autre, ils souhaiteraient idéalement pouvoir le faire en français, ce qui implique toutefois souvent des sacrifices, comme quitter (à ses frais) sa région et son domicile familial pour avoir accès à une formation universitaire dans leur langue. J'ai toutefois l'impression qu'à l'ère de la « société du savoir », de l'université entrepreneuriale et de l'optique de plus en plus « professionnalisante » des programmes universitaires, la langue et la culture dans laquelle on acquiert sa formation supérieure sont de moins en moins importantes...

Pourtant, l'université a pour mission fondamentale de faire le pont entre le singulier et l'universel. Cette mission est d'autant plus importante en milieu franco-ontarien, puisque c'est à partir de cette institution que l'on peut nommer l'objet, l'interroger, ce qui lui permet de répondre aux questions civilisationnelles qui la guette, pour emprunter à Michel Freitag[2].

La logique marchande s'intéresse davantage aux processus et aux techniques qu'aux questions d'ordre ontologique. Soumise à cette prérogative, l'université en Ontario français – comme au Québec d'ailleurs – s'est engagée dans un cul-de-sac dont la suite logique est l'érosion de sa capacité à « faire société », comme dirait Joseph Yvon Thériault.

---

1 Stéphanie Garneau and Janelle Comtois, « Les jeunes Franco-Ontariens et l'accès à l'enseignement supérieur à l'heure de l'université entrepreneuriale », *Revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 15, no. 1, 2009, p. 144-173

2 Michel Freitag, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Montréal, Nuit Blanche, 1995.

Elle perd progressivement sa capacité à inscrire l'Ontario français (ou le Québec, la francophonie canadienne) dans l'universel. C'est une menace grave pour les petites sociétés, car, comme le rappelle Milan Kundera, celles-ci « voient leur existence perpétuellement menacée ou mise en question ; car leur existence *est* question[3] ».

Ces crises sont donc plus larges qu'une question d'ordre comptable. Elles sont d'abord existentielles. La voie de « l'université entrepreneuriale » n'a d'autre issue que celle de l'abdication de sa mission ontologique, puisqu'elle rejette sa fonction primordiale et son indépendance pour répondre à d'autres prérogatives, liées au marché. Elles sont donc en concurrence pour des « ressources rares » : subventions de recherche, étudiants internationaux, des dons privés. À la mission ontologique de l'université on substitue l'objectif de la croissance à tout prix. Pour ce faire, il faut s'aligner vers des intérêts mercantiles, alignés avec le capital, l'épistémologie et la culture du monde anglophone. C'est le pacte faustien dont parle Aline Giroux[4].

Il en résulte notamment, et ce depuis longtemps, une remise en question de la pertinence sociale des Humanités et des Lettres qui forment pourtant le noyau de l'université depuis des siècles. On exige des chercheurs qu'ils multiplient les demandes de subventions afin qu'ils puissent rentabiliser leur programme de recherche. Il y a énormément de pression, surtout sur les jeunes chercheurs, pour qu'ils orientent leurs énergies vers des objets jugés plus « rentables » et « attrayants » pour les agences subventionnaires et le secteur privé. Les embauches – lorsqu'on en fait – vont refléter ces priorités.

---

3 Milan Kundera, *Les testaments trahis*, Paris, Gallimard, 1993, p. 223.

4 Aline Giroux, *Le pacte faustien de l'université*, Montréal, Liber, 2006.

L'impact de ce phénomène sur les minorités nationales est lourd de conséquences. L'Ontario français ne jouit pas d'un important capital symbolique ni financier. Or, sa valeur comme objet est, sur le plan civilisationnel et pour le fait français, tant au Québec qu'au Canada, inestimable. Qui prendra le relais si on nous enlève la capacité de le nommer ?

Qu'en est-il, plus exactement, de la situation à l'Université Laurentienne, votre employeur ? On parle tantôt d'insolvabilité, tantôt de difficultés financières, tantôt de faillite. Quel est le portrait exact de la situation ? Et qu'est-ce qui explique que cette université en est venue à vouloir se mettre à l'abri de ses créanciers ? Certains médias ont parlé d'opacité dans la gestion budgétaire, d'autres ont souligné la faiblesse du recrutement international...

On a pu lire dans le *Globe and Mail* que l'Université Laurentienne serait en situation d'insolvabilité depuis déjà un certain moment selon un rapport préliminaire accablant produit par le conseiller spécial de ministère des Collèges et des Universités, Alan Harrison, et dont la Presse canadienne a obtenu une copie. L'université a amorcé le 1er février un processus de restructuration judiciaire, car elle n'est pas en mesure de rembourser ses dettes. Nous savons par exemple que les fonds à usage restreints (subventions de recherche, dons, etc.), n'étaient pas dans des comptes séparés, mais étaient plutôt déposés dans le compte d'opération. Elle aurait d'ailleurs demandé 100 millions de la province, dont la moitié pour financer des indemnités de départs, mais a refusé la demande du ministère de procéder à un audit indépendant de ses comptes[5].

La Laurentienne n'est donc pas en liquidation, et elle va émerger le 1er mai sous une nouvelle forme. L'administration

5 Shawn Jeffords, « Laurentian University ran deficits dating back to 2014, government adviser says in report », *The Globe and Mail*, 14 février 2021.

en profite pour imposer des restructurations majeures dans un délai absolument spectaculaire de trois mois, et ce, derrière des portes closes, ce qui court-circuite le processus normal de la gouvernance collégiale.

L'administration a déjà indiqué qu'elle souhaite supprimer des programmes qu'elle juge peu rentables et réduire la taille du corps professoral. Bref, je ne sais même pas si je serai encore professeur à la fin de la présente année scolaire.

Qu'adviendra-t-il de nos programmes en français, moins fréquentés que les programmes en anglais ? L'administration défend en cour que l'un des problèmes est que 50 % de nos classes auraient moins de 15 étudiants. Serons-nous ciblés plus que les autres ? Personne n'a de boule de cristal pour nous le dire. Je sais seulement que nos inscriptions en français augmentaient d'année en année. Nous avions l'impression d'avoir le vent dans les voiles.

Ma grande crainte est, comme je l'expliquais, que tout ce processus nuise à la réalisation de la mission ontologique de l'université en milieu franco-ontarien. Va-t-on dilapider notre capacité de « faire société » ? Notre capacité à faire le pont entre le singulier et l'universel à partir de l'Ontario français ? Ce serait, le cas échéant, nous appauvrir considérablement.

Dans le cas plus spécifique de l'Université de l'Ontario français, installée à Toronto, comment expliquez-vous l'échec – quasi déjà annoncé – du projet ? Au-delà des enjeux de concurrence académique et des pressions de la logique marchande que vous soulignez, n'y a-t-il pas aussi un problème dans la conception même de ce projet d'université ?

Il y a certainement un écart entre le projet initial, qui visait la création d'une université provinciale munie de l'ensemble des programmes existants dans les trois cycles, et ce que les gouvernements libéral et progressiste-conservateur lui ont consenti.

L'UOF qui a récemment vu le jour à Toronto est une nébuleuse dont on cherche toujours à comprendre les caractéristiques. Son leadership a été donné à Dyane Adam, ancienne Commissaire aux langues officielles. Elle a une impressionnante feuille de route, mais sa dernière expérience dans le milieu universitaire remontait à 1999. Quant à la composition du conseil des gouverneurs de l'institution, dont les membres ont chacun leur mérite, elle s'apparente davantage à celle d'un conseil d'administration d'une association caritative que d'une université en émergence. On comprend mal l'absence totale d'expérience universitaire récente dans cette équipe. De son côté, André Roy, le recteur qui a démissionné après seulement six mois de service, était une figure largement inconnue en Ontario français, malgré ses années de services comme doyen aux universités de Waterloo et Concordia.

Encore une fois, on note ici l'absence presque totale d'une expérience universitaire en milieu franco-ontarien, exception faite de Linda Cardinal, professeure titulaire en sciences politiques à l'Université d'Ottawa et qui a une grande expérience dans l'étude du fait français en Ontario, qui fut recrutée pour élaborer le plan stratégique de recherche de la nouvelle université. L'UOF réunissait surtout ceux qui aimaient les processus et les techniques, ceux qui avaient soif de la nouveauté. Je doute que l'équipe ait longuement réfléchi à la fonction existentielle d'une université en milieu minoritaire.

Plusieurs pointent du doigt, non sans raison, la création de programmes ésotériques – « pluralité humaine », « économie et innovation sociale », « études des cultures numériques » ou « études des environnements urbains » – comme le principal problème de l'UOF. Entourée « d'innovateurs » avec l'objectif de tout refaire à neuf, l'Université s'est dotée de programmes qui répondaient à des intérêts technocratiques, mais qui demeurent inintelligibles pour ses futurs

étudiants. Bien intentionnée, l'UOF s'est fait prendre à son propre jeu, et a été rattrapée par son idéologie.

Je m'explique : ces programmes ont été conçus à partir d'une épistémologie largement désincarnée du milieu franco-ontarien. Celle-ci emprunte à une pédagogie supposément « avant-gardiste » que sont les « approches inductives », elle-même distillée de la doctrine de la « transdisciplinarité » dont l'UOF faisait la promotion en grande pompe. Le crédo était celui de « l'innovation », de la nouveauté à tout prix. L'université devait également être le pilier d'un « Carrefour francophone du savoir et de l'innovation ». Encore ce mot !

Tous ceux qui s'y opposaient n'avaient rien compris. L'approche était si indigeste et incompréhensible que l'UOF se dota d'une revue savante – *Enjeux et Société* – dans le but de justifier son projet pédagogique, un genre de *Nouveau Testament* permettant de propager la Bonne Nouvelle à partir du crédo de « l'innovation » et de convertir le milieu universitaire. Or, « l'innovation » – un concept poubelle s'il en est un – est devenue à la fois la fin et le moyen. Plutôt que d'être ontologique, le projet est devenu, à terme, téléologique.

L'UOF s'en défend, pourtant. Elle ciblait comme « clientèle » les adultes et les immigrants en quête d'une mise à niveau de leurs connaissances pour les uns et une expérience canadienne pour les autres. Pourtant, il y a une pénurie d'enseignants et de travailleurs de la santé à Toronto et à l'échelle de la province. Hélas, la « pluralité humaine » n'est pas encore une matière enseignable et on ne prodigue pas des soins en « innovation sociale ». On comprend mal d'ailleurs pourquoi un nouvel arrivant souhaiterait entreprendre des études dans des programmes indéchiffrables plutôt que de se rabattre sur des valeurs sures.

Le résultat est sans appel : n'en déplaise à l'administration de l'UOF qui persiste et signe sur la validité de son approche idéologique, les étudiants ont compris, eux, et ont opté pour des programmes disciplinaires dans les autres institutions plutôt que de se risquer dans une aventure hasardeuse.

Et pour ne pas donner l'impression que je m'acharne, je rappelle ce fait élémentaire. Au lendemain du « jeudi noir » de l'automne 2018 où le gouvernement Ford annonçait la fermeture de l'UOF, la communauté et les milieux intellectuels – incluant les opposants au projet – sont vite montés aux barricades. 15 000 personnes sont allées manifester dans les rues de Sudbury, d'Ottawa, de Montréal et de Québec. Pourquoi ? Pour défendre la mission ontologique de l'UOF, pour réclamer une institution incarnée qui permettrait d'autonomiser encore davantage l'Ontario français. Personne n'est descendu dans la rue un jour de décembre au nom de « l'innovation » ou pour défendre un programme de « pluralité humaine » ! Cet appui massif pour le principe institutionnel de l'université en Ontario français me donne l'espoir que l'on puisse sauver ce qui reste de l'épave et mener le bateau à bon port.

Mais comment a-t-on pu en arriver à un tel écart avec le projet initial, celui qui avait été élaboré en 2014-2015 dans le cadre des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français ? Le professeur François Charbonneau de l'Université d'Ottawa, lui aussi très critique de l'UOF dans sa forme actuelle, nous donnait récemment une piste : si l'UOF en est venue à proposer un programme pédagogique aussi « original », c'est parce qu'on (le gouvernement ?) lui aurait demandé de ne pas dédoubler les programmes qui s'offraient déjà dans les institutions postsecondaires bilingues de la province (dont l'Université d'Ottawa, qui offre des programmes à Toronto, et le Collège Glendon). Pour cette raison, l'UOF ne se serait pas dotée d'une structure universitaire tradition-

nelle, avec des facultés d'éducation, de droit, de sciences sociales, de médecine. Partagez-vous cette analyse ? Dans quelle mesure le compromis (la compromission ?) avec les grandes universités bilingues de l'Ontario, qui ont tout de même beaucoup de pouvoir et une longue tradition d'enseignement, a-t-il pu jouer dans le sort de l'UOF ?

C'est l'éléphant dans la pièce. Les universités bilingues sont une vache sacrée en Ontario. Plusieurs anciens recteurs avaient des liens avec le Parti libéral de l'Ontario. Il faut comprendre que l'UOF était un bibelot libéral pour gagner le vote francophone. Les progressistes-conservateurs en ont hérité et se sont fait prendre au jeu lorsqu'ils ont essayé de tuer le projet. Publiquement, les universités bilingues ont appuyé l'UOF. Or, on entend souvent parler d'une tentative en privé de faire dérailler le projet. Mais il est impossible de confirmer la véracité de ces accusations. Néanmoins, il faudrait être naïf pour croire que l'UOF ne faisait que des heureux dans les universités bilingues. Je doute que le jeu de coulisse ait changé grand-chose. Les artisans de l'UOF étaient depuis très longtemps vendus à leur vision d'une université technocrate.

J'ai parlé de vaches sacrées. Qu'on me permette d'apporter des éléments de contexte historique. Les universités publiques et bilingues de l'Ontario ont été créées durant les années 1960 à une époque où les Franco-Ontariens n'avaient toujours pas accès à l'école publique de langue française et durant laquelle ils étaient lourdement sous-scolarisés. L'éducation en français se faisait, tout comme au Québec, en grande partie par les collèges classiques qui étaient d'ailleurs peu fréquentés, ou dans les écoles dites « bilingues » à qualité variable et dans lesquelles la plupart des matières étaient enseignées en anglais. C'était l'époque de la commission Laurendeau-Dunton qui nous a appris que les Canadiens français formaient un des groupes les plus

économiquement défavorisés du pays avec les Autochtones et les immigrants italiens. Nous évoluions dans un pays où deux des trois sociétés d'ancrages étaient lourdement défavorisées et marginalisées. Les taux de décrochage scolaire et d'analphabétisme des Franco-Ontariens étaient indécents.

Il faut attendre 1969 avant que l'Ontario crée les premières écoles secondaires de langue française. Or, le réseau des universités bilingues avait déjà été constitué! En 1960 on crée l'Université Laurentienne. En 1965, l'Université d'Ottawa se laïcise pour obtenir des fonds publics. Le collège Glendon – affiliée à la très anglophone Université York où j'ai fait mes études doctorales – quant à lui, n'avait aucune prétention à vouloir éduquer les Franco-Ontariens. Ce collège fut le fantasme d'une certaine élite torontoise qui cherchait à former les Ontariens et des Québécois dans un environnement bilingue et biculturel dans le but de les préparer à de grandes carrières dans la fonction publique et dans l'espoir de réconcilier ces deux peuples. Le résultat n'a pas été concluant.

Ces institutions ont connu depuis ces années une importante croissance, surtout au début des années 2000 alors que les Universités Laurentienne et d'Ottawa se sont engagées dans de grands projets d'expansion. L'Université Ottawa a été la grande gagnante de la course aux inscriptions. Misant sur le marché international, elle a connu une croissance fulgurante ces dernières années, en anglais surtout, ce qui explique la diminution de la proportion de francophones sur le campus. Celle-ci est passée de plus de 50 % durant les années 1960 (donc majoritaire!) à moins de 30 % aujourd'hui. Elle dira qu'elle n'a jamais eu autant d'étudiants francophones sur son campus. Mais les couloirs ne mentent pas; l'environnement est décidément anglodominant. La Laurentienne quant à elle a cherché à prendre de l'expansion avec un campus anglophone à Barrie, près de Toronto. Encore ici, la croissance fut

pensée en anglais. Mais ce fut un coup de dés catastrophique, ce qui a sans doute contribué à nos ennuis présentement. Dans les deux cas, les administrations ont été motivées par la croissance, coûte que coûte.

Étant vous-même professeur à l'Université Laurentienne, une université bilingue, êtes-vous en faveur de la création d'une université de langue française en Ontario ? Si oui, qu'aurait-il fallu faire – ou encore, que faudrait-il faire – pour que le projet fonctionne ?

Je serais très mal placé pour parler contre le principe d'une université de langue française. Cela dit, je ne crois pas que le modèle actuel de l'UOF suffise. Que faudrait-il faire alors ? Tout dépend de ce dont on souhaite accomplir. Pour bien répondre à la question, il faut se rappeler la fonction des institutions.

D'abord, les institutions inculquent des valeurs sur les populations qui les traversent. Elles ont donc une puissante force d'intégration, sinon d'acculturation. L'école, par exemple, cherche à prendre ce qui est particulier, ce qui est de la culture première, pour reprendre encore Dumont, et de le lier à l'universel, à la culture seconde, afin de produire et reproduire la société. En milieu minoritaire, ce rôle est critique, puisque nous ne contrôlons pas un État.

Dans les universités bilingues, il importe peu que le recteur ou le vice-recteur soit Québécois, Franco-Ontarien, anglophone ou allophone. C'est une fatalité que l'institution fasse plier les leaders en faveur de sa mission fondamentale. La minorité se voit ainsi marginalisée, même lorsqu'elle dirige l'institution. Ce n'est pas un défaut, c'est sa fonction ! Quel est le rôle de l'université bilingue pour la minorité francophone ? Elle ne peut être autre chose qu'une concession, qu'un service. Les décisions qui sont

prises reproduisent ainsi cette structure de pouvoir où le rapport de force est en défaveur des francophones. Pourtant, plusieurs s'acharnent pour préserver cette structure. Comment les blâmer ? C'est tout ce qu'ils ont connu. Il est normal pour eux que le français passe par le filtre de la société dominante. Nous avons oublié comment rêver l'universel en français. C'est tragique !

L'alternative à ce modèle, celui des structures bilingues, en est une où la minorité gère entièrement son institution. Le vrai pouvoir, pour ainsi dire, est dans la gouvernance, dans l'autonomie, dans la gestion « par et pour » comme on aime à le répéter dans les milieux associatifs. Je ne sais pas si le cadre bilingue actuel du système universitaire peut accommoder cette structure. Il y a des options, par exemple, en créant des collèges universitaires autonomes où l'on regrouperait les programmes en français. C'est peut-être une demi-mesure, mais ce serait déjà un immense pas en avant, puisque l'environnement serait en français, ce qui nous permettrait au minimum de générer les éléments d'un contre-discours, d'un pare-feu contre les forces d'intégration à la majorité.

Faut-il regrouper les programmes déjà existants dans une sorte de fédération universitaire ? C'est risquer l'hérésie, mais plusieurs y croient. Pour eux, le modèle bilingue aurait fait son chemin, et les arguments qui ont permis de le justifier (sous-scolarisation, analphabétisme, absence d'écoles secondaires, engouement pour le projet bilingue et biculturel, piètre fréquentation universitaire des francophones) n'existent plus.

Ultimement, il faut se demander quel rôle on souhaite donner à nos universités. Doivent-elles d'abord offrir des services en français (cours, programmes, formations, etc.) ? Si c'est ça, il n'y a aucun doute que le modèle bilingue peut suffire à cette tâche. Doivent-elles plutôt être des institutions

autonomes vouées à l'enseignement et à la recherche à partir de l'Ontario français, c'est-à-dire qui part du principe que l'Ontario français se justifie en lui-même et pour lui-même ? Doivent-elles être des structures dont la fonction primordiale est d'autonomiser la communauté ? Le français peut-il suffire à lui seul, avec sa valeur intrinsèque, pour structurer l'Ontario français sans passer par le filtre de l'anglais ? Étant donné la nature et le fonctionnement de l'université bilingue, le français ne peut qu'être à la remorque de la majorité anglophone.

En terminant, je me demandais quel lien, selon vous, on pourrait faire entre les difficultés que connaissent présentement le postsecondaire francophone en Ontario et le postsecondaire francophone en Alberta, où l'on voit que le campus Saint-Jean, seul campus francophone à l'ouest du Manitoba, est lui aussi sérieusement menacé de disparaître en raison des compressions budgétaires imposées par le gouvernement de Jason Kenney. Y a-t-il là simple coïncidence ou des dénominateurs communs plus profonds ?

Absolument, c'est lié. J'irai plus loin que la question budgétaire. Il se joue présentement, à l'échelle du pays, incluant au Québec, une lutte sur la nature existentielle de l'université. Ce qui se produit au campus Saint-Jean et à l'Université Laurentienne, sur le plan budgétaire, et à l'Université d'Ottawa, à Concordia et à McGill, avec la crise sur la liberté universitaire, constitue les deux faces d'une seule et même médaille. C'est le combat entre deux visions diamétralement opposées, entre l'université normative, ontologique et l'université technocratique. Cette dernière est à la remorque du clientélisme, qu'il s'agissent des éléments radicaux qui remettent en question la liberté universitaire, des gouvernements qui retirent leurs billes et qui menacent la viabilité économique à long terme de l'institution ou des gros donateurs qui veulent

diriger de plus en plus les programmes de recherche ou les orientations de l'institution. Si l'université se pliait à tous les intérêts des groupements sociaux de l'heure, chacune plus « innovante » que la dernière, elle cesserait d'être une institution. Elle ne serait autre chose qu'un perroquet qui répète les formules qu'elle entend.

Le Québec français résiste beaucoup mieux que le ROC, pour le moment. Cela dit, on ne peut qu'être troublé en voyant la rectrice de l'UQAM – une université connue pour son militantisme –, Magda Fusaro, sentir le besoin d'écrire une lettre à son corps professoral pour défendre la liberté universitaire. Comment expliquer ce geste autrement que par l'immense tension qui déchire présentement l'institution ? Il aurait été inconcevable il y a à peine dix ans que l'on doive rappeler que l'université est un lieu de liberté de réflexion !

Que ce soit au campus Saint-Jean en Alberta, à La Laurentienne de Sudbury, à Ottawa ou à l'UQAM, il me semble que l'enjeu commun est celui de la préservation de la mission existentielle de l'université de langue française en Amérique du Nord. Ces établissements sont tous confrontés à des assauts qui cherchent à usurper leur fonction primordiale pour les inféoder à des projets politiques qui leur sont extérieurs. Les conséquences de cette technocratisation sont potentiellement catastrophiques. Pour rappeler encore une fois Freitag, l'université doit être à l'abri des caprices du milieu des affaires, des gouvernements et, oui, même des mouvements sociaux, afin qu'elle puisse prendre une distance et réfléchir de manière critique et libérée de toute contrainte. C'est l'âme de nos universités, et donc de nos sociétés, qui est en jeu. ❑

Marie-Hélène
Gaudreau

Députée de Laurentides–Labelle

1 866 440-3091
MH.Gaudreau@parl.gc.ca

@MHGaudreauBQ

424, rue du Pont
Mont-Laurier
(Québec) J9L 2R7

124, rue Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 1K1

Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

BLOC Québécois

1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varennes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442
Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca

100, rue Richelieu, bureau 210
Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 6X3

450 357-9100
christine.normandin@parl.gc.ca

GABRIEL STE-MARIE

Député fédéral de Joliette

BLOC Québécois

450 752-1940
gabriel.ste-marie@parl.gc.ca

Abonnez-vous maintenant, le numéro d'automne 2020 sera gratuit !

Des comptes-rendus, des analyses critiques, des entrevues, des extraits en primeur, des notes de lecture

40 pages grand format couleur qui permettent de partager le point de vue de collaborateurs avertis sur les essais publiés au Québec durant l'année

3 parutions par année

30 $ par an – 75 $ pour trois ans
taxes et expédition comprises

actionnationale.quebec/cahiers-de-lecture

Lectures

Lectures

Note critique

Hommage à Jacques Ferron (1921-1985)
« Retour à Val d'Or » de Jacques Ferron : une autre lecture du Canada français
par Jacques Cardinal **100**

Recensions

MARIE-FRANCE BAZZO **117**
Nous méritons mieux
par David Santarossa

FRÉDÉRIC LACROIX **122**
Pourquoi la loi 101 est un échec
par André Binette

Livres reçus

Note critique

Jacques Cardinal*

Hommage à Jacques Ferron
(1921-1985)

« Retour à Val d'Or » de Jacques Ferron : une autre lecture du Canada français

Cette année marque le centenaire de Jacques Ferron, né à Louiseville, comté de Maskinongé, le 21 janvier 1921. Afin de lui rendre hommage, je propose ici un commentaire de l'un de ses contes, « Retour à Val-d'Or » (que l'on peut lire ci-contre), publié en 1955 dans la revue *Amérique française* (puis repris dans les *Contes du pays incertain* aux éditions Orphée en 1962, HMH en 1968 et BQ en 1993 et 2021).

* Professeur honoraire de l'Université de Montréal.

Retour à Val-d'Or

Une nuit, le mari s'éveilla ; sa femme accoudée le regardait. Il demanda : « Que fais-tu là ? » Elle répondit : « Tu es beau, je t'aime. » Le lendemain, au petit jour, elle dormait profondément. Il la secoua, il avait faim. Elle dit :

– Dors encore ; je te ferai à dîner.

– Et qui ira travailler ?

– Demain, tu iras. Aujourd'hui, reste avec moi. Tu es beau, je t'aime.

Alors, lui, qui était surtout laid, faillit ne pas aller travailler. Il faisait bon au logis ; ses enfants éveillés le regardaient de leurs yeux de biches ; il aurait aimé les prendre dans ses bras et les bercer. Mais c'était l'automne ; il pensa au prix de la vie ; il se rappela les autres enfants, trois ou quatre, peut-être cinq, morts en Abitibi, fameux pays. Et il partit sans déjeuner.

Le soir, il se hâta de revenir ; ce fut pour trouver la maison froide. Sa femme et les enfants avaient passé la journée au lit, sous un amas de couvertures. Il ralluma le feu. Quand la maison fut réchauffée, les enfants se glissèrent en bas du lit. Puis la femme se leva, joyeuse. Elle tenait dans sa main une petite fiole de parfum, achetée quelques années auparavant, une folie si agréable qu'elle l'avait conservée intacte. La fiole elle déboucha, le parfum elle répandit sur la tête de son mari, sur la sienne, sur celle des enfants ; et ce fut soir de fête. Seul le mari boudait. Mais durant la nuit il se réveilla ; sa femme penchée disait : « Tu es beau, je t'aime. » Alors il céda.

Le lendemain, il n'alla point travailler ni les jours suivants. Après une semaine, sa provision de bois épuisée, il avait entrepris de démolir un hangar attenant à la maison. Le propriétaire de s'amener, furieux. Cependant, lorsqu'il eut vu de quoi il s'agissait, il se calma. La femme était aussi belle que

son mari était laid. Il la sernonna doucement. Il parlait bien, ce propriétaire ! Elle aurait voulu qu'il ne s'arrêtât jamais. Il lui enseigna que l'homme a été créé pour travailler et autres balivernes du genre. Elle acquiesçait ; que c'était beau, ce qu'il disait ! Quand il eut séché sa salive, il lui demanda : « Maintenant, laisseras-tu travailler ton mari ? »

– Non, répondit-elle, je l'aime trop.

– Mais cette femme est folle, s'écria le propriétaire.

Le mari n'en était pas sûr. On fit venir des curés, des médecins, des échevins. Tous, ils y allèrent d'un boniment. Ah, qu'ils parlaient bien ! La femme aurait voulu qu'ils ne s'arrêtassent jamais, au moins qu'ils parlassent toute la nuit. Seulement quand ils avaient fini, elle disait : « Non, je l'aime trop. » Eux la jugeaient folle. Le mari n'en était pas sûr.

Un soir, la neige se mit à tomber. La femme qui, depuis leur arrivée à Montréal, n'avait osé sortir, terrifiée par la ville, s'écria :

– Il neige ! Viens, nous irons à Senneterre.

Et de s'habiller en toute hâte.

– Mais les enfants ? demanda le mari.

Ils nous attendront ; la Sainte Vierge les gardera. Viens. mon mari, je ne peux plus rester ici.

Alors il jugea lui-même que sa femme était folle et prit les enfants dans ses bras. Elle était sortie pour l'attendre dans la rue. Il la regarda par la fenêtre. Elle courait en rond devant la porte, puis s'arrêtait, ne pouvant plus attendre.

Nous irons à Malartic, criait-elle, nous irons à Val-d'Or !

Un taxi passait. Elle y monta.

Jacques Ferron, « Retour à Val d'Or », dans *Contes*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1993 (Hurtubise, 1968), p. 17-19.

*****

De prime abord, ce conte relate un événement que l'on peut considérer étonnant ou singulier : une épouse cherche à retenir son mari auprès d'elle et ce, malgré les autres nécessités de la vie, dont celle de travailler, de gagner son pain pour nourrir sa famille. Comme c'est toujours le cas chez Ferron, il faut lire entre les lignes ou tendre l'oreille pour entendre l'écho d'une parole qui prend bien souvent le contre-pied d'une certaine représentation du Canada français et, dans ce cas-ci, de celle de la femme, de la mère et du désir. Pour un lecteur des années 1950, qui aurait connu notamment la vogue des brefs récits du terroir – dont, *Les rapaillages* (Lionel Groulx, 1916) et *Vieilles choses, vieilles gens* (Georges Bouchard, 1926) –, ce conte est, pour le moins, *dépaysant*. Ces récits du terroir, que l'on associe aussi à la tradition du roman de la terre – *Restons chez nous* (Damase Potvin, 1908) ou *L'Appel de la terre* (D. Potvin, 1919) – font, en somme, l'apologie de l'éthos catholique du paysan canadien-français (piété, humilité, charité, abnégation) et de la femme en tant que mère pieuse, pudique, modeste et gardienne des vertus chrétiennes de la famille. L'abbé Alexis Mailloux (1801-1877) en proposa une description dans son *Manuel des parents chrétiens* (1851) et dans son *Essai sur le luxe et la vanité des parures. Spécialement dédié aux personnes de la campagne* (1882). Selon ce discours, inspiré du récit biblique, la femme est associée à la tentation, à la séduction, au péché, à la chute.

Considérant cet arrière-plan culturel d'un segment du Canada français, il est remarquable que la scène qui ouvre le conte se déroule la nuit, dans le lit conjugal. Ce n'est pas la cuisine – pièce centrale de la maison paysanne où règne la mère – qui est ici évoquée dans son pittoresque, entre le poêle à bois, la marmaille et les images pieuses accrochées au mur. Le lecteur est bien plutôt plongé, presque voyeur, dans l'intimité de ce couple, témoin d'une parole d'amour,

de désir. D'entrée de jeu, le cliché selon lequel l'expression du désir entre les époux serait entravée par le péché (impureté, concupiscence, luxure), par une pudeur malsaine ou quelque pudibonderie, se trouve remis en question. Bref, la scène du désir n'est pas refoulée d'emblée comme chose honteuse, associée au péché originel – « leurs yeux à tous deux s'ouvrirent et il surent qu'ils étaient nus » (Genèse 3, 7).

Notons que c'est la femme, ici, qui regarde amoureusement l'homme et assume cette parole de désir : « Tu es beau, je t'aime ». Elle l'aime d'ailleurs en son corps (sa beauté), et non pas seulement en ce qu'il pourrait incarner d'abord et avant tout le chrétien vertueux. Que cet homme soit « surtout laid » suggère que sa beauté n'est pas tant un fait, que le résultat d'un désir de femme dont la puissance le transfigure, le sublime. Une autre loi, celle du regard désirant, est dès lors à l'œuvre. La puissance de ce désir envahit d'ailleurs peu à peu tout l'espace familial alors que la femme cherche à retenir son époux tout le jour à la maison, sinon dans le lit conjugal. Le désir s'impose à elle comme la vérité première de l'existence. Même l'amour pour ses enfants est mis à l'écart par la puissance de son amour pour le mari.

La femme, par cette fusion amoureuse, voudrait se soustraire aux nécessités et aux obligations du monde, dont celle du travail, responsabilité qui échoit au mari. Or, selon le récit biblique, le travail est lié à la faute, à la chute (l'homme ayant transgressé l'interdit de manger le fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal). Pour le punir de ce péché originel, Dieu le chasse du jardin d'Éden pour ce monde où, dit-il, « [...] le sol sera maudit à cause de toi. C'est dans la peine que tu t'en nourriras tous les jours de ta vie [...]. À la sueur de ton visage tu mangeras du pain [...] » (Genèse 3, 17-19). Par le travail, l'homme accomplit, selon la doxa, une œuvre de pénitence. Selon une certaine théologie, le travail peut aussi être

magnifié en ce qu'il devient chemin vers la charité, mis au service de la rencontre de l'Amour divin[1]. Le travail s'avère en cela nécessaire à la vertu du chrétien, l'éloignant de la paresse, l'un des péchés capitaux selon *Le Petit Catéchisme*, sinon de l'oisiveté, mère de tous les vices, comme dit le proverbe. Or, dans le conte, la femme incite l'homme à se replier dans l'amour et, du coup, à désobéir à l'œuvre de pénitence. Lu sous l'angle du discours chrétien, le conte de Ferron apparaît bien comme profanateur de ce discours et de son ordre.

À cet appel de la femme, l'homme, cependant, résiste, du moins pour un temps. Il s'arrache en effet au lit conjugal pour aller travailler, en vue de nourrir ses enfants, conscient du « prix de la vie », avec le souvenir de ses autres enfants morts autrefois, alors qu'ils habitaient en Abitibi. L'homme, en la circonstance, donne préséance à son rôle de père sur celui d'époux, d'amant. Il est décrit non seulement comme un père responsable, mais comme un père de tendresse, lui qui « aurait aimé prendre [ses enfants] dans ses bras et les bercer ». En assumant l'obligation du travail, il se fait aussi le bon père nourricier. On note que l'évocation de la mortalité infantile ne donne lieu à aucune élaboration sur la souffrance, l'endeuillement, la misère. La mort des enfants semble avoir été refoulée, en partie du moins, par la présence de ceux qui sont encore bien vivants, par la nécessité, le choix, peut-on se dire de s'en remettre à la vie, de perdurer malgré les épreuves.

---

1 Rappelons que le discours selon lequel le travail est associé au péché originel serait un préjugé selon les théologiens Paul de Surgy et Jacques Guillet comme ils l'écrivent à l'article « Travail » dans le *Vocabulaire de théologie biblique* (sous la direction de Xavier Léon-Dufour), Cerf (11e édition) 2005, p. 1306-1311. Pour Jean-Yves Lacoste le travail demeure cependant, au Moyen Âge chrétien, œuvre de pénitence, en ce qu'il est associé à l'homme pécheur suite à la parole de malédiction prononcée en Gn 3, 17ss (voir l'article « Travail » dans le *Dictionnaire critique de théologie*, PUF [3e édition], 2007, p. 1415).

À son retour du travail, le soir, la maison est froide. La femme étant restée au lit tout le jour avec les enfants, elle n'a pas allumé le feu. Les enfants se trouvent alors eux aussi enfermés dans le lit conjugal, collés au corps de la mère en une fusion quasi incestueuse, laquelle suppose un monde sans extériorité, altérité ou marqué par la différenciation. La mère dort le jour, refuse ainsi le jour et ses lois pour se replier sur son désir, telle une mère au bois dormant, dans l'attente de l'époux adoré qui l'éveillera à nouveau. Cette maison envahie par le froid suggère cependant que ce repli est mortifère, qu'il n'est pas compatible avec la vie et ses nécessités. Le père rallume le feu, redonne vie à la maison, à la famille.

La femme s'éveille alors, joyeuse. Elle débouche une fiole de parfum qui se « [...] répand[it] sur la tête de son mari, sur la sienne, sur celle des enfants ; et ce fut soir de fête. » Le parfum est associé à la fête, c'est-à-dire au plaisir des sens, à la sensualité, à l'enivrement, à l'enchantement, au luxe, à la dépense ; bref, à la sublimation de la réalité. La fête est aussi, sur le plan culturel, l'événement qui consacre la solidité du lien familial, social, voire national. Dans le cadre du Canada français, la fête est le plus souvent religieuse, célébrant l'histoire sainte telle que la transmet l'Église et son calendrier liturgique. La communauté y trouve alors sa cohésion, sa pérennité, son identité. En répandant ce parfum propice à la fête, la femme semble bien plutôt officier un autre rituel, une autre bénédiction – sans l'encens du rituel dominical – en ce qu'elle fait place au désir. L'épouse célèbre en cela une fête profane, en marge de l'ordre établi et des discours d'autorité. Ce parfum est aussi, d'une certaine façon, philtre d'amour, puisque si l'époux boude d'abord la fête, il cède enfin la nuit venue à la parole incantatoire de l'épouse : « Tu es beau, je t'aime ». Il néglige ensuite de se rendre au travail, assumant le désir de l'épouse, l'amour

tel qu'il ne connaît semble-t-il d'autre loi que lui-même. L'homme s'abandonne à l'amour, à la femme.

Mais le monde des nécessités et des obligations ne disparaît pas pour autant, et l'homme se met à démolir le hangar pour chauffer la maison. Pour un lecteur des récits du terroir, il y a là une franche ironie considérant que l'évocation nostalgique du « vieux hangar » est un des lieux communs de cette littérature (cf. Camille Roy, « Le vieux hangar », 1905). Vivant en retrait du monde et de ses nécessités, l'époux, l'épouse et les enfants, menacent non seulement son ordre, mais se mettent eux-mêmes en péril.

La démolition du hangar rompt d'ailleurs cet ordre puisque cela porte atteinte au bien du propriétaire qui, mécontent, cherche à faire entendre raison à l'épouse pour qu'elle laisse son mari partir au travail. Malgré l'éloquence du propriétaire, elle refuse : « Non, répondit-elle, je l'aime trop ». Puis défilent, pour la convaincre, les autres représentants de l'autorité : curés, médecins et échevins. Rien n'y fait ; l'épouse apprécie néanmoins leurs paroles comme une forme d'enchantement : « La femme aurait voulu qu'ils ne s'arrêtassent jamais, au moins qu'ils parlassent toute la nuit ». Elle semble en effet apprécier la musique de leurs discours, mais demeure sourde à leurs arguments, dont celui selon lequel « [...] l'homme a été créé pour travailler [...] ». À cela, l'épouse réplique inlassablement et irrévocablement, mettant fin ainsi à la discussion : « Non, je l'aime trop ». On remarque que ces représentants de l'autorité, du pouvoir, n'insistent pas sur le mode de l'argumentation et ne profèrent aucune menace de coercition envers elle. Bref, ces représentants du pouvoir ne sont pas décrits d'emblée comme étant animés, tels des inquisiteurs, par le fanatisme et la répression. Néanmoins, en jugeant cette femme comme « folle », ils se trouvent à l'exclure de l'ordre social et familial.

Le conte ne propose pas cependant une vision sombre, douloureuse, inquiétante, de cette « folie ». Bien au contraire, les arguments ne sont pas tant commandements que musique aux oreilles de la femme qui s'avère non pas faible et soumise, dominée par la peur de Dieu et du diable, rongée par la honte et la culpabilité, mais souveraine et forte en vertu de l'absolue vérité de son amour. Il semble bien que le discours de ces représentants du pouvoir ne la détourne pas de son désir. L'époux doute quant à lui du jugement des visiteurs, sensible, à ce moment du moins, à l'appel de sa femme. Le conte ne s'abîme donc pas dans la confrontation de l'ordre établi et de la folie, mais la transcende par le discours d'un amour souverain qui engendre la joie, la légèreté, la fête[2].

La dernière scène du conte évoque, en une sorte de vision, d'illumination, le désir soudain, impérieux et urgent de la femme de quitter Montréal pour retourner en Abitibi. La neige qui tombe en ce soir d'hiver semble avoir déclenché ce désir, vision qui se confond peut-être avec le bon souvenir de Val-d'Or. On ne sait pourquoi elle a pu être « terrifiée par la ville », au point de vivre repliée, recluse, dans la maison. Dépaysement ? Sentiment d'être étrangère dans une ville anglicisée, hostile aux Canadiens français ? On peut conclure cependant que la ville n'est pas propice à l'amour, comme peut l'être pour elle le pays abitibien, pays fabuleux de la vallée de l'or, du plus précieux métal, symbole de richesse. Elle appelle le mari pour qu'il la suive, abandonnant dès lors ses enfants : « Ils nous attendront ; la

2 Dans son article, « Bacchanale à Val d'Or » (*Littératures*, nos 9-10, 1992, p. 183-193), Isabelle Bernard rattache ce conte à la tradition de la fête carnavalesque et du culte dionysiaque. Jean-Pierre Boucher poursuit dans la même veine, tout en insistant sur l'aspect subversif de cette femme (cf. « Ouvertures ferroniennes : Retour à Val d'Or et Ulysse », *L'autre Ferron*, sous la direction de Ginette Michaud, Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 1995, p. 47-67).

Sainte Vierge les gardera ». Cette fois, le mari ne cède pas à l'appel, protégeant plutôt ses enfants devant sa femme qu'il considère maintenant, lui aussi, être devenue « folle ».

Possédée par sa vision, son désir, la femme court « en rond devant la porte », impatiente de prendre le chemin de son coin de pays qu'elle nomme en criant : « Nous irons à Malartic [...] nous irons à Val-d'Or ! » Le point de chute du conte (« Un taxi passait. Elle y monta. ») suggère une fuite, une sortie du cercle – du piétinement en rond devant la porte, figure de son impasse amoureuse – vers une destination, un chemin (une ligne), un lieu retrouvé. Ce taxi, surgissant tout juste au bon moment pour l'arracher à ce cercle, n'a-t-il pas quelque chose de merveilleux, comme le carrosse de la bonne fée qui emporte la belle au bal ? Le lecteur constate cependant que cette fuite, cette échappatoire, est un leurre puisque le mari tant aimé demeure à la maison avec les enfants, gardien à nouveau du réel et de ses nécessités. Le conte s'arrête brusquement sur cette scène, ce départ — cette disparition ? — sans que l'on sache si la femme parviendra à destination. Le lecteur se trouve suspendu à cette énigme, livré à sa rêverie.

Du point de vue de la morale catholique du Canada français, rien n'est peut-être plus scandaleux que cette mère qui non seulement absolutise son désir, mais abandonne le foyer conjugal et ses enfants à leur sort. La famille en tant qu'institution – unité première et fondamentale par laquelle le catholique assume ses responsabilités, sa solidarité envers les autres, son respect de la hiérarchie et, à ce titre, est garante de la stabilité sociale, sinon nationale (discours que l'on retrouve notamment chez Mgr Louis-François Laflèche [1818-1898] dans ses *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, 1866) – s'en trouve destituée. Outre la famille, ce personnage de femme

profane à sa façon l'image idéalisée de la mère canadienne-française, mère courage de tous nos combats pour survivre depuis nos lointains commencements, comme le furent d'ailleurs, selon nos prêtres hagiographes du XIXe siècle (dont, Étienne-Michel Faillon et Henri-Raymond Casgrain), les héroïnes fondatrices de la Nouvelle-France, de Marie de l'Incarnation à Marguerite Bourgeois, en passant par Marguerite d'Youville. Cette mère de nos légendes familiales est bien souvent décrite en effet comme une sainte femme (en cela bien en phase avec l'avènement du culte marial au XIXe siècle).

Or, si le conte de Ferron propose certes une autre image de la femme canadienne-française en ce qu'elle est désirante, sexuée, constatons cependant que le conte n'est pas grivois, paillard, sinon licencieux, comme on le disait autrefois et selon une longue tradition. La femme n'est pas, selon les bonnes mœurs de l'époque, coupable ici d'un adultère. D'ailleurs, les divers représentants du pouvoir ne sont pas explicitement sentencieux envers l'expression de son désir, évoquant plutôt les néfastes conséquences de son attitude sur la vie familiale. Bref, son amour-désir n'est pas dénoncé en lui-même par ces représentants de l'ordre établi.

Désignée par eux comme étant «folle», elle n'est pas tant démonisée que bien plutôt inadaptée ou inadéquate à son rôle de mère. Son amour-passion n'a pas les contours de la folie qui inquiète, voire terrifie. Nous ne sommes pas dans le conte fantastique à la Edgar Poe où la folie se décline plutôt sur le mode du retour du refoulé, de l'inquiétante étrangeté (*Unheimlich*), de la terreur. Le conte ferronien demeure davantage proche du merveilleux en ce que la folie de l'épouse apparaît comme un rêve éveillé par lequel elle s'affranchit d'une part de la réalité. Dans ce conte où il n'y a ni bonne fée ni ogresse ou sorcière, la folie de l'épouse est

plutôt une joie et une danse, une douce folie où le monde du rêve, de l'imaginaire, a préséance sur la réalité, avec ses hasards et ses nécessités. Cette histoire n'est-elle pas racontée avec un sourire dans la voix, sur le ton de la complicité ? Dans un monde où la culture du merveilleux chrétien, avec ses dévotions aux saints et ses miracles, est omniprésent, le réalisme merveilleux du conte ferronien demeure ancré dans un aspect de cette culture, tout en proposant une expérience qui s'en dégage et la transgresse au nom d'une célébration profane des puissances du rêve, de l'imaginaire. Le merveilleux chrétien s'avère ainsi, dans « Retour à Val-d'Or », dépassé par ce merveilleux profane révélant l'amour-désir, la femme désirante. Le conte donne à lire en cela une page refoulée de la mémoire collective.

La douce folie de l'amour-désir qui envahit tout, transfigure la réalité, n'en demeure pas moins une expérience ambiguë, troublante. Tout l'esprit du conte ferronien réside dans ces nuances où le monde apparaît en effet irrémédiablement trouble, ambigu, paradoxal, ambivalent, équivoque, impur, dès lors qu'il s'avère difficile, en certaines circonstances, de trancher avec certitude entre le bien et le mal (comme a pu l'analyser Andrée Mercier dans son étude *L'incertitude narrative dans quatre contes de Jacques Ferron*, 1998.) Car, si la femme est bien, sur un certain plan, une mère défaillante, elle est cependant, sur un autre plan, une femme aimante dès lors que l'amour-désir peut être considéré comme un bien, comme un hymne à la vie. La situation du père-époux n'est pas moins ambivalente puisque, malgré sa soif de cet amour-désir, c'est à bon droit qu'il défend à un certain moment la nécessité de travailler et, par conséquent, de protéger les enfants de la misère, sinon de la mort. Si, à la fin, il laisse partir son épouse (ou la laisse à son rêve), ce n'est encore que pour protéger les enfants, assumant ainsi, en homme raisonnable, les nécessités de la vie.

Ce qui nous amène à cette question : d'une certaine façon, chacun des époux n'a-t-il pas raison ? La femme, d'abord, en affirmant l'amour-désir comme fondement de son existence, sel de la vie ; l'homme, en assumant, ultimement, sa place de père protecteur et pourvoyeur. L'existence n'est-elle pas d'ailleurs le lieu de cette tension entre l'amour-désir vécu comme un rêve et les diverses nécessités, responsabilités et obligations de la vie, dont celle du travail ? Il s'agit ici d'un monde où l'équilibre est fragile car la vie sans l'amour-désir, limitée au seul travail, peut s'avérer une forme de mort, tout comme la vie entièrement soumise à l'amour-désir peut se révéler mortifère, délirante. L'amour n'implique-t-il pas une part de déraison, de passion, qui habite l'être, aussi raisonnable soit-il par ailleurs ? Et le trop de raison, on le sait, peut bien devenir folie. L'équivoque, l'indécidable – en certaines circonstances, du moins – est notre lot. La sagesse de ce conte réside dans l'évocation d'un monde incertain qui n'est pas soumis à l'univocité du dogme (chrétien ou non) ou d'un certain usage de la parole. D'ailleurs, si la folie apparaît ici comme ce qui donne accès au rêve interdit de la chair, elle se révèle dans la suite de l'œuvre – dont *Les roses sauvages* (1971), *Le pas de Gamelin* (1987) – plus sombre et, en cela, plus ambivalente en ce qu'elle se confond avec la souffrance et la mort. Puisant dans le discours et l'imaginaire du Canada français, le conte ferronien pose ainsi une question – celle des limites du réel et de l'imaginaire – que l'on retrouve d'ailleurs dans la plupart des cultures occidentales.

« Retour à Val-d'Or », conte d'ouverture des *Contes du Pays incertain*, précipite d'entrée de jeu le lecteur au centre d'une autre mémoire collective. *Le pays incertain* dont parle Ferron n'est pas seulement celui de la sujétion politique, pays en mal de reconnaissance nationale. Il est aussi ce pays qui se

débat entre insoumission et aliénation, lucidité et illusion, en ce que le rêve, la folie, est tantôt libératrice, tantôt lieu d'un égarement dans l'abîme du rêve, d'une déperdition dans un imaginaire sans lien avec le réel, tel un autre piège de servitude au profit du pouvoir. Jacques Ferron, l'écrivain du pays incertain, aura raconté cette quête de lucidité contre les illusions délétères d'un certain récit associé à la survivance nationale (comme l'a montré Pierre L'Hérault dans *Jacques Ferron, cartographe de l'imaginaire*, 1980).

Si, dans « Retour à Val-d'Or », la folie est, sur un certain plan, libératrice, favorisant ainsi le renouvellement du réel par l'imaginaire, elle implique une insoumission devant le pouvoir, l'ordre établi. Le fondateur du Parti Rhinocéros, pour qui l'indépendance nationale du Québec était une nécessité, aura puisé dans l'esprit du conte canadien-français cette expérience de l'insoumission, de la résistance, qu'il a traduit dans ses contes non seulement en évoquant la folie-transgression, mais aussi la ruse des ancêtres. L'auteur du *Saint-Élias* aura ainsi, du coup, favorisé une réconciliation avec le passé canadien-français devenu, avec la Révolution tranquille, une mémoire plus ou moins honteuse, sans véritable lien avec le « nouveau » pays québécois. Par le conte, Ferron aura maintenu vivante une mémoire collective qui prend sa source dans nos lointains commencements.

Une telle lecture n'épuise certes pas l'interprétation tant ce conte est polysémique, ouvert à la rêverie du lecteur par un style qui relève de l'ellipse. On peut, notamment, s'interroger sur l'évocation qui est faite, en passant et presque avec désinvolture, des enfants morts du couple avant leur arrivée à Montréal : « [...] trois ou quatre, peut-être cinq, morts en Abitibi, fameux pays ». L'Abitibi, en cela, ne serait pas que lieu rêvé où pourrait s'épanouir l'amour-désir, mais aussi celui

des enfants morts, lieu du tombeau et de l'endeuillement. L'amour fou de la femme serait-il dès lors ce voile déposé sur la douleur du deuil, scène de refoulement devant la mort ? L'hésitation du père quant au nombre d'enfants morts est également troublante. Un tel oubli est-il possible ? Que révèle-t-il ? Et que s'est-il passé au juste ? De quoi ces enfants sont-ils morts ? Quel malheur a frappé cette famille ? On le constate, dans cette très brève allusion il y a un ou plusieurs autres contes en devenir, à raconter. Le conte s'avère ainsi invitation au lecteur à prendre la parole, à parcourir les multiples chemins de l'énigme, à réécrire à sa façon le conte qui se transforme dès lors en mémoire vivante puisque le présent du lecteur trouve sa source dans la mémoire de ce passé.

Le cinéaste André Théberge en a d'ailleurs proposé une autre lecture dans son très beau film, *La dernière neige* (ONF, 1973). Sa lecture de « Retour à Val d'Or » montre que la mère est hantée, jusqu'à la folie, par la mort de ses enfants, qu'elle est aux prises avec un deuil qui ne passe pas, en lequel elle se désespère. Le retour à Val d'Or apparaît en cela davantage comme un retour aux enfants morts, dévoilant ainsi l'autre visage de son amour, celui de son amour maternel endeuillé. Son amour pour son mari et ses autres enfants, ceux qui sont bien vivants, ne semble pas pouvoir l'arracher à son endeuillement mortifère. Sa folie est d'être pour ainsi dire ensevelie vivante dans le tombeau de ses enfants morts. L'exaltation de son amour-désir pour le mari n'étant, sous cet aspect, que la réponse véhémente et désespérée à surmonter son deuil, sa propre mort. Le nouvel enracinement du couple à Montréal suggère-t-il un abandon des enfants morts ? Ce départ a-t-il été une fuite, un exil malheureux, devant cette douleur insurmontable ? Dans tout cela, l'Abitibi est bien moins une fabuleuse vallée de l'or ou une nouvelle terre promise pour l'agriculteur comme a pu le chanter un certain discours de

la colonisation, qu'une terre ingrate, synonyme de misère (comme on peut le voir dans le film, *Un royaume vous attend* [ONF, 1975] de Pierre Perrault).

Vu sous cet angle, le conte de Ferron change complètement de lumière. À la lecture de la douce folie libératrice de l'amour-désir succède celle de la folie-endeuillement-possession. Le conte, par ce seul segment de phrase, bascule, se renverse ainsi en son contraire, passant de l'exaltation de l'amour-vie à la douleur du deuil. Le « Retour à Val d'Or » apparaît à la lecture comme une sorte de trompe l'œil où, selon l'angle, apparaissent deux lectures, tout aussi plausibles l'une que l'autre. Les deux récits, par un singulier effet de superposition qui rappelle l'anamorphose, propose une nouvelle vision de l'événement, marqué par une irrémédiable ambiguïté dès lors qu'entre en jeu la volonté d'assumer la suite du monde, de sublimer le malheur. Ce dispositif narratif rappelle l'image ambiguë du canard-lapin où, en effet, celle-ci donne prise à deux lectures successives (le canard à gauche et le lapin, à droite), mais dont la seconde (variable selon le regard de chacun), crée un effet de surprise, d'apparition. Par ce jeu de perspective, le conte redit, mais sur le plan de la forme cette fois, l'ambivalence, l'équivoque, l'ambiguïté de notre rapport au monde dans la mesure où, en effet, deux lectures (au moins) coexistent en un même espace narratif sans que l'on sache laquelle a nécessairement prévalence sur l'autre. Il n'y a en effet qu'un entrelacement des deux points de vue en un même récit, donnant à lire non pas deux expériences d'un même événement, mais un effet de sublimation de l'un par rapport à l'autre, la douleur du deuil étant soigneusement enveloppée dans la parole (le linceul ?) de l'amour-désir. Le conte est construit sur cet effet de torsion, de renversement, par lequel apparaît le double visage de la joie et du malheur, de l'amour-vie et de la mort.

L'art de Jacques Ferron, son style, reconnaissable entre tous, n'est certes pas un quelconque enjolivement, mais bien une vision, un savoir. Puisse-t-il trouver en l'année de son centenaire de nouveaux lecteurs pour poursuivre son œuvre et maintenir vivante notre mémoire collective. ❑

Marie-France Bazzo
Nous méritons mieux
Montréal, Éditions du Boréal, 2020, 211 pages

De tous les chroniqueurs, animateurs, producteurs, peu prennent le temps de défendre leur point de vue dans un essai. Cette situation s'explique sans doute parce qu'au Québec le livre ne rend pas riche et c'est d'autant plus vrai pour l'essai. Ceux qui ont déjà une voix dans les médias au Québec ont donc bien peu d'intérêt à écrire ce type de livre. Bref, lorsqu'on écrit un essai, c'est parce qu'on en ressent le besoin de manière presque viscérale. C'est dans cet état d'esprit que la chroniqueuse, animatrice et productrice Marie-France Bazzo a rédigé *Nous méritons mieux* paru au mois de novembre 2020 aux Éditions du Boréal. Dès les premières pages, on comprend que l'essayiste n'a toujours pas digéré son congédiement sans justification de Radio-Canada à titre de *morning woman* en 2015. Elle est limpide : dans les 200 pages qui suivront, elle n'entend pas se faire de nouveaux amis dans le milieu médiatique, car elle critiquera sévèrement ce dernier.

La valeur de l'essai ne réside pas dans ses références fouillées, mais plutôt dans son angle unique, soit celui d'une femme qui travaille dans le milieu médiatique depuis plusieurs décennies. Telle une lanceuse d'alerte, Bazzo révèle

que les réunions entre producteurs et diffuseurs ne sont pas toujours édifiantes surtout si vous faites partie de ceux qu'on appelle «les gens». Ces messieurs-mesdames-tout-le-monde qui font leur 8 à 5 se font mépriser par le monde des médias. Les grands décideurs considèrent que «les gens n'aiment pas les affaires trop complexes», qu'ils sont des «épais», des «matantes sans désirs d'apprendre» ou «des mononcs un peu colons». Ces représentations péjoratives du commun des mortels expliqueraient pourquoi les diffuseurs refusent de présenter des émissions avec des niveaux intellectuels plus élevés. Bazzo est convaincu qu'un jour, le public sera tanné de se faire considérer ainsi et que les diffuseurs s'ajusteront en conséquence. La chroniqueuse a raison et on peut déjà voir que ce mépris est bel et bien ressenti par «les gens» et ils le rendent en votant de plus en plus pour les partis populistes qui se font critiques des médias.

Ailleurs, Bazzo explique que les médias sociaux ont tendance à créer des chambres d'écho : ce que l'on entend et lit va dans le sens de nos préconceptions ce qui mène à la diabolisation de «l'autre camp». Cette tendance des réseaux sociaux ne s'observe pas seulement dans les nouvelles plateformes comme Twitter, Facebook ou Instagram. Nous avons tous un biais de confirmation qui nous pousse à construire autour de nous un entourage qui partage en grande partie nos idées. Là où réside le problème, et Bazzo est à son plus pertinent lorsqu'elle analyse la chose, c'est que les médias poursuivent cette tendance en cédant à «l'esprit de clique». Autrement dit, ce que nous vivons dans notre quotidien et sur les réseaux sociaux se confirme malheureusement dans les médias. Nous méritons mieux que ces animateurs et animatrices qui invitent leurs amis qui les inviteront à leur tour à leur propre émission. Les médias devraient offrir une variété de points de vue qui permettent de comprendre le monde plutôt que de nous enfermer dans nos représentations.

Bazzo ajoute à ses explications que toute l'information qui est diffusée au Québec est financée par le public. Même les chaînes privées le sont, car elles bénéficient de crédits d'impôt. Puisque toutes les chaînes reçoivent de l'aide financière du public, elles devraient toutes respecter un contrat moral qui consiste à respecter leur auditoire en offrant des émissions plus exigeantes sur le plan intellectuel.

Ce qui précède est vrai pour les chaînes privées, mais ce n'est que plus vrai pour Radio-Canada qui est largement financée par l'argent des contribuables. Il est inconcevable que Radio-Canada ait un parti pris pour la gauche et la bien-pensance, c'est Marie-France Bazzo, elle qui a travaillé pour cette entreprise, qui le reconnait, ce n'est pas une lubie des chroniqueurs du *Journal de Montréal*. Bazzo dédie plusieurs pages de son ouvrage à cette notion de bien-pensance, c'est-à-dire « la posture de supériorité idéologique mâtinée de victimologie qui est celle de nombreux groupes se décrivant comme minoritaires ». L'essayiste explique d'ailleurs avec raison que cette posture intellectuelle qui exclut les pensées divergentes est payante, car tout un marché l'attend : média, université, ministères, etc. Cette idéologie qui ne dit pas son nom, mais qui se présente plutôt comme l'objectivité même, valorise la diversité, mais mène en réalité à son contraire : une homogénéité idéologique qui entretient l'entre soi médiatique.

Selon Bazzo, cette posture intellectuelle postmoderne ou « woke » a fleuri rapidement et fortement au Québec. La cause de ce phénomène serait notre mémoire complexée et le sentiment de culpabilité qui s'en suivrait : « La culpabilisation, ressort fondamental de l'idéologie bien-pensante, fonctionne probablement mieux qu'ailleurs auprès de la majorité francophone du Québec. » Bazzo a tort ici. La majorité des Québécois n'accepte pas cette idéologie comme en témoigne leur soutien à *Slav*, à *Kanata* et à Verushka Lieutenant-Duval.

À l'opposé de cette approche intellectuelle qui mène à un « assemblage de ghettos » et d'enfermement dans son identité, Bazzo propose un humanisme rassembleur où tout le monde a sa place dans une discussion. Bazzo rêve d'une diversité dans les médias, une réelle diversité qui inclut les minorités ethniques, les hommes et les femmes, des personnes de tout âge, des philosophes, des anthropologues, des géographes, des sociologues, des économistes, des conservateurs, des multiculturalistes, etc.

Bazzo fait preuve d'une grande ouverture en voulant favoriser la diversité des points de vue, mais elle n'invite pas *tout* le monde pour autant à la table de débat, car elle défend une certaine forme d'élitisme. L'auteure critique le relativisme et le « toutes les opinions se valent », mais comment ne pas arriver à cette conclusion lorsque la diversité pour la diversité est valorisée ? Par exemple, Bazzo condamne l'approche intellectuelle des conspirationnistes. On peut certes penser que certaines personnes sont de mauvaise foi ou bien qu'ils ont des idées farfelues, mais il est difficile pour le lecteur de comprendre en quoi ils n'auraient pas leur place dans les médias si la diversité est la valeur suprême. Comment concilier verticalité et recherche de la vérité avec la diversité ? Cet enjeu est central à notre époque et le lecteur aurait aimé que l'auteure l'aborde.

Le monde des idées n'est pas le seul à ne pas trouver sa place sur les ondes québécoises, notre territoire est tout aussi peu présent dans notre univers médiatico-culturel. Nos émissions ne sont pas ancrées dans nos saisons, nos romans parlent de ce qui entoure la ligne orange et les régions ne se voient pas à la télé. Bazzo propose donc une idée originale et très prometteuse : les médias devraient miser sur le territoire québécois pour expatrier nos séries télévisées. C'est entre autres par cette particularité que nous pouvons mieux nous comprendre ainsi que nous démarquer à l'international.

Si les médias québécois ne se caractérisent ni par leur contenu intellectuel ni par le territoire québécois, par quoi se distinguent-ils ? Aux yeux de Marie-France Bazzo, c'est l'humour qui occupe toute la place. Cette tendance s'observe aussi ailleurs en Occident, mais cette manie de tout tourner à la blague serait particulièrement forte ici. Aux yeux de beaucoup de diffuseurs et de producteurs, il semble tout simplement impossible d'aborder un sujet sans qu'une boutade vienne interrompre le fil de la discussion. Sans la nommer, on comprend qu'avec cette critique, l'essayiste vise particulièrement l'émission *Tout le monde en parle*. Cette tendance s'expliquerait par l'épuisement collectif des Québécois de parler de la question nationale qui a occupé leur esprit lors de la seconde moitié du vingtième siècle. Nous avions besoin d'un peu plus de légèreté et nous sommes passés « de militants à carnavaleux ».

Le livre de Bazzo est on ne peut plus nécessaire et toute personne qui aspire à ce que le Québec développe une véritable culture intellectuelle approuverait les idées présentées dans son ouvrage. Malgré ces qualités indéniables, le lecteur boulimique d'actualité aurait aimé que l'essayiste approfondisse davantage ses réflexions et qu'elle nomme sans vergogne les émissions qui ne remplissent pas leur mission d'éducation populaire et qui ne présente pas une panoplie d'approches divergentes.

David Santarossa
Enseignant

Frédéric Lacroix
Pourquoi la loi 101 est un échec
Boréal, 2020, 258 pages

Nous sommes collectivement en train de commettre un suicide linguistique. Le gouvernement du Québec finance à même nos impôts l'anglicisation massive et à haute vitesse du Québec dans ses principaux secteurs de responsabilité que sont l'éducation et la santé. Il n'est pas encore tout à fait trop tard, mais notre classe politique vit dans un déni complet et une profonde inconscience. Tel est le constat implacable et rigoureusement démontré d'une situation alarmante par une plume d'exception, celle de Frédéric Lacroix.

Cet ouvrage très remarquable et incontournable est attendu depuis plus d'un quart de siècle. Après les travaux essentiels de quelques pionniers tels que Charles Castonguay et quelques démographes, il s'agit du premier bilan exhaustif de la mise en œuvre de la *Charte de la langue française* et de ses lacunes profondes. Une Charte qui, comme la nostalgie, n'est plus du tout ce qu'elle a été tellement elle a été réécrite par ceux, juges fédéraux ou législateurs québécois, qui ont voulu la défigurer. Ses auteurs, dont Guy Rocher qui est toujours parmi nous, n'y reconnaitraient plus leur intention initiale. Pire, même si elle avait été respectée intégralement, elle ne suffirait pas parce qu'elle a été rédigée dans l'esprit d'un État indépendant qui méconnaissait les entraves de la Constitution canadienne, notamment les pouvoirs fédéraux sur l'immigration, l'enseignement supérieur et la culture.

Camille Laurin, ce grand Québécois, a dit au sujet de cette Charte adoptée en 1977 dont il a été le père :

> Je ne voulais pas une loi ordinaire, mais une loi qui s'inscrive dans l'Histoire, qui en reprenne le fil pour réparer toutes les blessures, toutes les pertes subies par suite de l'occupation militaire, économique et politique. Je voulais faire une loi qui répare, qui redresse et redonne confiance, fierté et estime de soi à un peuple qui tenait à sa langue, mais qui était devenu résigné et passif (p. 17).

On pourrait dire qu'après le passage des gouvernements Lévesque et Parizeau, deux échecs référendaires, le rapatriement de la Constitution sans le consentement du Québec, l'adoption d'une Charte canadienne des droits dont la clause scolaire est directement calquée sur la loi 101 pour la neutraliser (ce qui n'a jamais été vu dans une constitution), et le déclin du Parti québécois amorcé par Lucien Bouchard qui prônait la bonne entente avec la minorité dominante anglophone trop heureuse de continuer à bénéficier de ses privilèges abusifs, le peuple québécois tend à nouveau à être résigné et passif. Les quelques succès notables, mais partiels et fragiles, de la *Charte de la langue française* en matière de langue de travail et de scolarisation en français des enfants des immigrants sont très loin d'avoir assuré la sécurité et l'épanouissement de la langue et de la culture de la majorité des Québécoises et des Québécois. Après la victoire historique que fut son adoption, nous nous sommes assoupis.

L'élément nouveau et majeur qui se dégage de l'essai de Frédéric Lacroix est que le pire est le fait de l'Assemblée nationale et des gouvernements successifs du Québec, qu'ils aient été péquistes, libéraux ou maintenant caquiste (dans ce dernier cas, jusqu'à preuve du contraire). Tous ont agi en colonisés, ce qui signifie que nous, Québécois, qui les portons au pouvoir, le sommes également. Pour ce qui est de notre dérive vers l'assimilation, nous devons d'abord nous en prendre à nous-mêmes.

Il est indéniable que le meilleur moyen de protéger la langue française au Québec est l'indépendance, en raison de l'hostilité latente et permanente envers la nation québécoise qui est inscrite dans l'ADN de la nation canadienne et de sa Constitution qui nous a été imposée. Après le génocide culturel des francophones hors Québec placés sous un respirateur artificiel jusqu'à la fin de leur existence, la seule entente fondamentale et respectueuse entre ces deux nations, en matière linguistique et culturelle comme en toute autre matière, sera internationale entre deux États souverains. Il est indéniable également que, par son pouvoir de dépenser et ses autres attributions, l'État fédéral s'est employé à affaiblir le français au Québec comme il l'a fait ou laissé faire ailleurs, même s'il a aussi posé des gestes positifs en créant Radio-Canada, l'Office national du film ou le Conseil des Arts.

Mais il est tout aussi indéniable que la Constitution de la nation canadienne laisse une certaine autonomie au Québec, et qu'en ce domaine vital cette autonomie a été généralement utilisée à fort mauvais escient. Il est caractéristique d'un peuple colonisé qu'il n'ose pas s'en prendre aux rouages majeurs du système qui le domine. La première des mesures élémentaires à prendre d'urgence, chiffres frappants et irréfutables à l'appui, est d'appliquer la loi 101 aux cégeps, mais la tasse de café est trop forte pour nos parlementaires très provinciaux, même quand ils se disent souverainistes, parce qu'ils croient dur comme fer qu'à l'âge du numérique et de la mondialisation, il est normal et inévitable d'appeler son enfant francophone Travis ou Jennifer et que leurs enfants les plus brillants soient formés en anglais après l'école secondaire.

> Le recul du français au Québec n'est pas inéluctable : ce n'est ni un mouvement de l'histoire ni une conséquence de la mondialisation. C'est le résultat de choix juridiques, politiques et budgétaires qui ont été faits (et qui sont faits encore aujourd'hui) par les gouvernements du Canada et du Québec (p. 16).

Tous savent que le réseau des institutions anglophones à Montréal est particulièrement étendu. Il est celui d'une minorité qui est un prolongement d'une nation dominante et qui profite d'avantages excessifs, inéquitables et structurels. L'auteur nous apporte ici l'idée éclairante de *surcomplétude institutionnelle*. Ce réseau d'institutions est beaucoup plus grand que nécessaire parce qu'il dépasse de très loin les besoins objectifs et le poids démographique des effectifs par langue maternelle de la minorité dominante au Québec. En ce qui concerne l'éducation, ce réseau a pour fonction d'attirer les enfants de la moitié des immigrants dès qu'ils échappent à l'emprise de la *Charte de la langue française* et qu'ils retrouvent le libre choix. Le réseau d'enseignement postsecondaire en anglais draine aussi certains des éléments les plus talentueux et ambitieux de la majorité francophone ainsi que la part du lion des étudiants étrangers, ce qui inclut les étudiants canadiens. C'est ce qui fait que les cégeps anglophones sont en expansion explosive, que les cégeps francophones de Montréal dépérissent, et qu'ailleurs ils offrent de plus en plus de cours en anglais. Or, on sait que c'est à l'âge du jeune adulte, l'âge de la fréquentation du cégep, que se fait le plus souvent le basculement définitif vers la culture anglophone. Après, la carrière, la pensée et les choix culturels risquent de se faire en anglais. Et tout cela est financé allègrement par le contribuable francophone par l'entremise de son ministère de l'Éducation, un puissant assimilateur qui force nos enfants à apprendre l'anglais dès la première année pour leur faire comprendre très tôt que c'est la langue qui compte, et qui subventionne les établissements d'enseignement en fonction du nombre d'étudiants sans égard à l'origine.

La même chose se reproduit au niveau universitaire, avec la circonstance aggravante que le financement fédéral de

la recherche a promu l'idéologie canadienne, sur le plan du droit constitutionnel notamment, ce qui conduit à l'autodénigrement de notre nation par des programmes de recherche conçus et financés par Ottawa dont les carrières universitaires font leurs choux gras. Une université anglophone de calibre mondial, l'Université McGill, concurrence sans merci une université francophone qui pourrait l'être, l'Université de Montréal, si elle disposait d'armes égales. Et l'UQAM fait les frais des avantages de Concordia. On consent aux deux universités anglophones la moitié du mont Royal et du centre-ville. Le gouvernement du Québec se dit nationaliste et autonomiste et il souscrit en même temps à l'accélération de la dynamique assimilatrice.

On sait que dans le secteur de l'immigration, le spectacle est encore plus désolant. Nous avons là l'excuse des pouvoirs fédéraux, et du but historique de la nation canadienne de noyer le fait français par l'apport étranger. Mais, là encore, nous avons baissé les bras depuis qu'un gouvernement du Parti québécois a fermé les COFI, ces centres d'enseignement de la langue française aux nouveaux venus. Ça, ce n'est pas se tirer au pied, c'est viser son propre cœur.

Proportionnellement, le Québec accepte plus d'immigrants que les États-Unis ou la France. La ville de Laval s'est anglicisée à vue d'œil et Longueuil est en train de suivre. Il est démontré qu'au-delà de 20 % de citoyens de la minorité dominante, une circonscription électorale choisira presque toujours un député libéral (p. 249). Nous sommes en train de perdre l'île de Montréal et par la suite le déclin démographique de la majorité francophone dans l'ensemble du Québec s'amplifiera brutalement dans les toutes prochaines années. Nous avons tout fait pour programmer de manière saisissante notre propre disparition. Cela me fait penser à cet ancien ministre libéral provincial, Christos Sirros, qui

avait dit après le 30 octobre 1995 : « C'est la dernière fois qu'ils seront assez nombreux pour nous faire peur. »

> La vaste majorité des immigrants ne subissent aucune mesure de francisation obligatoire en s'établissant au Québec. Ils sont alors libres de se ranger du côté anglophone ou francophone, selon leur connaissance du français ou de l'anglais avant leur arrivée au Québec. Il en est ainsi, car, en réalité, le Québec est un État quasi intégralement bilingue qui offre, comme le Canada, le choix du français ou de l'anglais comme langue d'intégration (p. 248).

Dans le secteur de la santé, non seulement la minorité dominante est-elle encore trop bien servie par des institutions qui dépassent de loin ses besoins réels, mais c'est l'apartheid linguistique qui domine selon la logique de la loi fédérale sur les langues officielles plutôt que celle de la loi 101. Selon la loi québécoise sur les soins de santé, les services doivent être fournis en anglais là où le nombre le justifie comme dans la loi fédérale, et le choix de la langue est laissé à chacun. Il n'y a aucune volonté législative dans le secteur de la santé de faire du français la langue normale du travail et des services publics comme dans la *Charte de la langue française*. Ce qui fait que nous avons deux mégahôpitaux à Montréal qui dédoublent les services inutilement, alors que la construction du mégahôpital anglophone a été entourée de l'un des plus grands scandales financiers de l'histoire canadienne qui a mis nos impôts au travail. Ce qui fait aussi qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean, où la population est à 1 % anglophone, il faut que 25 % des effectifs soient bilingues, au cas où un touriste américain se briserait la jambe. Ce qui fait enfin qu'il y a une telle demande d'employés dans le secteur anglophone de la santé que de nombreux francophones y font carrière aux frais de l'ensemble des Québécois. Peu de peuples se laissent autant avoir aussi longtemps.

La démission, la résignation et l'inconscience de nos hommes et de nos femmes politiques pendant plusieurs décennies ont eu un effet désastreux. On peut encore redresser la situation, mais il faut agir vite, bien et résolument. La bataille politique sera aussi virulente, sinon davantage, que pour l'adoption de la *Charte de la langue française* dans sa version d'origine ou de la *Loi sur la laïcité de l'État*.

> Avec le recul accéléré du français qui a pris racine dans les quinze dernières années, toute la région de Montréal est en train de basculer dans une dynamique linguistique de type hors Québec. En 2036, la proportion de francophones au Québec sera de 69 %. Il sera alors bien tard pour agir. L'inertie inhérente aux phénomènes démographiques nous enseigne que, pour espérer modifier une trajectoire démographique, ne serait-ce que légèrement, il faut agir le plus tôt possible et de façon très forte (p. 249).

Nous devons maintenant nous battre pour survivre. Il est minuit moins une seconde. La Conquête continue de produire ses effets chaque jour. La mère de toutes les crises linguistiques approche à grands pas. À l'Assemblée nationale, on dort à poings fermés comme des nourrissons innocents.

André Binette
Constitutionnaliste

Livres reçus

Marie-Frédérique Desbiens
Le premier romantisme au Canada. Entre engagement littéraire et politique
Montréal, Éditions Nota Bene, Collection romanitismes, 2018, 350 pages

Stéphane Labbé
Les écrans. Usages et effets, de l'enfance à l'âge adulte
Montréal, Groupe Fides, Collection Ce qu'en dit la science, 2020, 112 pages

Magali Favre
D'Iberville contre vents et marées
Montréal, Les éditions du Boréal, Collection Boréal Inter, 2020, 312 pages

Jean-François Caron
Pandémie. Une esquisse politique et philosophique du monde d'après
Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2020, 100 pages

Jean-Pierre Girard
COOPSCO. 75 ans de développement coopératif au service du milieu scolaire (1944-2019)
Montréal, Groupe Fides, Collection Coopération, 2020, 344 pages

Mathieu Burelle
Les ravissements perdus : l'amour et le romantisme
Montréal, Éditions Liber, 2020, 216 pages

Pierre B. Berthelot
Duplessis est encore en vie
Québec, Éditions du Septentrion, 2021, 408 pages

Éric Dupont et Mathilde Cinq-mars
Nos oiseaux
Montréal, Éditions Marchand de feuilles, 2020, 80 pages

Jules Fournier
Souvenirs de prison
Montréal, Lux Éditeur, 2021, 112 pages

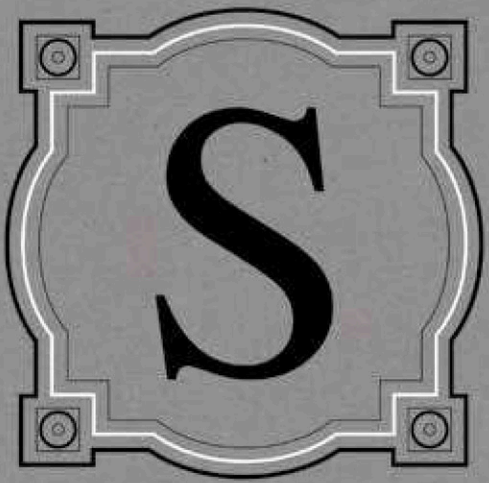

La librairie du Square

Carré Saint-Louis
3453 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
(514) 845-7617
info@librairiedusquare.com

Outremont
1061 avenue Bernard
Montréal, Québec
(514) 303-0612
outremont@librairiedusquare.com

Indépendante d'esprit

Poésie | Théâtre | Littérature | Sciences humaines

Depuis le début de la pandémie, L'Action nationale maintient ses mesures de déconfinement intellectuel !

achat au numéro à la boutique
actionnationale.quebec

Partagez vos lectures en offrant un abonnement cadeau à L'Action nationale

Nos abonnés peuvent offrir un abonnement d'un an pour 50 $

actionnationale.quebec/boutique

Pour renouveller votre abonnement directement de votre compte bancaire

1. Sous l'onglet « **ajouter un fournisseur** », recherchez la « **Ligue d'action nationale** » dans la catégorie « **Livres, journaux et revues** »

2. Validez votre choix

3. Inscrivez votre numéro d'abonné et un descriptif du compte

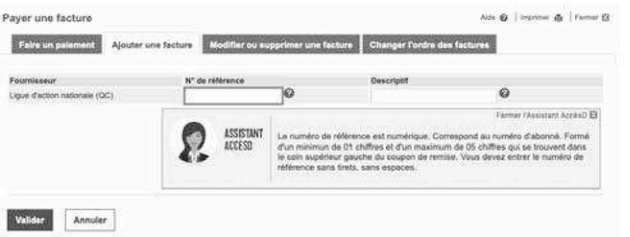

Prévenez le coût!

Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*) ;
  L'Action nationale
  82, rue Sherbrooke Ouest
  Montréal (Québec) H2X 1X3

- par téléphone (cartes de crédit*) ;
  514 845-8533 ou 1 866 845-8533

- par la boutique internet**
  action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**

**** VISA, MASTERCARD ou de votre compte PAYPAL**

Il nous reste quelques livres à la boutique!

Trois ouvrages de Denis Monière

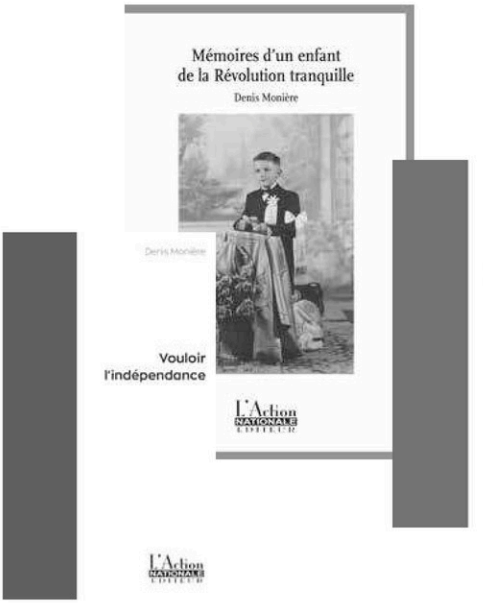

Mémoires d'un enfant de la Révolution tranquille

Devoir de cohérence

Vouloir l'indépendance

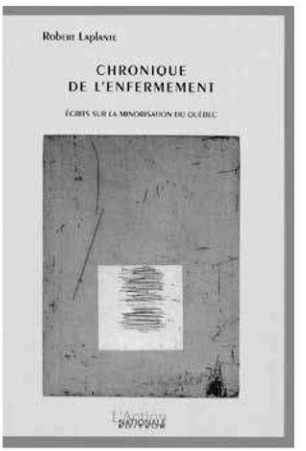

Chronique de l'enfermement
éditoriaux des années postréférendaires

de Robert Laplante

en vente via le site internet
actionnationale.quebec

Connexion abonnés ?

Le site internet de L'Action nationale met systématiquement en ligne les articles qui paraissent dans la version papier de la revue.

Les articles parus dans l'année ne sont cependant pleinement accessibles qu'aux abonnés de la version papier.

En activant la « connexion abonnés », nos abonnés ont accès à tous les articles du site.

Pour vous inscrire à cette option gratuite de l'abonnement papier, il vous suffit de communiquer avec nous par courriel ou par téléphone.

revue@action-nationale.qc.ca

514 845-8533 ou 866 845-8533

L'Action NATIONALE *EN HÉRITAGE*

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale ; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec plus d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié ?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex. : dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars à laquelle vous avez souscrit il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrons vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

→ Évaluation d'entreprises → faisabilité.
→ Transfert familial.
→ Rachat par cadres.
→ Ventes - Achats - Fusions.
→ Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

Tableau d'honneur des donateurs et légataires de la Ligue d'action nationale

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état **du cumul des dons et des legs.**

Bâtisseurs Émérites

plus de 50 000 $

François Beaudoin
Gaston Beaudry †
André Véronneau

Grands Bâtisseurs

de 25 000 $ à 49 999 $

Pierre Karl Péladeau
Hector Roy †

Bâtisseurs

de 5000 $ à 24 999 $

Gabriel Arsenault
Dominique Bédard †
Bernard Lamarre †
Bernard Landry †
Isabelle Laporte
Bryan L'Archevêque
Jacques C. Martin
Paul Mainville †
Michel Moisan
Ivan Roy
Cécile Vanier †

Membres bienfaiteurs

1500 $ à 4999 $

Robert Ascah
Robert Auclair
André Baillargeon
Jacques Baillargeon
Jean-François Barbe
Luc Bertrand
Antoinette Brassard
Jacques Cardinal
Paul Carrier
Roch Cloutier
Bernard Courteau
Guy Cormier
Normand Cossette
Richard Côté
Benoit Dubreuil
André Dubuc
Harold Dumoulin
Lucia Ferretti
Jean-Pierre Gagnon
André Gaulin
Yvon Groulx †
Marcel Henry
Benoît Houde
Gérard N Houle
Marcel et Hélène Jacob
Henri Joli-Cœur
Marc Labelle
Georges Lacroix
Isabelle Lamarche
Gérald Larose
Isabelle Le Breton
Maurice Leboeuf
Richard Leclerc
Laurent Mailhot
Pauline Marois
Cécile Martin
Marcel Masse †
Yves Michaud
Estelle Monette †
Lucie Monette
Denis Monière
Réjean Néron
Reginald O'Donnell
Gilbert Paquette
Gilles Pelletier †
Réal Pilon
Alain Prévost
Richard Rainville
Antoine Raspa
René Ricard
Ivan Roy
Paul-Émile Roy †
Hélène Savard-Jacob
Ginette Simard
Rita Tardif
Robert G. Tessier †
Marcelle Viger
André Watier

Club des 100 associés

1000 $ à 1499 $

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair †
Paul Banville
Claude Belec
Yvan Bédard †
Jacqueline Claire Binette
Henri Blanc
René Blanchard
Réjane Blary
Charles Eugène Blier
Gilles Blondeau
Charles Eugène Blier
David Boardman
Yvon Boudreau
Gaétan Breault
Marcelle Brisson
Henri Brun
Édouard Cadotte
Jean-Paul Champagne
Jean-Charles Claveau
Robert Comeau
George Coulombe
Louis-J. Coulombe
Fernand Couturier
Gérard Deguire
Richard Dufresne
Bob Dufour
Yves Duhaime
Marcel Fafard
Nicole Forest
Lynn-Ernest Fournier
Jean-Claude Gagnier
Raymond Gagnier
Christian Gagnon
Léopold Gagnon
Marcel Gaudreault
Romain Gaudreault
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Yves Gilbert
Paul Grenier †
Michel Grimard
Yvan Hardy
Guy Houle
Germain Jutras
Raymond Laflamme
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Gisèle Lapointe
Roger Lapointe
Alain Lavallée
Germain Lavallée
Denis Lazure †
André Leduc
Maurice Leduc
Pascal Leduc
Gérard Lefebvre
Émile Lemaire
Jacques Libersan
Pierre Lincourt
Clément Martel
Yvon Martineau †
Roger Masson
Monique Michaud
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Gilles Ouimet
Jacques Parizeau †
Hubert Payne
Hélène Pelletier-Baillargeon
Claude Pilote
Fernand Potvin
Arthur Prévost †
Ghislaine Raymond-Roy
René Richard †
Dominique Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Louis Roquet
Pierre-Paul Sénéchal
Denise Simoneau
Michel Taillefer
Réjean Talbot
Claudette Thériault
Frédéric Thériault
Serge Therrien
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Denis Vaugeois
Claude-P. Vigeant
Florent Villeneuve
Madeleine Voora

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte-rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BAnQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page et infographie

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Ligue d'action nationale

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Christian Gagnon

Vice-président

Pierre Serré

Secrétaire

Alexis Tétreault

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Denis Monière
Isabelle Le Breton
Martine Ouellet

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Djemila Benhabib
André Binette
Mathieu Bock-Côté
Nicolas Bourdon
Robert Comeau
Claude Coulombe
Myriam D'Arcy
Jules Gagné
Mathieu Gauthier-Pilote
Léolane Kemner
Philippe Lorange
Jacques C. Martin
Gilbert Paquette
Danic Parenteau
Guillaume Rousseau
Patrick Sabourin
Simon-Pierre Savard-Tremblay
Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Henri Laberge, Jacques-Yvan Morin

Tarifs 2021

(taxes et expédition comprises)

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	**90 $** *(78,28 $ + taxes)*	**150 $** *(130,46 $ + taxes)*
Abonnement de soutien	**190 $**	**300 $**
Étudiant	**55 $** *(47,84 $ + taxes)*	**90 $** *(78,28 $ + taxes)*
Institution	**150 $** *(130,46 $ + taxes)*	**250 $** *(208,74 $ + taxes)*
Autres pays	**150 $**	**275 $**
Version numérique **Abonnement PDF**	**60 $** *(52,18 $ + taxes)*	**100 $** *(86,97 $ + taxes)*
	TVQ 1012563392 TQ0002	**TPS 11901 9545**

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- **paiement internet sécurisé dans notre site**
- **par la poste**
- **par téléphone**

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- **chez Desjardins et dans les institutions financières participantes**

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@action-nationale.qc.ca

www.actionnationale.quebec

ISSN-0001-7469
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca